

UN RAPPORT SOUS LA DIRECTION DE
CHRISTIAN LEQUESNE

Diversité linguistique

et langue
française
en Europe



ateliers
henry dougler

**DIVERSITÉ LINGUISTIQUE
ET LANGUE FRANÇAISE
EN EUROPE**

HDateliers henry dougier © 2020
7, rue du Pré aux Clercs – 75007 Paris

Éditeur : Henry Dougier
Secrétariat général – suivi de projet : Clémence Commelein
Correction et relecture : Alice Breuil
Maquette : Nord Compo

Imprimé et broché en France par l'imprimerie Corlet

DIVERSITÉ LINGUISTIQUE ET LANGUE FRANÇAISE EN EUROPE

Rapport du groupe de personnalités indépendantes
« Diversité linguistique et langue française
dans les institutions européennes »,
présidé par Christian Lequesne

Remis en vue de la présidence française
de l'Union européenne à Clément Beaune,
secrétaire d'État chargé des Affaires européennes,
et à Jean-Baptiste Lemoine,
secrétaire d'État chargé du Tourisme,
des Français de l'étranger et de la Francophonie

SYNTHÈSE DU RAPPORT ET DES RECOMMANDATIONS

Le multilinguisme est un principe reconnu par le droit de l'Union européenne (UE). Il est l'expression de sa diversité linguistique - réalité sociale quotidienne de l'Europe. Si la France est l'un des seuls États membres de l'Union à faire de la promotion de cette diversité une priorité politique, d'autres États sont cependant sensibles à la question du multilinguisme, généralement au prisme de la défense de leur langue. Pourtant, les témoignages convergent, et le constat est sans appel : la domination de la langue anglaise s'est accrue à mesure que l'Union s'est élargie. Le travail à mener est alors celui d'une valorisation de la diversité linguistique comme composante essentielle de la citoyenneté européenne.

5

À cette fin, le Groupe de travail à l'origine de ce rapport a réalisé une double recherche quantitative et qualitative. À travers la collecte de données, parfois issues directement des institutions européennes, il a d'abord établi des faits et dressé des constats juridiques et statistiques sur l'usage des langues. Ce travail a été complété par la réunion des membres du Groupe à un rythme quasi hebdomadaire entre avril et

juin 2021. Des auditions ont permis utilement de compléter les éléments d'analyse.

Par ce rapport, le Groupe affirme qu'il n'est pas trop tard pour relancer le multilinguisme dans les institutions européennes, bien que le recul de la pratique du multilinguisme soit confirmé à tous les niveaux au profit d'un anglais « internationalisé ». Au sein de l'éventail d'éléments explicatifs de ce phénomène se trouvent le pragmatisme et la nécessité de se faire comprendre, les coûts de la diversité linguistique, le manque d'incitation au multilinguisme de la part de la hiérarchie au sein des institutions européennes et un phénomène d'autocensure. Les connaissances en langue du personnel des institutions européennes restent pourtant solides.

À l'heure de la montée des populismes, il est indispensable de mettre l'accent sur la diversité linguistique pour rapprocher les citoyens des institutions européennes, alors que l'actualité montre qu'ils s'en sentent de plus en plus éloignés. La promotion du multilinguisme est d'autant plus importante que la double crise économique et sanitaire n'a fait qu'exacerber la perte de vitesse du multilinguisme, notamment par la multiplication des réunions à distance, où l'interprétation n'était pas, au début tout au moins, assurée systématiquement. Le respect du multilinguisme insuffisant dans la communication des institutions européennes auprès des citoyens est également un sujet de préoccupation.

À l'issue de ses travaux, le Groupe a identifié 26 recommandations opérationnelles qui pourront être portées par la France auprès des institutions européennes et des États membres pendant sa présidence de 2022.

**DES RECOMMANDATIONS
POUR UN NOUVEAU DÉPART DU MULTILINGUISME
DANS LES INSTITUTIONS EUROPÉENNES**

1. Ne pas considérer l'absence de modification du règlement n° 1/1958 comme un alibi pour contourner son application.
2. Demander au secrétariat général de la Commission européenne de produire un rapport annuel sur la pratique du multilinguisme au sein de la Commission.
3. Appeler à un débat sur le multilinguisme au sein du Parlement européen.
4. Porter le débat sur le multilinguisme au sein de la Conférence sur l'avenir de l'Europe.
5. Systématiser la présence de l'interprétation dans les groupes de travail du Conseil et de la Commission.
6. Systématiser la traduction rapide des documents officiels dans toutes les langues.
7. Assumer les coûts budgétaires de cette systématisation pour inverser une courbe descendante depuis 2016.
8. Inciter les directeurs généraux des institutions européennes à pratiquer systématiquement le multilinguisme.
9. Écrire davantage les documents sources en français et en allemand.
10. Fixer une limite informelle de 50 % de documents sources écrits dans une seule langue de travail.
11. Systématiser la troisième langue aux concours d'entrée EPSO.
12. Veiller à ce que la limitation du nombre de langues ne soit pas un obstacle au déroulement des concours de la fonction publique européenne.

13. Rendre plus exigeante l'obligation statutaire des connaissances linguistiques lors des nominations aux postes d'encadrement supérieur et intermédiaire.
14. Aider la Cour de justice à la formation au français de son personnel.
15. Appeler à l'application du règlement n° 1/1958 pour le fonctionnement interne du nouveau Parquet européen.
16. Rendre systématique la consultation des sites web des institutions européennes dans toutes les langues officielles.
17. Repenser l'outil E-Translation.
18. Veiller à ce que tout contenu numérique officiel émanant des institutions européennes réponde à une obligation réglementaire de respect du multilinguisme.

8

**DES RECOMMANDATIONS POUR AMÉLIORER
L'ENVIRONNEMENT MULTILINGUE EUROPÉEN :
DIVERSITÉ ET CITOYENNETÉ**

19. Réaffirmer les bénéfices tirés de la formation du personnel des institutions européennes aux langues étrangères et particulièrement au français.
20. Promouvoir la mobilité des fonctionnaires européens.
21. Réaffirmer l'importance pour les États membres d'investir dans l'apprentissage des langues étrangères dès la petite enfance.
22. Promouvoir la recommandation du Conseil du 22 mai 2019 sur l'apprentissage obligatoire de deux langues vivantes pendant la scolarité.

23. Créer un événement visible lors de la présidence française du Conseil de l'Union européenne à l'occasion des trente-cinq ans d'Erasmus+.
24. Surmonter les obstacles à la ratification en France de la Charte des langues régionales ou minoritaires.
25. Concrétiser les engagements de soutien à la langue du partenaire prévus dans le traité franco-allemand d'Aix-la-Chapelle.
26. Donner de la visibilité à la Journée européenne des langues auprès des sociétés civiles des États membres.

SOMMAIRE

- p. 15 ■ La lettre de mission des secrétaires d'État
- p. 19 ■ Les membres du Groupe et du secrétariat
- p. 23 ■ Le mot du président du Groupe
- p. 27 ■ Introduction
-
- p. 33 ■ **PARTIE 1.** Les méthodes de travail du Groupe
1. La nécessité de dresser un état des lieux solide
 2. La composition diversifiée du Groupe
 3. Les sources documentaires mobilisées
 4. Le recours aux auditions et aux entretiens
 5. La collaboration des institutions européennes
 6. Le contexte politique : la France et les autres États membres
-
- p. 41 ■ **PARTIE 2.** Il n'est pas trop tard pour relancer le multilinguisme dans les institutions européennes
1. Le droit de l'Union européenne est protecteur du multilinguisme
 - 1.1. *Les textes de portée générale*
 - 1.2. *Les textes propres à chaque institution*
 2. Les faits confirment pourtant un recul du multilinguisme et une domination de l'anglais
 - 2.1. *Le recul du multilinguisme est inégal selon les institutions*
 - 2.1.1. Au Conseil
 - 2.1.2. À la Commission
 - 2.1.3. Au Parlement européen
 - 2.1.4. À la Cour de justice
 - 2.1.5. Au SEAE
 - 2.1.6. Le choix monolingue du Parquet européen

- 2.2. *Les explications du recul du multilinguisme*
 - 2.2.1. Un effet générationnel corrélé avec les derniers élargissements
 - 2.2.2. L'usage social de l'anglais chez les élites internationales
 - 2.2.3. L'influence de la hiérarchie
 - 2.2.4. La baisse des budgets de traduction et d'interprétation
 - 2.2.5. L'effet « Covid » démultiplicateur
- 2.3. *Les concours, promotions et nominations des fonctionnaires européens représentent un enjeu pour le multilinguisme*
 - 2.3.1. Les concours européens
 - 2.3.2. Les promotions et nominations
- 3. La communication externe des institutions européennes auprès des citoyens : une tendance lourde à utiliser l'anglais
 - 3.1. *Sur les sites web*
 - 3.2. *À travers l'utilisation des réseaux sociaux*
 - 3.3. *Dans la diffusion des appels d'offres*
 - 3.4. *Le contre-exemple de la Conférence sur l'avenir de l'Europe*
- 4. Le monolinguisme n'est ni souhaitable ni bénéfique
 - 4.1. *Le risque d'un anglais technicisé*
 - 4.2. *Le piège technocratique à l'heure de la montée des populismes*
 - 4.3. *Le paradoxe du maintien de la connaissance des langues par le personnel des institutions européennes*
- 5. Des actions ont déjà été mises en place pour veiller au respect du multilinguisme dans les institutions européennes

p. 93 ■ **PARTIE 3.** Au-delà de Bruxelles, le multilinguisme engage les sociétés européennes

- 1. Promouvoir la diversité linguistique chez les jeunes Européens : l'objectif de deux langues étrangères dans l'enseignement secondaire

1.1. Un rappel des positions de l'Union européenne en matière d'apprentissage des langues

1.2. Un paysage contrasté dans les États membres

2. Relancer la diversité linguistique dans les établissements supérieurs formant les futurs fonctionnaires européens : l'exemple du Collège d'Europe
3. La recherche de nouvelles formations linguistiques en amont des carrières européennes

p. 103 ■ **PARTIE 4.** Des recommandations opérationnelles pour un multilinguisme résolument de son temps

1. Des recommandations pour un nouveau départ du multilinguisme dans les institutions européennes
2. Des recommandations pour améliorer l'environnement multilingue européen : diversité et citoyenneté

13

p. 125 ■ Sigles et abréviations

p. 127 ■ Annexes

Annexe 1. Tableau récapitulatif des services d'interprétation proposés pour chaque groupe de travail au sein du Conseil de l'Union européenne (décision n° 16/21 du secrétariat général du Conseil – Bruxelles, 12 avril 2021)

Annexe 2. Baisse des effectifs et des budgets de traduction et d'interprétation au Conseil et à la Commission européenne entre 2009 et 2021, en M€

Annexe 3. Langues déclarées comme maîtrisées (niveau B2 ou plus) par les candidats aux concours généralistes AD5 en 2017 et 2018

Annexe 4. Évolution de la langue source des documents rédigés par la Commission européenne

Annexe 5. Liste des personnes auditionnées et dates des auditions

Annexe 6. Exemple de message-circulaire trilingue utilisé au sein de la Commission (Journée de l'Europe, 9 mai 2021)

Annexe 7. Cartographie actualisée des systèmes d'apprentissage des langues dans les États membres de l'Union européenne

Annexe 8. Propositions issues de la plateforme multilingue de la Conférence sur l'avenir de l'Europe relatives à la diversité linguistique dans l'Union européenne

p. 177 ■ Résumés dans les langues officielles de l'Union européenne



**MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 31 mars 2021

Monsieur le Professeur,

La France présidera, au premier semestre 2022, le Conseil de l'Union européenne. Elle entend assumer cette responsabilité politique en portant haut la défense et la promotion de la diversité linguistique et de l'usage de la langue française. Cette détermination de la France à assurer une présidence « EN FRANÇAIS ! » est d'ailleurs plus d'actualité que jamais.

Parmi les membres de l'Union européenne, dix-neuf États et gouvernements sont également membres de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). À ce titre, ils ont pris des engagements à propos de l'usage et de la promotion du français dans les organisations internationales comme dans les institutions européennes. La France peut, et doit, donc compter sur ces États et sur l'OIF pour promouvoir le multilinguisme.

Le français bénéficie certes d'un cadre juridique européen favorable, il est langue officielle et de travail de l'Union, parmi les vingt-quatre que celle-ci compte ; il est aussi, par coutume, l'une des langues les plus employées dans les réunions du Conseil et la deuxième langue la plus maîtrisée après l'anglais dans les autres institutions européennes. Dans ce contexte, l'usage du français devrait être préservé et, pourtant, il est en recul. À l'exception de la Cour de Justice, l'anglais est omniprésent, dans les réunions de travail, la communication et les réseaux sociaux et ce, au moment même où le retrait du Royaume-Uni devrait ouvrir de nouvelles perspectives en faveur d'un équilibre linguistique revisité.

Vous le savez mieux que personne, et votre engagement constant en témoigne, la Francophonie et le multilinguisme ne sont pas un combat d'arrière-garde, ni l'expression d'une quelconque tentation de repli. Ils sont bien au contraire la manifestation de convictions profondément ancrées dans les valeurs de l'Union et dans l'idée que nous nous faisons d'une identité européenne fille de la diversité de ses peuples, de ses États et donc aussi de ses langues. L'Union s'est aujourd'hui détournée d'une diversité linguistique pourtant constitutive de sa nature profonde.

.../...

Monsieur Christian LEQUESNE
Professeur de sciences politiques, ancien directeur du CERI

Il faut donc agir vite et fort. A cet effet, la France est déterminée à faire de la présidence française du Conseil de l'Union un levier pour mettre la question du multilinguisme à l'ordre du jour, en cohérence avec son combat en faveur d'une Europe plus souveraine. A cette fin, et en vue d'éclairer les actions envisageables par une réflexion renouvelée, nous avons souhaité rassembler, au sein d'un groupe de travail sur la Francophonie et le multilinguisme au sein des institutions européennes, des personnalités originaires de différents Etats membres à la fois de l'Union européenne et de l'Organisation internationale de la Francophonie, engagées de longue date dans le combat francophone.

Vous avez accepté d'assurer la présidence de ce groupe. Nous vous adressons à ce titre nos remerciements les plus sincères. Vous le savez, votre rôle sera crucial dans les mois à venir. A vos côtés, seront rassemblées des personnalités défendant ardemment, au quotidien, le droit de s'exprimer en français dans les institutions de l'Union, également convaincus que la langue de l'Europe reste encore et toujours la traduction. L'équipe que vous formerez saura, nous en sommes convaincus, ouvrir des perspectives nouvelles.

La mission première du groupe que vous présiderez sera de collecter des données et d'établir les faits, en étayant ses constats de statistiques et en éclairant d'un jour nouveau les mauvaises pratiques récurrentes qui finissent par devenir invisibles. Sur cette base, nous comptons sur vous pour tracer des orientations et formuler des propositions.

Plusieurs domaines pourront faire l'objet d'une attention particulière. Le groupe pourrait notamment :

1. se pencher sur les exigences linguistiques à l'entrée pour les candidats aux concours EPSO et examiner les voies et moyens d'un renforcement des compétences linguistiques au sein des « pépinières » de formation des futurs administrateurs (à l'instar du Collège d'Europe). Il pourrait dès lors revenir sur les parcours des fonctionnaires européens tout au long de leur vie, au regard d'un critère essentiel de maîtrise linguistique, et renforcer nos actions de formation, à Bruxelles et dans les Etats membres ;
2. formuler des propositions sur le respect du multilinguisme au quotidien dans les institutions, notamment dans les réunions et la communication (y compris sur les réseaux sociaux) ; il pourrait à cet effet s'interroger sur la création d'un véritable cadre de suivi permettant aux institutions de justifier leur action en matière de plurilinguisme, le cas échéant en l'assortissant d'objectifs et d'indicateurs de suivi ;
3. examiner, afin de créer un climat global favorable, les voies et moyens permettant de faire du multilinguisme un objectif de rang prioritaire comme politique publique des institutions européennes elles-mêmes, ainsi que de l'Union dans les Etats membres. En écho à la philosophie qui a présidé à la création des universités européennes, les propositions du groupe pour renforcer l'apprentissage par chaque étudiant d'une deuxième langue vivante, partout en Europe, s'avéreront cruciales ;
4. réfléchir à l'aspect financier du combat pour le multilinguisme, et notamment aux ressources prévues dans le cadre financier pluriannuel 2021-2027, en particulier en matière de traduction et d'interprétation. Votre analyse et votre éclairage sur les innovations susceptibles d'être mobilisées seront essentielles.

.../...

Pour mener à bien votre mission, vous pourrez vous appuyer sur la Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne (RP-UE) et la Représentation de l'OIF à Bruxelles, ainsi que sur le Groupe des ambassadeurs francophones à Bruxelles (GAF-B).

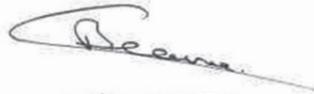
Dans la mesure du possible, nous vous serions reconnaissants si les conclusions et propositions du groupe pouvaient nous être remises d'ici le 1^{er} septembre prochain afin que nous puissions nous en saisir pour nourrir le débat, dans la perspective notamment de la journée européenne des langues qui se tiendra le 26 septembre.

Vous remerciant pour votre engagement jamais démenti en faveur de la Francophonie et du multilinguisme, nous vous prions de croire, Monsieur le Professeur, en l'expression de notre haute considération.



Jean-Baptiste LEMOYNE
Secrétaire d'Etat chargé du Tourisme, des
Français de l'étranger et de la Francophonie

Renou le combat!



Clément BEAUNE
Secrétaire d'Etat chargé des Affaires
européennes

LES MEMBRES DU GROUPE ET DU SECRÉTARIAT

LES MEMBRES DU GROUPE

1. **Gilles ADDA (France)**, ingénieur de recherche, responsable du département des sciences et technologies des langues au LISN (Laboratoire interdisciplinaire des sciences du numérique), CNRS/Université Paris-Saclay.

2. **Daniela AMODEO PERILLO (Italie)**, présidente d'Eulita (Association européenne des interprètes et traducteurs).

3. **Fabrice ANDREONE¹ (France)**, conseiller/expert senior à la Commission européenne, président de l'Association des Françaises et Français des institutions communautaires et européennes (AFFCE).

4. **Luciano CAVERI (Italie)**, journaliste, ancien député européen, conseiller régional de la Vallée d'Aoste.

5. **Olga COSMIDOU (Grèce)**, ancienne directrice générale de l'interprétation et des conférences au Parlement européen.

1. Lors des débats au sein du Groupe, M. Andreone s'est exprimé à titre individuel. Ses propos n'engagent ni la Commission ni l'Union européenne.

6. Ajda Gracia GOLOB (Slovénie), ancienne boursière de l'Institut français. Investie dans l'Unesco jeunesse ; travaille à la Commission européenne.

7. Sandro GOZI (Italie), ancien secrétaire d'État aux Affaires européennes (Italie), député européen (Renew Europe).

8. Nora HAMADI (France), présentatrice de VoxPop, vice-présidente de l'AJE et membre du prix Louise-Weiss du journalisme européen.

9. Christian LEQUESNE (France), professeur de science politique, ancien directeur du CERI – président du Groupe.

10. Pierre MIREL (France), ancien directeur à la Commission européenne.

11. Luminita Teodora ODOBESCU (Roumanie), représentante permanente de Roumanie auprès de l'Union européenne, présidente du Groupe des ambassadeurs francophones de Bruxelles (GAF-B).

12. Stéphane PALLAGE (Luxembourg), recteur de l'Université du Luxembourg (université membre de l'AUF).

13. Fabienne REUTER (Belgique), représentante Wallonie-Bruxelles à Genève.

14. Marie-Christine SARAGOSSE (France), PDG de France Médias Monde.

15. Alex TAYLOR (Royaume-Uni), journaliste, coauteur du rapport « Propositions pour une meilleure maîtrise des langues vivantes étrangères, oser dire le nouveau monde », remis en 2018 au ministre de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports.

16. Michaela WIEGEL (Allemagne), correspondante à Paris du *Frankfurter Allgemeine Zeitung*.

LE SECRÉTARIAT

- **Gaël de MAISONNEUVE**, délégué aux affaires francophones (NUOI/FR) du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE).
- **Luc POULAIN**, rédacteur à la direction de l'Union européenne du MEAE.
- **Juliette SARDET**, rédactrice Europe à NUOI/FR.
- **Natacha FICARELLI**, conseillère politique à la représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne.
- **Simon LORÉAL**, adjoint au chef du bureau coordination, communication, relations publiques, influence au Secrétariat général des affaires européennes (SGAE), service du Premier ministre.

21

Avec la collaboration des partenaires suivants :

- Organisation internationale de la francophonie (Imma TOR, conseillère « langue » de la secrétaire générale de la Francophonie) ;
- Délégation générale à la langue française et aux langues de France au ministère de la Culture (Claire-Lyse CHAMBRON, chargée de mission plurilinguisme, français dans le monde, francophonie) ;
- Direction générale de la mondialisation du MEAE (Océane AUCOUR, rédactrice Union européenne).

LE MOT DU PRÉSIDENT DU GROUPE

Le philosophe et juriste belge François Ost l'écrit avec conviction dans son essai *Traduire, défense et illustration du multilinguisme* : la vraie nature du continent européen est d'être « polyglotte² ». Ce serait dès lors faire un très mauvais coup à l'Europe que de la ramener à la pratique d'une langue unique, quelle qu'elle soit. Fidèle à sa devise « l'unité dans la diversité », l'Union européenne est l'expression de ce pluralisme linguistique qui traverse les territoires. En 2021, l'essentiel de la politique, des débats publics et des échanges continue à se faire dans les différentes langues des États de l'Union européenne. C'est pour tenir compte de cette réalité sociale que l'Union européenne a décidé, dès ses débuts, de donner une place de choix au multilinguisme dans le fonctionnement de ses institutions. Il n'est guère fortuit que le premier règlement (n° 1/1958) pris par le Conseil de la Communauté économique européenne, en application du traité de Rome, consistât à fixer un régime linguistique multilingue à Bruxelles, à Luxembourg et à Strasbourg. C'est bien dans le souci de

23

2. François Ost, *Traduire, défense et illustration du multilinguisme*, Paris, Fayard, 2009.

respecter la réalité citoyenne des territoires européens que les institutions européennes ont également décidé la mise en place d'un important dispositif de traduction et d'interprétation reposant sur des professionnels de premier plan.

Aucun fonctionnement institutionnel, et encore moins administratif, n'échappe complètement à des formes de rationalisation pragmatique. C'est pour cette raison que les institutions européennes ont, dès leur début, cherché à distinguer parfois des langues de travail de l'ensemble des langues officielles. Au sein de la Commission européenne, le choix – toujours actuel – s'est porté sur l'allemand, l'anglais et le français. Il n'était pas rare dans la Commission des années 1980 de trouver des fonctionnaires européens négociant et écrivant dans au moins deux, voire trois, de ces trois langues de travail. Cette diversité marquant une proximité avec la réalité sociale de l'Europe a commencé à s'estomper dans la seconde moitié des années 1990. La réalité montre qu'aujourd'hui le travail quotidien des institutions européennes se déroule essentiellement en anglais, à l'exception notoire de la Cour de justice dont les juges ont gardé le français comme langue de délibéré. Bien entendu, les raisons de la montée de l'anglais sont connues. L'anglais est une langue à vocation mondiale portée par une vaste culture. En Europe, le principal pays vecteur de cette culture, le Royaume-Uni, a fait le choix de quitter l'Union européenne en entérinant le Brexit. Le monolinguisme anglophone a toutefois survécu au Brexit, et il est nécessaire d'en évaluer les causes et les conséquences par une analyse objective. Dans la perspective de la présidence française de 2022, c'est ce qu'ont souhaité Clément Beaune, secrétaire d'État aux Affaires européennes, et Jean-Baptiste

Lemoyne, secrétaire d'État au Tourisme, aux Français de l'étranger et à la Francophonie, en confiant une mission à ce groupe de travail que j'ai eu l'honneur de présider.

Les 16 personnalités issues de la société civile européenne qui ont composé le « Groupe de travail sur la diversité linguistique et la langue française dans les institutions européennes » se sont réunies régulièrement entre mars et juin 2021. Elles ont travaillé en examinant les faits et en auditionnant les acteurs institutionnels dans le but de remettre aux secrétaires d'État une série de recommandations permettant de relancer le multilinguisme au sein des institutions européennes. Tous les membres du Groupe partagent la profonde conviction qu'il est possible de concilier multilinguisme et efficacité au sein des institutions européennes, à condition de s'en donner les moyens. Je remercie l'ensemble des membres du groupe de travail de leurs apports et de leur esprit constructif. Je remercie aussi les fonctionnaires qui ont appuyé les travaux en composant le secrétariat du Groupe. Certains se diront peut-être avant d'avoir lu ce rapport : « Encore une ultime tentative française de remplacer la langue anglaise par la langue française à Bruxelles ! » En entrant dans le détail de nos analyses et de nos recommandations, ils verront que les travaux du Groupe se veulent bien plus subtils. S'il est évidemment regrettable que la langue française soit de moins en moins utilisée dans les institutions européennes, c'est le renoncement à la diversité linguistique en général qui constitue la principale faille. La recommandation centrale de ce rapport est que la relance du multilinguisme dans les institutions européennes est possible en renouant avec de bonnes pratiques afin que les élites chargées de l'Union européenne

restent en phase avec les citoyens qui composent les territoires. Sans céder à un « technologisme » béat, les avancées considérables de l'intelligence artificielle en matière de traduction offrent une formidable opportunité pour relancer ce multilinguisme. En prenant au sérieux la question de la diversité linguistique au sommet de la pyramide décisionnelle, c'est un engagement citoyen contre la fustigation facile des institutions européennes et du projet européen qui a guidé notre action.

Christian Lequesne
Professeur de science politique à Sciences Po

INTRODUCTION

Réfléchir à la pratique du multilinguisme (c'est-à-dire à la cohabitation de plusieurs langues dans une aire géographique ou une activité sociale donnée) au sein des institutions européennes force à s'intéresser à de nombreux enjeux. La question recouvre en effet des règles juridiques, des arrangements administratifs et beaucoup de pratiques sociales. Elle est surtout une porte d'entrée essentielle pour comprendre ce que veut dire être un citoyen européen au sein de l'Union européenne, car la diversité linguistique fait partie de la réalité sociale quotidienne de l'Europe.

27

Le multilinguisme est d'abord un principe reconnu par le droit de l'Union européenne. Selon le droit primaire de l'Union européenne, l'Union « respecte la richesse de sa diversité culturelle et linguistique³ ». Le premier règlement adopté par la Communauté économique européenne, le règlement (CE) n° 1/1958 du 15 avril 1958, modifié à chaque nouvelle adhésion, reste aujourd'hui le texte fondateur du multilinguisme : il dispose que 24 langues des États membres sont à la fois les langues officielles et les langues de travail des

3. Article 3 du traité sur l'Union européenne ; article 22 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

institutions de l'Union. Le Statut de la fonction publique européenne comporte également plusieurs dispositions qui consacrent la pratique du multilinguisme dans la carrière des fonctionnaires européens⁴.

Le multilinguisme est l'expression de la diversité linguistique au sein de l'Union européenne. C'est pour cette raison que les réflexions de notre Groupe de travail sont enchâssées dans le concept de « multilinguisme ». Ce dernier terme suppose la pleine capacité d'usage de toutes les langues de l'UE dans les institutions européennes, dont la langue française. La France est cependant l'un des seuls États membres de l'UE à faire de la promotion de la diversité linguistique une priorité politique, parce qu'elle considère que sa propre langue véhicule des valeurs et permet d'exprimer des nuances dans les négociations. C'est ainsi que la promotion du français dans les institutions européennes est portée par la France, et particulièrement lorsque cette dernière est conduite à exercer la présidence du Conseil de l'Union européenne.

Certes, d'autres États membres que la France sont sensibles à la question du multilinguisme, généralement au prisme de la défense de leur langue au sein des institutions européennes. Ainsi, l'Espagne et l'Italie expriment très régulièrement des réserves quant à l'absence d'interprétation dans les groupes de travail du Conseil de l'Union européenne. Ces deux États sont aussi à l'origine de la plupart des demandes

4. Se reporter notamment à l'article 1^{er} *quinquies* du Statut, qui interdit la discrimination sur la base de la langue ; à l'article 28, qui fait de la langue un critère de l'engagement des fonctionnaires ; à l'article 45 § 1, qui dispose enfin que la langue est prise en compte pour l'évaluation des fonctionnaires aux fins de la promotion.

d'annulation de concours européens ne prévoyant pas la possibilité de choisir l'espagnol ou l'italien.

Dans la plupart des autres États membres, l'attachement à la cause du multilinguisme est beaucoup moins marqué. Plusieurs États membres, à travers les contacts que le Groupe a pu avoir avec leurs représentations permanentes notamment, ont exprimé une volonté de défense de la langue nationale ou la fierté de la voir intégrée au travail des institutions européennes. Dans les faits pourtant, l'attachement symbolique et culturel, voire politique, aux langues des ressortissants de ces États est mis à distance au sein des institutions européennes. La nécessité de se faire comprendre, bien souvent par le recours à l'anglais, domine.

Les témoignages convergent, et le constat est sans appel : la domination de la langue anglaise s'est accrue à mesure que l'UE s'est élargie, et le projet initial d'une communauté politique et citoyenne respectueuse des langues de ses États membres est de plus en plus éloigné de la pratique au sein des institutions européennes. Ces dernières réagissent différemment à la tendance. Tandis que le Parlement européen et la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) recourent encore largement au multilinguisme, la Commission et le Conseil de l'Union européenne n'en font pas une priorité et préfèrent le monolinguisme anglophone. Le problème de l'abandon du multilinguisme est enraciné et mérite d'être pris au sérieux.

29

L'évolution du traitement institutionnel du multilinguisme révèle les limites de sa prise en compte. Au sein de la Commission, le multilinguisme a ainsi été intégré au portefeuille plus large de l'éducation, de la formation et de la culture. Ce n'est qu'en 2004 que le terme apparaît

officiellement dans le portefeuille du commissaire slovaque Ján Figel' ; puis que le multilinguisme est isolé dans le portefeuille de Leonard Orban, nouveau commissaire roumain intégré au collège des commissaires après l'accession de ce pays à l'Union européenne. Il s'agissait surtout de lui conférer un portefeuille, alors que le collège avait déjà été formé. Depuis, une unité est dédiée au multilinguisme au sein de la direction générale de l'éducation, de la culture, de la jeunesse et des sports (DG EAC) ; c'est également cette direction générale qui suit les politiques liées à Erasmus+ et à l'enseignement supérieur. Mais aucun autre portefeuille relatif au multilinguisme n'a été attribué en propre depuis le départ de Leonard Orban en 2009, et la Commission n'a adopté aucune stratégie relative au multilinguisme. Si le président Juncker montrait l'exemple en panachant les langues dans ses discours, c'est beaucoup moins le cas de la présidente Ursula von der Leyen, qui, malgré sa connaissance maîtrisée de l'allemand, de l'anglais et du français, a recours presque exclusivement à l'anglais.

Ce rapport propose de partir du lien entre les langues parlées dans les États membres et l'exercice de la citoyenneté européenne. Si nos réflexions s'articulent de la sorte, c'est que le multilinguisme est à la fois un levier et une conséquence de cette citoyenneté. Les citoyens européens doivent pouvoir être informés des actions de l'Union européenne dans une langue qu'ils maîtrisent et doivent pouvoir communiquer avec les institutions européennes dans « n'importe quelle langue des traités⁵ ». À l'heure où certaines forces politiques cherchent à instrumentaliser les oppositions entre les peuples européens et les institutions

5. Se reporter notamment aux articles 55 § 1 du TUE ; 20 § 2, point d et 24 du TFUE.

européennes caricaturées du côté des élites, notre Groupe a le souci de comprendre comment les rapprocher à travers la réhabilitation d'une UE qui exprime la diversité.

Pour parvenir à cette fin, une mobilisation politique est indispensable. Le Groupe est convaincu que la présidence française du Conseil de l'Union européenne au premier semestre 2022 est une chance pour la cause du multilinguisme en raison d'un engagement politique fort. L'idée centrale reste que le multilinguisme, qui n'a pas le même caractère prioritaire pour les différents États membres, continue d'être porté par les présidences à venir. Ce pourrait être la présidence espagnole en 2023, en raison des nombreux sujets linguistiques sur lesquels l'Espagne se positionne. Ce pourrait être aussi la présidence belge en 2024 : dans cette perspective, une circulaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles publiée au printemps 2021 et diffusée auprès de tous les agents de la Fédération précise que le gouvernement travaille déjà à l'élaboration d'un programme stratégique destiné à promouvoir le multilinguisme en général, le français en particulier.

31

La première partie du rapport revient sur les méthodes de travail auxquelles le Groupe a eu recours. Sa conviction a été, dès le début, que l'on ne saurait proposer des réformes audacieuses et utiles sans un état des lieux solide. Cette partie revient sur les sources documentaires existantes, le contenu des auditions et des entretiens de terrain qui ont nourri le rapport.

La deuxième partie du rapport expose dans le détail le constat central et désormais partagé selon lequel le multilinguisme est en déclin au sein des institutions européennes, mais qu'il n'est pas trop tard pour enrayer cette tendance.

Alors que le droit de l'Union est protecteur du multilinguisme, les institutions européennes ont, à divers degrés, accepté progressivement le monolinguisme anglophone. Ce dernier se constate dans le fonctionnement interne des institutions, et encore davantage dans leur communication externe auprès des citoyens. Les explications sont nombreuses, mais pragmatisme et acceptation sociale sont les facteurs les mieux identifiés après les derniers élargissements. Les faits concrets en attestant sont exposés, tant dans le régime écrit (rédaction des documents sources, évolution des budgets de traduction) que dans le régime oral (pratique des langues, évolution des régimes d'interprétation). Parce que ce monolinguisme est en contradiction avec l'idée même de la diversité culturelle portée par le projet de l'Union européenne, le Groupe revient dans cette partie centrale sur les actions déjà mises en place.

32

La troisième partie du rapport approfondit davantage encore les causes du recul du multilinguisme. Elle se concentre sur la réalité insuffisante de la diversité linguistique chez les jeunes Européens et revient sur le manque d'incitation à rendre systématique l'apprentissage de deux langues étrangères dans les différents systèmes éducatifs des États membres. Le ralentissement du multilinguisme dans les établissements d'enseignement supérieur formant des fonctionnaires européens est également analysé à travers l'exemple du Collège d'Europe.

La quatrième partie, enfin, émet des recommandations opérationnelles, réalistes et concrètes, qui doivent permettre de revenir au multilinguisme dans les institutions européennes. Ces recommandations, à court et à long terme, répondent directement aux constats dressés par le Groupe et ont pour ambition d'alimenter les réflexions à venir des autorités françaises au cours de la présidence du Conseil de l'Union européenne de 2022.

Partie 1

LES MÉTHODES DE TRAVAIL DU GROUPE

1. LA NÉCESSITÉ DE DRESSER UN ÉTAT DES LIEUX SOLIDE

Le Groupe de travail sur la diversité linguistique et la langue française au sein des institutions européennes (ci-après « le Groupe ») a reçu pour mission de documenter l'usage de la réalité du multilinguisme et de la langue française aussi précisément que possible, dans la perspective de la présidence française du Conseil de l'Union européenne au premier semestre 2022. Le Groupe a rapidement acquis la conviction, rejoignant les termes de la lettre de mission, qu'il n'était pas envisageable de proposer des recommandations sans établir au préalable un état des lieux solide.

35

2. LA COMPOSITION DIVERSIFIÉE DU GROUPE

La diversité des profils, des générations et des nationalités des membres du Groupe est venue alimenter la richesse des

travaux de l'étude et de la promotion de la diversité linguistique. Les 16 personnalités composant le Groupe sont issues de différents États membres de l'Union européenne (Allemagne, Belgique, France, Grèce, Italie, Luxembourg, Roumanie et Slovénie), mais aussi du Royaume-Uni. Le Groupe a également grandement profité de la diversité des milieux professionnels représentés parmi ses membres (journalistes, représentants étatiques nationaux, universitaires, fonctionnaires européens, représentants de la sphère étudiante).

3. LES SOURCES DOCUMENTAIRES MOBILISÉES

34 La collecte de données, l'établissement des faits et les constats statistiques ont ancré le travail du Groupe dans une réalité des pratiques linguistiques afin d'émettre des recommandations crédibles.

Le Groupe s'est d'abord appuyé sur les sources documentaires existantes. Preuve que le souci de préservation du multilinguisme dans l'Union européenne est partagé par nombre d'acteurs et d'institutions, ces sources ne manquaient pas et ont permis de dresser un premier panorama des enjeux. Les plus importantes sources ayant constitué une base de travail étaient le rapport⁶ publié en 2019 par les députés issus de l'Assemblée parlementaire de la francophonie, à savoir

6. Sorin Cimpeanu, Hamza Fassi-Fihri, Bruno Fuchs, « 31 recommandations pour promouvoir le français et le multilinguisme dans les institutions européennes », Assemblée parlementaire de la francophonie, novembre 2019.

Sorin Cimpeanu (Roumanie), Hamza Fassi-Fihri (Belgique) et Bruno Fuchs (France) ; l'ensemble des documents de référence comportant les engagements des États et des gouvernements de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) sur l'usage du français dans les organisations internationales⁷ ; le vade-mecum publié par le secrétariat général aux Affaires européennes (SGAE) sur l'usage du français dans les institutions européennes, mis à jour en 2021⁸.

D'autres sources ont complété utilement les analyses du Groupe et ont apporté des éclairages sur des sujets connexes importants. C'est le cas du rapport d'Amin Maalouf commandé en 2008 par le commissaire Orban en charge du multilinguisme⁹. Le Groupe a aussi grandement bénéficié du rapport sur l'apprentissage précoce des langues, corédigé par Alex Taylor et Chantal Manes-Bonnisseau et publié le 12 septembre 2018¹⁰ ; de plusieurs rapports de la Cour des comptes européenne, publiés en 2017 et en 2020, portant respectivement

35

7. Se reporter notamment au « Plaidoyer en faveur de la langue française et du multilinguisme dans l'Union européenne », publié lors de la 35^e Conférence ministérielle de la francophonie à Erevan en octobre 2018 ; et au « 7^e document de suivi du vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales », publié en octobre 2020.

8. SGAE, « Vade-mecum : le français dans les institutions européennes », 2021.

9. Groupe des intellectuels pour le dialogue interculturel, sous la direction d'Amin Maalouf, « Comment la multiplicité des langues pourrait consolider l'Europe », Bruxelles, 2008.

10. Alex Taylor, Chantal Manes-Bonnisseau, « Propositions pour une meilleure maîtrise des langues vivantes étrangères. Oser dire le nouveau monde », 12 septembre 2018.

sur le fonctionnement de la Cour de justice¹¹ (notamment son régime linguistique) et sur la réforme des concours organisés par l'Office européen de sélection du personnel (EPSO)¹² ; de plusieurs publications de l'Organisation des Nations unies (ONU) apportant des éléments de comparaison de premier plan sur la situation du multilinguisme dans les organisations internationales¹³ ; enfin, de différents travaux de recherche consacrés aux politiques linguistiques au sein de l'Union européenne¹⁴.

Les documents publiés par les institutions européennes ont constitué des sources documentaires essentielles. Le Groupe s'est appuyé sur les rapports d'activité annuels et les budgets annuels de la Commission, du Conseil de l'Union européenne et du Parlement européen. Les textes législatifs et réglementaires, comme le règlement n° 1/1958 portant régime

11. La CJUE rassemble la Cour de justice et le Tribunal de l'Union européenne.

12. Cour des comptes européenne, « Examen de la performance en matière de gestion des affaires à la Cour de justice de l'Union européenne (rapport spécial) », 2017 ; Cour des comptes européenne, « Office européen de sélection du personnel : le moment est venu d'adapter le processus de sélection à des besoins de recrutement en pleine évolution (rapport spécial) », 2020.

13. ONU, « Multilinguisme : rapport du secrétaire général », 2019 ; Corps commun d'inspection (ONU), « Le multilinguisme dans le système des Nations unies », 2020.

14. Se reporter de manière non exhaustive à : Thierry Fontenelle, « La traduction au sein des institutions européennes », *Revue française de linguistique appliquée*, 2016 ; Nicolas Bacaër, « Quelques aspects de la disparition du français dans la recherche scientifique », 2018 ; Fabrice Andreone, Magali Gravier, « Représentation bureaucratique et politique linguistique de l'Union européenne », *Revue de l'Union européenne*, 2021.

linguistique de l'Union européenne ou le Statut de la fonction publique européenne, ont également été des sources importantes pour le Groupe. Le Groupe a également utilisé les jurisprudences pertinentes de la Cour de justice et du Tribunal de l'Union européenne, particulièrement en lien avec le régime linguistique des concours européens.

4. LE RECOURS AUX AUDITIONS ET AUX ENTRETIENS

Le travail de collecte des faits et de documentation statistique a été complété par la réunion des membres du Groupe à un rythme quasi hebdomadaire entre avril et juin 2021. Neuf réunions, tenues en format hybride en raison de la pandémie en cours, ont permis d'enrichir les réflexions de manière itérative. Le Groupe a profité de chacune de ces réunions pour approfondir des thématiques identifiées comme importantes. Il s'agit de la rédaction des documents sources au sein de la Commission ; de la pratique des langues dans les négociations et les réunions de la Commission et du Conseil ; des connaissances et des pratiques linguistiques des fonctionnaires des institutions européennes (formation, sélection, recrutement et carrière) ; de l'interprétation et de la traduction dans les institutions européennes ; des langues dans la communication publique externe de la Commission et du secrétariat général du Conseil ; du régime et de la pratique linguistiques au sein de la Cour de justice et du Tribunal de l'Union européenne ; et des langues dans la communication et le travail du Parlement européen.

Ces réunions ont permis au Groupe d'auditionner des personnalités confrontées à la pratique du multilinguisme,

directement ou indirectement, dans les institutions européennes. Ce volet qualitatif du travail du Groupe est venu confirmer, préciser et nuancer les sources documentaires. Parmi les personnes auditionnées, le Groupe a notamment échangé avec des fonctionnaires européens, des députés français et européens, et des agents des représentations permanentes des États membres auprès de l'Union européenne. Le président du Groupe a enfin eu recours à de nombreux entretiens bilatéraux qui ont densifié les travaux et apporté des éléments d'analyse qui n'avaient pas pu être obtenus par le biais des sources documentaires.

5. LA COLLABORATION DES INSTITUTIONS EUROPÉENNES

³⁸ Pour son travail de collecte d'informations, le Groupe a contacté les services des institutions européennes. Les directions concernées par les questions d'interprétation et de traduction des institutions européennes (Commission, Conseil, Parlement européen) ont adressé au Groupe des rapports d'activité actualisés, des statistiques (par exemple, sur le financement des cours de langue ou sur les effectifs des fonctionnaires y participant) ou encore des publications internes (comme des exemples de messages-circulaires¹⁵), qui ont permis d'avoir un aperçu plus fin de la réalité quotidienne du multilinguisme. Dans l'ensemble, le Groupe a bénéficié de cette collaboration des institutions européennes, avec toutefois des inégalités dans la réactivité : la Commission a ainsi été plus coopérative que le secrétariat général du Parlement européen.

15. Cf. Annexe 6.

6. LE CONTEXTE POLITIQUE :

LA FRANCE ET LES AUTRES ÉTATS MEMBRES

Le Groupe souhaite enfin rappeler que son travail s'inscrit dans un double contexte politique. D'une part, la présidence française du Conseil de l'Union européenne constitue un moment privilégié pour porter un ensemble de réflexions sur la diversité linguistique et le multilinguisme. D'autre part, le Groupe a cherché à comprendre l'environnement politique dans lequel la France peut inscrire sa priorité pour les questions de multilinguisme au sein de l'UE. Le Groupe a ainsi collecté des informations qui constituent des éléments comparatifs sur les différentes positions des États membres.

Ces positions permettent de prendre conscience de la diversité des approches qui coexistent au sein de l'Union européenne. En creux se dégagent la perception de chaque État membre vis-à-vis du multilinguisme et l'idée plus générale que la promotion de la langue ne peut pas être abordée comme un simple sujet technique, mais bien comme un enjeu éminemment politique. Les positions des différents États membres, dont 19, ainsi que la Fédération Wallonie-Bruxelles, sont membres de l'OIF¹⁶, offrent des clés pour comprendre les dynamiques, mais aussi les alliances qui se retrouvent ensuite dans les institutions européennes.

39

16. Belgique, Bulgarie, France, Grèce, Luxembourg, Roumanie (membres) ; Chypre (membre associé) ; Autriche, Croatie, Estonie, Hongrie, Irlande, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Slovénie (membres observateurs).

Partie 2

IL N'EST PAS TROP TARD POUR RELANCER LE MULTILINGUISME DANS LES INSTITUTIONS EUROPÉENNES

41

1. LE DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE EST PROTECTEUR DU MULTILINGUISME

1.1. Les textes de portée générale

Le multilinguisme dans les institutions européennes est aujourd'hui régi par des textes européens de droit primaire, à portée générale, qui lui confèrent une valeur juridique forte. Le Traité de l'Union européenne (TUE) précise tout d'abord dans son article 3 § 1 que l'Union « respecte la richesse de sa diversité culturelle et linguistique, et veille à la sauvegarde et au développement du patrimoine culturel européen ». Le respect du multilinguisme découle également du principe de non-discrimination posé par l'article 18 du Traité sur le fonctionnement de l'UE (TFUE), comme le rappelle la CJUE dans

sa jurisprudence constante. L'article 22 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (CDFUE) dispose, par ailleurs, que l'Union « respecte la diversité religieuse, culturelle et linguistique ».

Les tout premiers textes de droit dérivé ont aussi consacré l'importance du multilinguisme. Le premier règlement adopté par la Communauté économique européenne, le règlement (CE) n° 1/1958 du 15 avril 1958 portant fixation du régime linguistique de la CEE, reste ainsi aujourd'hui le texte fondateur du multilinguisme. Adapté après chaque élargissement pour tenir compte de l'introduction de nouvelles langues déclarées par les États membres, le règlement dispose que 24 langues¹⁷ sont à la fois les langues officielles et les langues de travail des institutions de l'Union. Les principes du règlement n° 1/1958 sont donc d'application, malgré la possibilité qui revient à chaque institution d'aménager le régime linguistique dans son règlement intérieur¹⁸ à des fins internes (c'est-à-dire la communication avec son propre personnel), si cela vise à mieux remplir les missions qui sont conférées par les traités.

Il convient toutefois de noter que, jusqu'à présent, aucune institution n'a formellement fait référence à cette possibilité dans son règlement intérieur. Les habitudes ont néanmoins, dans la pratique, conduit les institutions à restreindre les langues d'« usage » par souci de commodité.

17. Ces langues sont l'allemand, l'anglais, le bulgare, le croate, le danois, l'espagnol, l'estonien, le finnois, le français, le grec, le hongrois, l'irlandais, l'italien, le letton, le lituanien, le maltais, le néerlandais, le polonais, le portugais, le roumain, le slovaque, le slovène, le suédois et le tchèque.

18. Cette possibilité est prévue à l'article 6 du règlement (CE) n° 1/1958.

1.2. Les textes propres à chaque institution

Au sein de la Commission européenne, le règlement intérieur¹⁹ précise dans son article 17, relatif à l'authentification des actes adoptés par la Commission, que l'« on entend par langues faisant foi toutes les langues officielles de l'Union européenne [...] lorsqu'il s'agit d'actes de portée générale et, pour les autres, celles de leurs destinataires ». La Commission européenne recourt dans la pratique à l'anglais, au français et à l'allemand dans son travail interne, considérés comme les langues « procédurales ».

Au sein du Conseil, le règlement intérieur précise dans son article 14 que « le Conseil ne délibère et ne décide que sur la base de documents et projets établis dans les langues prévues par le régime linguistique en vigueur ». Cette obligation signifie concrètement que toutes les versions linguistiques d'un texte doivent être disponibles au moment où il est adopté. C'est la raison pour laquelle, dans les réunions formelles des différentes formations du Conseil de l'Union européenne, le français reste systématiquement proposé au même titre que les autres langues officielles.

En outre, le Conseil a défini en décembre 2003 des arrangements précisant le régime d'interprétation dans chacune de ses instances préparatoires. Ce régime prévoit, d'une part, un régime d'interprétation complète maintenu pour un certain nombre de groupes de travail et, d'autre part, l'application d'un système d'interprétation à la demande dans une large

43

19. Publié au *JO L*. 308 du 8 décembre 2000 et modifié par la décision 2010/138/UE de la Commission.

majorité des groupes de travail, le coût financier étant partagé entre le secrétariat général du Conseil et les gouvernements des États membres qui font la demande d'une interprétation dans leur langue.

Le Comité des représentants permanents (COREPER), subdivisé en deux formations (COREPER I et COREPER II), composé des ambassadeurs représentants permanents (ou de leurs adjoints) des États membres qui préparent les travaux du Conseil, fonctionne selon un régime trilingue : anglais, français et allemand. Cet arrangement a été confirmé en décembre 2003. Par ailleurs, il a été convenu en décembre 2002 d'une liste limitative de documents devant être traduits systématiquement dans les trois langues de travail avant de lui être soumis.

44 **Au sein du Parlement européen**, le règlement intérieur mentionne (article 146) que « tous les documents du Parlement sont rédigés dans les langues officielles » et que « tous les députés ont le droit, au Parlement, de s'exprimer dans la langue officielle de leur choix ». Cette disposition s'inscrit dans le cadre d'un « multilinguisme intégral maîtrisé ».

Au sein de la CJUE, enfin, le français est la langue du délibéré pour les juges. Les arrêts et les avis de la Cour de justice et du Tribunal sont ainsi rendus en français, des traductions étant ensuite disponibles dans toutes les autres langues.

2. LES FAITS CONFIRMENT POURTANT UN REcul DU MULTILINGUISME ET UNE DOMINATION DE L'ANGLAIS

Un net recul du multilinguisme est confirmé dans le fonctionnement interne des institutions européennes. Dans les interactions à l'oral, le personnel des institutions européennes a fait de l'anglais la langue acceptée socialement. L'avantage d'être compris par tous surpasse le respect de la diversité linguistique ou même le pragmatisme, puisque l'on parle parfois l'anglais alors qu'une autre langue pourrait être comprise par les membres de la réunion. À l'écrit, l'analyse par le Groupe de la rédaction des documents sources confirme ce constat. La chute des budgets d'interprétation et de traduction (cf. Annexe 2) est un signal fort indiquant que la diversité linguistique n'est pas une priorité politique, en particulier au sein de la Commission européenne.

45

2.1. Le recul du multilinguisme est inégal selon les institutions

Bien que le multilinguisme soit un principe fondateur de l'Union européenne, la pratique concrète du multilinguisme a toutefois décliné progressivement depuis les élargissements de 1995, puis de 2004 et de 2007. La place de la langue anglaise au sein des institutions européennes est devenue prépondérante, voire hégémonique. Tous les acteurs interrogés par le Groupe de travail ont reconnu d'emblée ce constat du déclin du multilinguisme.

La domination de la langue anglaise est corroborée par un recul du français et plus encore de l'allemand, particulièrement au sein de la Commission où ces deux langues restent

officiellement des langues de travail au même titre que l'anglais, tout comme au sein du COREPER.

Certes, l'allemand ne s'est jamais vraiment imposé, même après l'arrivée de l'Autriche et des pays d'Europe centrale. La place de l'allemand est en constant recul dans la communication interne de la Commission. Alors que les messages-circulaires, envoyés à l'ensemble du personnel par les directions générales, étaient traditionnellement rédigés selon le régime du trilinguisme (anglais-français-allemand), ils sont de plus en plus écrits uniquement en anglais et en français, voire exclusivement en anglais.

Dans le détail, une analyse des pratiques au sein de chaque institution confirme le déclin du multilinguisme.

46 2.1.1. *Au Conseil*

Pour la rédaction des documents sources, sur les 69 000 documents produits par le secrétariat général du Conseil en 2018, 1 215 avaient pour langue originale le français, soit 2 %. 65 908 documents étaient en revanche rédigés en anglais, soit 95 % du total des documents. Les 3,1 % restants représentent les autres langues officielles de l'UE. La domination de l'anglais est ainsi sans commune mesure.

Dans les réunions formelles des **différentes formations du Conseil de l'Union européenne**, une interprétation dans toutes les langues officielles est proposée systématiquement sur le fondement de l'article 14 du règlement intérieur du Conseil précité.

Au sein du Comité des représentants permanents

(COREPER), et malgré le régime formel du trilinguisme, les dynamiques linguistiques sont très orientées par la décision des représentants des États membres de parler essentiellement l'anglais. Si le représentant de la France et son adjoint au sein du COREPER s'expriment exclusivement en français et les représentants de l'Allemagne en allemand, les autres représentants ont tendance à recourir à l'anglais, malgré quelques incursions de certains d'entre eux dans la langue française. Le représentant permanent de l'Autriche parle l'anglais et non l'allemand. En pratique, l'usage du trilinguisme est donc très limité.

Les groupes de travail du Conseil, qui constituent le « cœur du réacteur » pour la négociation des textes au sein du Conseil, respectent le multilinguisme selon le régime d'interprétation fixé. Les autorités françaises veillent, par exemple, à ce que les groupes de travail le permettant bénéficient systématiquement de l'interprétation en français et assument les coûts d'interprétation supplémentaires, tandis que dans les groupes restants qui ne bénéficient pas de l'interprétation, les délégués s'y expriment, conformément à l'usage, en français et/ou en anglais.

47

Au sein des groupes « Mertens » et « Antici », qui préparent respectivement les travaux des COREPER I et II, aucune interprétation n'est proposée, et les débats se tiennent très majoritairement en anglais. Si les représentants français y parlent exclusivement le français, ils sont parfois obligés de réexpliquer leur position en anglais de manière informelle à certains délégués qui ne comprennent pas le français.

L'analyse sectorielle des autres groupes de travail²⁰ révèle que, dans certains domaines, les services d'interprétation ne sont presque jamais proposés. C'est le cas des groupes de travail consacrés aux relations extérieures de l'Union européenne et des groupes de travail sur les questions financières et commerciales. Comme dans les groupes « Antici » et « Mertens », les délégués français siégeant au sein des groupes relevant de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) s'expriment en français, même si la quasi-totalité de ces groupes ne dispose pas de service d'interprétation.

48 Les groupes de travail relevant de certaines formations du Conseil offrent davantage de possibilités d'interprétation, mais uniquement sur demande : de manière non exhaustive, il s'agit, par exemple, des groupes relevant des formations Compétitivité, Transport, Environnement, Emploi, Éducation/Jeunesse/Culture/Sport et Agriculture/Pêche. Le multilinguisme reste ainsi très largement présent au sein du Comité spécial sur l'agriculture et dans les groupes sur les pêches maritimes où les représentants des ministères parlent leur langue nationale. Il est intéressant de noter que les ajustements des groupes de travail peuvent avoir une incidence sur le régime d'interprétation proposé. Ainsi, la fusion des groupes « Actions structurelles » et « Régions ultrapériphériques » dans un même groupe, après une réforme des régimes d'interprétation intervenue le 1^{er} juillet 2021, a pour conséquence que ce dernier est désormais soumis au régime d'interprétation à la demande. Auparavant, le groupe

20. Pour l'analyse détaillée des régimes d'interprétation proposés pour chaque groupe de travail, se reporter aux tableaux d'interprétation proposés pour chaque groupe à l'Annexe 1, mis à jour au 1^{er} juillet 2021.

« Régions ultrapériphériques » ne disposait pas de régime d'interprétation.

Puisqu'il revient à l'État membre qui souhaite une interprétation de prendre en charge une partie du coût, l'incitation à en faire la demande reste faible. Au cours des dix dernières années, la France a ainsi contribué chaque année à hauteur de 1,8 million d'euros (M€) en moyenne aux frais d'interprétation en langue française pour les réunions des groupes de travail du Conseil afin que l'interprétation soit disponible dans tous les groupes de travail le permettant selon le régime fixé par le Conseil.

Certains groupes de travail sont enfin dotés d'un régime d'interprétation complet. C'est le cas par exemple des groupes « Asile et migration » relevant du Conseil justice et affaires intérieures. C'est également le cas des groupes « Services financiers », « Questions fiscales » et « Code de conduite » relevant de la formation « Affaires économiques et financières » (ECOFIN). On peut y ajouter les groupes relevant du Conseil justice et affaires intérieures sur les questions de police, de coopération sur les matières criminelles, de droit civil, de frontières, d'asile, d'intégration, de migration et d'expulsion.

49

En élargissant la focale au sein du Conseil, l'acceptation sociale de l'anglais est confirmée par le témoignage de la grande majorité des États membres. Le nombre de réunions qui se tiennent sans interprétation n'est pas contesté tant que la langue utilisée principalement reste l'anglais (c'est la position par exemple des Pays-Bas, du Danemark, de la République tchèque et de l'Estonie). Dans les États membres qui soutiennent le multilinguisme au sein des institutions européennes,

la position par rapport à l'usage de l'anglais est parfois paradoxale. L'Italie soutient, par exemple, le recours à l'interprétation chaque fois que cela est possible dans les réunions, mais en l'absence d'interprétation, elle n'accepte que le seul usage de l'anglais. En Belgique et au Luxembourg, les diplomates n'hésitent pas à utiliser l'anglais dans les réunions de travail, voire dans le cadre formel des réunions ministérielles. Les ministres belges, même francophones, s'expriment volontiers en anglais. En Slovénie, où l'attachement au multilinguisme est fort, la domination de l'anglais au sein des institutions européennes ne paraît pas être une source de débat. Les Slovènes ont d'ailleurs retenu une approche très pragmatique, intégrant les coûts de traduction et d'interprétation lors de la préparation de leur présidence du Conseil de l'Union européenne au second semestre 2021 : l'anglais est la langue « pivot » principale, et le slovène et l'anglais sont utilisés avec le français, l'allemand, l'italien et le hongrois.

2.1.2. À la Commission

La domination de l'anglais est d'abord visible dans les documents sources publiés par la Commission. En 2019, 3,7 % des documents de la Commission envoyés en traduction avaient le français comme langue source, contre 85,5 % pour l'anglais. Vingt ans plus tôt, en 1999, 34 % des documents avaient encore pour langue source le français, ce qui montre bien l'évolution (cf. Annexe 4). Par ailleurs, les messages-circulaires dans le travail quotidien de la Commission sont envoyés souvent uniquement en anglais, alors que l'allemand et le français restent des langues de travail (pour un contre-exemple, se reporter à l'Annexe 6).

En ce qui concerne la langue parlée au sein de la Commission, les témoignages des fonctionnaires européens convergent pour décrire des environnements de travail où il est de moins en moins accepté de parler une langue autre que l'anglais.

Au niveau politique, l'usage de l'anglais - même chez les responsables francophones - est favorisé à la Commission par la rédaction en anglais des points presse en amont. Il en va ainsi de ceux rédigés pour la présidente de la Commission, les commissaires et les directeurs généraux. C'est pour cette raison que, bien que ces points presse quotidiens se déroulent officiellement en français et en anglais, et même en allemand tous les mercredis, les représentants de la Commission s'expriment souvent en anglais, car les éléments de langage de leurs documents n'ont pas été traduits dans une autre langue.

51

Concernant les réunions, la quasi-totalité des réunions des groupes d'experts, dont s'entoure la Commission en amont de ses propositions, se tiennent en anglais. Il existe aujourd'hui plus de 700 groupes d'experts autour de la Commission. Or, ni les règles publiées en 2016 par la Commission dites « horizontales », c'est-à-dire communes à tous les groupes, ni le modèle de règlement intérieur dédié à ces groupes, n'intègrent de rubrique sur le régime linguistique des travaux de leurs membres²¹. C'est au sein de ces groupes, qui interviennent généralement très tôt dans le processus législatif, que sont discutés des problèmes techniques (sur les pesticides, le contrôle

21. Commission européenne, C(2016) 3301, « Décision de la Commission établissant des règles horizontales relatives à la création et au fonctionnement des groupes d'experts de la Commission », 2016.

de certaines exportations, la teneur en eau de certains aliments, les dispositifs de reconnaissance universitaire des diplômes...). Cette domination de l'anglais pose **d'importants problèmes aux experts des États membres**, car il n'est pas toujours possible de trouver parmi eux des personnes maîtrisant très bien l'anglais.

En parallèle, les comités dits « de comitologie » diffèrent des groupes d'experts en ce qu'ils assistent la Commission dans l'exercice des compétences d'exécution qui lui ont été conférées par des actes législatifs de base. Ils n'ont pas pour objectif premier d'apporter des connaissances spécialisées à la Commission. Maillons essentiels de la fabrique de la législation européenne, ces comités de comitologie ne disposent pas toujours d'une interprétation étendue, phénomène qui s'est accentué avec la Covid, qui a souvent laissé la place à la seule

52 langue anglaise.

2.1.3. Au Parlement européen

Comme pour les autres institutions européennes, le Groupe a constaté un déclin du multilinguisme au profit de l'anglais au sein du Parlement européen, une institution dans laquelle le multilinguisme reste pourtant une réalité concrète.

La députée portugaise Margarida Marques confirme que l'anglais est beaucoup plus utilisé aujourd'hui. Comme dans les autres institutions européennes, les élargissements des années 1990 et 2000 ont eu un effet sur le régime linguistique : avant ces dates, les documents originaux étaient publiés presque à parts égales en français et en anglais, ce qui n'est plus du tout le cas en 2021.

En effet, la place de l'anglais est devenue prépondérante

dans les documents sources produits par les services des commissions du Parlement. En 2019, seuls 11,7 % des documents avaient ainsi pour langue source le français. Par ailleurs, la quasi-totalité des études produites par le Service de recherche du Parlement européen (EPRS) ne paraissent qu'en anglais.

La publication des documents majoritairement en anglais a un impact sur la tenue des réunions : de la même manière qu'à la Commission **la rédaction d'un texte source seulement en anglais amène à utiliser l'anglais** plutôt que sa propre langue, **lors de l'examen des amendements**, et ce, malgré la présence d'une interprétation, la majorité des trilogues, exercices de négociation interinstitutionnelle avec le Conseil (et en présence de la Commission), se déroule également en anglais.

D'autres dérives ont été relevées s'agissant de la possibilité de s'exprimer dans d'autres langues, notamment logistiques lorsqu'il faut déplacer les cabines pour les missions du Parlement européen, que les réunions ne suivent pas le schéma horaire prévu ou que les interprètes doivent quitter la réunion avant la fin d'une séance : les participants se mettent alors à parler l'anglais sans considérer la possibilité d'utiliser une autre langue. Plus révélateur encore, certains témoignages, comme celui du député belge Benoît Lutgen²², pointent une tendance des députés à s'excuser lorsqu'ils choisissent de prendre la parole dans une langue autre que l'anglais. Enfin, la crise sanitaire a été un frein récent au multilinguisme au sein du

53

22. Le député Benoît Lutgen (Belgique, PPE) s'exprimait en ces termes lors d'un webinaire organisé par la Délégation générale du Québec à Bruxelles le 10 mai 2021.

Parlement européen : les réunions en ligne n'ont au début pas pu bénéficier de l'interprétation et se tenaient toutes en anglais, un problème que l'institution a cherché rapidement à dépasser.

Le constat avait pourtant été fait dans le rapport Fuchs²³ (2019) que le Parlement européen était l'une des institutions au sein de laquelle le multilinguisme était le mieux respecté.

Le rapport soulignait que les députés européens ne maîtrisaient pas autant les langues que les fonctionnaires européens et qu'il était nécessaire de déployer des moyens supplémentaires pour garantir la bonne compréhension de chacun. Lors de ses travaux, le Groupe a relevé la persistance de réflexes positifs au sein du Parlement européen, comme l'invitation faite par certains présidents de commissions aux membres de s'exprimer dans leur propre langue lorsque l'interprétation est disponible. Un tel comportement rejoint les appels de nombreux députés européens de s'exprimer dans leur propre langue afin de pouvoir nuancer le contenu de leur propos.

2.1.4. À la Cour de justice

La Cour de justice est la seule institution au sein de laquelle une langue autre que l'anglais, en l'occurrence le français, reste une réalité forte.

On y distingue en effet les langues de procédure, dans lesquelles sont rédigés les mémoires et les plaidoiries des parties, et la langue de délibéré, qui est celle dans laquelle les juges de la formation de jugement délibèrent sur l'arrêt qu'ils

23. Se reporter notamment à la page 22 du rapport Fuchs.

rendent. Pour assurer les droits de la défense, la langue de procédure peut être choisie par le requérant et elle doit même être obligatoirement la langue officielle de l'État concerné pour les procédures préjudicielles. Tous les documents sont ensuite traduits de la langue de procédure vers le français, la langue de délibéré.

Le français continue ainsi d'être la langue de communication interne. Plusieurs éléments concrets attestent de la pratique du français au sein de la Cour de justice et du Tribunal de l'Union européenne. La plupart des juges, des référendaires et des fonctionnaires qui y travaillent apprennent le français. La conférence plénière de la Cour se tient toujours en français toutes les trois semaines, hors période de restrictions. Du fait de cette configuration, qui différencie la Cour des autres institutions européennes, la question de la diversité linguistique se pose de manière renversée. En effet, **un débat récurrent au sein de la Cour est de savoir s'il est pertinent ou nécessaire d'introduire une deuxième langue de délibéré, qui serait l'anglais.**

55

L'une des conséquences les plus marquantes de la place qu'occupe le français au sein de la Cour est une difficulté dans le recrutement. Le vivier de juges et de collaborateurs (notamment les référendaires) est réduit mécaniquement en raison de la nécessité de recruter des personnes ayant déjà un très bon niveau de français. **L'introduction de plusieurs langues de délibéré ne semble pour autant pas souhaitée.** L'usage du français permet d'assurer une sécurité juridique en évitant de possibles divergences entre les concepts juridiques, tout en garantissant la cohérence des références à la jurisprudence. Des témoignages de membres du Tribunal de l'Union européenne se rejoignent pour dire que l'ajout d'une seconde

langue de travail représenterait, dans ce cas précis, un allongement des délais de rendu des arrêts et une augmentation des coûts. Si des gains du côté de la traduction pourraient être recherchés, ils ne compenseraient pas l'ajout d'une chaîne de traduction en anglais et sa synchronisation avec le français.

La Cour est en même temps pleinement respectueuse du multilinguisme dans le déroulement de sa procédure. C'est le requérant qui choisit la langue de procédure (article 37 du règlement intérieur de la Cour). Si le défendeur est un État membre, la langue de procédure doit être la langue officielle de cet État (article 37). Dans les procédures préjudicielles, la langue de procédure est celle de la juridiction de renvoi (article 37) ; les États membres sont autorisés à utiliser leur
 56 langue officielle lorsqu'ils interviennent dans un litige devant la Cour ou lorsqu'ils la saisissent pour un recours en manquement (article 38). Toutes les publications de la Cour sont traduites dans les 24 langues officielles, qu'il s'agisse de la jurisprudence ou des communiqués de presse (article 40).

La Cour a également fait du multilinguisme un principe fondateur de l'Union européenne, qu'elle se charge de rappeler et d'appliquer. C'est le cas dans plusieurs arrêts récents. En effet, c'est après plusieurs décisions de la Cour susmentionnées que des avis de concours publiés par EPSO ont été annulés au motif d'une discrimination injustifiée en raison de la langue.

Enfin, sur le plan pratique, la conciliation entre multilinguisme et efficacité est opérée par la Cour à travers un système de langue pivot. La Cour a aussi fréquemment

recours à la traduction automatique. C'est notamment le cas lorsque des requêtes sont reçues tardivement ou qu'il est nécessaire de traduire des annexes d'un dossier de plusieurs centaines de pages. La traduction automatique permet de ne pas ralentir les procédures. Les versions traduites sont toutefois revues par des fonctionnaires, qui ont la double formation de juriste et de linguiste.

2.1.5. *Au SEAE*

Au Service européen pour l'action extérieure (SEAE), en 2019, seulement 0,9 % des documents envoyés en traduction aux services du SEAE étaient ainsi rédigés en français, contre 98,7 % en anglais. D'une manière générale, et alors que le SEAE est doté d'un régime comportant deux langues de travail (le français et l'anglais), à l'écrit comme à l'oral, le poids de l'anglais est démesuré par rapport aux autres langues.

57

Composantes externes du SEAE, **les délégations de l'UE dans les pays tiers sont censées adapter leur régime linguistique au pays d'accueil.** Ainsi, les délégations de l'Union européenne dans les pays d'Afrique francophones travaillent en français, et il est pratiquement impossible pour un fonctionnaire européen d'être affecté en Afrique de l'Ouest sans connaître le français. La situation est similaire pour le portugais au Mozambique et en Angola, ou pour l'espagnol en République dominicaine. Le SEAE a, par exemple, fait en sorte que les délégations de l'UE dans des pays comme le Cap-Vert, la Guinée-Bissau ou le Mozambique soient majoritairement pourvues de personnel parlant bien le portugais. **Cependant, les documents produits par les services du SEAE**

et la Commission à destination de ces pays arrivent de plus en plus rédigés dans la seule langue anglaise. Cette situation est d'autant plus paradoxale que les traducteurs de la Commission sont d'excellents professionnels ; ce qui pourrait créer les conditions d'une traduction beaucoup plus systématique vers le français, l'espagnol ou encore le portugais²⁴.

2.1.6. *Le choix monolingue du Parquet européen*

58 Le cas du Parquet européen est enfin une expression frappante de la domination de l'anglais au sein des institutions européennes. Nouvelle instance européenne en charge de la répression des fraudes financières au budget de l'Union européenne, le Parquet européen a été institué le 1^{er} juin 2021 à Luxembourg. Le collège des procureurs désignés par les États membres a décidé que l'anglais serait la seule langue de travail de l'institution. Le choix monolingue de l'institution l'a donc emporté en l'espèce sur l'esprit multilingue du règlement, qui place toutes les langues officielles de l'UE dans une position d'égalité. Le respect d'un multilinguisme « décentralisé » sera cependant assuré par les rapports du Parquet avec les procureurs européens délégués qui conduiront les enquêtes sur le terrain. Les échanges avec ces procureurs se feront dans la langue nationale de chacun des 22 États participants. De même, le Parquet est censé utiliser l'anglais et le français dans sa communication avec la Cour de justice.

24. La question de la langue de travail est un enjeu politique dans le recrutement des personnels des OPEX. Cf. Léonard Colomba-Petteng, « La maîtrise des langues comme enjeu politique : le cas des organes de représentation de l'Union européenne au Niger », *Critique internationale*, vol. 1, n° 90, 2021, p. 131-149.

Malgré ce compromis apparent, le régime interne monolingue du Parquet européen montre bien l'oubli de l'esprit du règlement n° 1/1958, comme cela est déjà le cas pour le SEAE.

2.2. Les explications du recul du multilinguisme

2.2.1. *Un effet générationnel corrélé avec les derniers élargissements*

La génération des fonctionnaires européens qui sont entrés dans les institutions européennes depuis la fin des années 1990 ne sont plus nécessairement incités, comme l'étaient leurs prédécesseurs, à passer du français à l'anglais et à l'allemand. Ces fonctionnaires se sont censurés progressivement dans l'utilisation d'autres langues que l'anglais. C'est particulièrement vrai pour les fonctionnaires originaires des pays d'Europe du Nord, d'Europe centrale et des pays Baltes. De manière plus diffuse, cette évolution concerne également les fonctionnaires européens italiens et espagnols, pour lesquels une différence générationnelle est constatée : les plus de 50 ans sont généralement capables de rédiger en langue française, ce qui n'est plus forcément le cas des jeunes fonctionnaires.

59

2.2.2. *L'usage social de l'anglais chez les élites internationales*

Le recours croissant à l'anglais, à l'oral mais surtout dans la rédaction des documents, s'explique par ailleurs de deux manières. D'une part, l'acceptation sociale de l'anglais a conduit à un monolinguisme de fait. De manière générale, le déclin du multilinguisme est moins un problème technique et budgétaire qu'un problème d'acceptation d'une nouvelle pratique sociale dans le monde des élites européennes. Un

renversement de situation ne pourra donc intervenir que si les États membres lancent un débat sur les conséquences de ce renoncement tacite et expriment un fort volontarisme politique en faveur du multilinguisme. D'autre part, l'utilisation de l'anglais dans les interactions orales est souvent justifiée par la nécessité de se faire comprendre. Un souci d'efficacité semble alors guider l'usage de l'anglais. L'importance de délivrer un message ou d'éclairer une contribution à une négociation conduit les agents travaillant au sein des institutions européennes à privilégier l'anglais. L'alternative de parler dans sa propre langue reste possible, car les services d'interprétation sont nombreux, mais elle est rarement privilégiée. Il en découle le risque de faire passer une idée déformée ou même de perdre son auditoire.

60 2.2.3. *L'influence de la hiérarchie*

L'influence qu'exerce la hiérarchie est, en outre, déterminante sur l'usage des langues. Or, dans plusieurs directions générales, seul l'anglais est désormais utilisé en raison du monolinguisme du directeur général, alors même que certaines de ces directions générales avaient historiquement une longue habitude de pratiquer le bilinguisme anglais-français. Les chefs d'unité ne parlent alors plus que l'anglais, et toutes les informations hebdomadaires ne sont diffusées qu'en anglais. Il est pourtant possible de corriger cette tendance : plusieurs administrateurs de la Commission européenne ont rapporté au Groupe que si l'anglais se systématisait dans les réunions de travail, eux-mêmes continuent à parler le français en considérant que leurs collègues ont au moins une connaissance passive du français. Ils introduisent par leur choix un bilinguisme dans les réunions des directions générales.

*L'exemple de la direction générale
de la concurrence*

Une fonctionnaire européenne, recrutée en 1990 au sein de la direction générale de la concurrence (DG Concurrence), a expliqué qu'à cette époque les principaux cadres de la direction générale étant allemands, de nombreuses réunions se tenaient en langue allemande. Apprendre l'allemand était alors nécessaire pour rédiger les comptes rendus des réunions. À la suite du départ à la retraite de cet encadrement allemand, le français est devenu la langue de travail, puis l'anglais s'est imposé progressivement à partir de 1995. L'anglais est aujourd'hui devenu la règle pour tous les écrits, du courrier électronique au rapport, au sein de la DG Concurrence et le français comme « langue de travail officielle » a disparu des réunions. Certains fonctionnaires entrés à la Commission dans les années 1980 ont abondé en ce sens en décrivant une forme d'autocensure qui n'existait pas auparavant.

61

2.2.4. La baisse des budgets de traduction et d'interprétation

Le Groupe a aussi identifié la baisse des budgets de traduction et d'interprétation pour les réunions des institutions européennes comme un facteur central du recul du multilinguisme. Dans le détail, il ressort des travaux du Groupe que, depuis la crise économique de 2008, tant les budgets que les effectifs relatifs à la traduction et à l'interprétation ont été réduits drastiquement.

Au sein de la Commission européenne, le budget du Service commun d'interprétation et de conférence (la DG SCIC)

62 permet de rémunérer un certain nombre d'interprètes indépendants. Les interprètes permanents relèvent quant à eux d'une ligne budgétaire affectée à la direction générale des ressources humaines (DG HR). L'adoption du dernier cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-2027 s'inscrit dans la continuité des baisses budgétaires des dernières années. La réduction du titre 7 dédié à l'Administration publique dans le budget de l'Union européenne confirme en effet une réorientation stratégique dans l'utilisation des ressources humaines. Entre 2012-2014 et 2018, la réduction générale de 5 % des effectifs a été couplée à une réduction spécifique de 5 % de plus à la DG SCIC. L'effectif du SCIC a été réduit mécaniquement de 10 % pendant cette même période. Le Groupe a pu confirmer qu'entre 2016 et 2021 une baisse des effectifs de 10,5 % sur cinq ans a eu lieu au sein de la direction générale de la traduction de la Commission et de 4 % sur cinq ans au Service commun d'interprétation et de conférence. Il existe cependant un lien entre la baisse des effectifs et les outils de traduction automatique, dans la mesure où le recours à l'intelligence artificielle implique des gains de productivité. Mais la traduction automatique ne saurait remplacer la traduction humaine.

À la différence de la Commission, il n'existe pas de ligne propre dédiée à la traduction dans le budget pour le Conseil. Plusieurs fonctionnaires travaillant au sein du Conseil ont confirmé le recours à des baisses de budget et d'effectif et souligné que la décision était assumée politiquement. Le cas du Conseil est particulièrement parlant : le Groupe a constaté une baisse de 1 136 à 899 agents employés à la traduction entre 2009 et 2020, soit une réduction de 21 % des effectifs. Pour les budgets (il s'agit des frais d'interprétation, car les frais de traduction sont plus difficiles à tracer), il ressort une baisse

de crédits de 86,7 à 80 M€ entre 2012 et 2021, et une baisse de 73,6 à 51,3 M€ entre 2012 et 2019. L'exécution du budget pour 2020 et 2021 devrait en outre se révéler particulièrement faible en raison du contexte particulier de la pandémie.

En complément de ces baisses des budgets consacrés à la traduction et à l'interprétation, les difficultés sont aussi et surtout d'ordre logistique. Il n'y a pas suffisamment de salles par rapport au nombre de réunions. Pour les besoins de l'interprétation, le patrimoine de la Commission européenne est limité au Centre de conférences Albert-Borschette, à trois salles dans le bâtiment Charlemagne et trois salles dans le bâtiment Berlaymont. On estime que 200 à 400 réunions doivent être refusées chaque mois par manque de place. C'est pour répondre à ce constat qu'un nouveau centre de conférences devrait voir le jour : le projet a été validé juste avant la pandémie de Covid-19 et devrait constituer une « plateforme technique » permettant de fournir des services d'interprétation à de nombreuses réunions supplémentaires.

63

La baisse des budgets d'interprétation et de traduction peut également être constatée dans la vision globale que propose la Commission. Dans une communication de 2016²⁵, elle justifie de limiter en pratique les langues proposées « de manière économiquement rationnelle ». La Commission assume, dans ce document, qu'il n'existe pas de règles claires prévoyant de réserver du temps à la traduction au cours du processus de maturation de ces textes. Elle appelle à un « effort collectif de discipline interne » pour les documents non essentiels, étant entendu qu'un certain nombre de documents

25. Commission européenne, C(2016) 2000 final, « La traduction : un élément du processus décisionnel de la Commission », 22 avril 2016.

doivent faire l'objet d'une traduction dans toutes les langues officielles, comme les textes législatifs. En pratique, cet effort n'a été confirmé que marginalement par les personnes auditionnées par le Groupe. Il s'agit là d'un choix politique des responsables de la Commission, qui contrevient fortement à l'objectif du multilinguisme.

2.2.5. *L'effet « Covid » démultiplicateur*

Le Groupe a par ailleurs constaté un effet « Covid », qui a accentué le recul du multilinguisme. Les conséquences de la pandémie de Covid-19 sur le multilinguisme dans les institutions européennes n'ont pas été négligeables. L'instauration du travail à distance a limité considérablement le recours à la diversité linguistique dans les réunions. L'utilisation de la visioconférence, notamment dans les groupes de travail du Conseil, a multiplié les réunions sans interprétation – et donc tenues uniquement en anglais. La question de la pratique des visioconférences à l'issue de la pandémie se pose, car il est possible d'avancer un argument d'économie de temps (voyages à Bruxelles ou Luxembourg) et de coûts. Un fonctionnaire européen travaillant dans les services d'interprétation a reconnu qu'au début de la crise sanitaire les outils permettant de fournir l'interprétation dans toutes les langues officielles n'existaient pas. La première réunion à distance d'ampleur ayant fait l'objet d'une interprétation s'est tenue en mai 2020 : il s'agissait de la Conférence des bailleurs de fonds, organisée par la présidente de la Commission pour renforcer le financement de la recherche sur le vaccin contre la Covid-19. Ce n'est qu'à partir du deuxième trimestre 2020 que les salles de négociation du Conseil ont commencé d'être équipées de « plateformes » permettant d'assurer

l'interprétation multilingue. Le Parlement européen a réagi plus rapidement que la Commission et le Conseil dans ce domaine.

Deux autres sujets directement reliés à la crise sanitaire doivent par ailleurs être soulignés.

D'une part, une baisse des budgets due au moindre recours aux services de traduction et d'interprétation pourrait créer un précédent dommageable, dans la mesure où ces baisses seraient reconduites par la suite. Les budgets d'interprétation ayant été sous-utilisés en raison de la crise sanitaire, il existe un risque que de nouvelles économies soient proposées sur ces budgets. L'habitude a, par ailleurs, été prise pendant la pandémie de ne placer qu'un interprète par cabine au lieu de trois auparavant. La pérennisation de cette pratique pourrait réduire considérablement la pratique du multilinguisme à l'avenir. Enfin, la pandémie de Covid-19, en resserrant les budgets, a modifié mécaniquement la distribution des interprètes. Avant la crise, la répartition était d'environ un interprète indépendant pour un interprète fonctionnaire. Avec la réduction de l'activité en raison de la Covid-19, les interprètes fonctionnaires ont été plus fortement mis à contribution, contrairement aux interprètes indépendants. À la mi-2021, le ratio fonctionnaires/indépendants est passé à 80/20. En creux, cette évolution laisse apparaître un risque de déficit de travail pour les interprètes indépendants sous contrat.

65

D'autre part, la crise économique a mis sous pression les budgets nationaux des États membres. Le Portugal, lors de sa présidence de 2021, a procédé à des ajustements budgétaires en défaveur des services de traduction et d'interprétation. Il est à craindre que cette décision inspire d'autres États à

agir de la sorte, ce qui réduirait drastiquement les possibilités d'interprétation proposées par chaque présidence.

2.3. Les concours, promotions et nominations des fonctionnaires européens représentent un enjeu pour le multilinguisme

2.3.1. Les concours européens

Les concours d'accès aux postes de titulaire au sein des institutions européennes sont organisés par EPSO, une agence créée officiellement en 2002. Parce qu'ils agissent comme une porte d'entrée pour les candidats, ces concours sont cruciaux pour la pratique du multilinguisme, qui est ensuite décliné concrètement dans les institutions européennes. On différencie généralement les concours généralistes des concours de spécialistes, ces derniers étant fondés sur la recherche de compétences adaptées à des fonctions précises. Enfin, des concours de linguistes sont organisés régulièrement. Dans l'ensemble, les concours européens sont extrêmement sélectifs²⁶.

Le recrutement des fonctionnaires européens repose sur les acquis des réformes dites « Kinnock », du nom du commissaire britannique à la réforme administrative entre 2002 et 2004. Il valorise les tests de raisonnement et de logique au détriment des connaissances, notamment linguistiques, mais aussi de fond sur la construction européenne. Il ressort des éléments

26. Pour le concours généraliste AD/5, il y avait plus de 25 000 candidats et seulement 159 ont finalement été inscrits sur les listes de réserve. Le taux de réussite s'établit à 0,6 %. Les cohortes sont réduites et viennent alimenter un nombre de fonctionnaires assez faible (32 000 à la Commission européenne).

collectés par le Groupe que de nombreux États membres, comme la France, mais aussi l'Espagne, l'Italie ou la République tchèque²⁷, pâtissent de ces modes de concours qui ne ressemblent pas aux épreuves de sélection utilisées habituellement dans ces pays, davantage basées sur les connaissances. La motivation et l'engagement du futur fonctionnaire européen sont en outre peu valorisés dans les concours, les entretiens de motivation n'intervenant généralement qu'à un stade très avancé du processus de sélection. Il en découle que, pour réussir ces concours, les candidats doivent avant tout faire montre de compétences qui pourraient autant les amener à travailler dans les institutions européennes que dans n'importe quelle entreprise du secteur privé. On peut parler d'une évolution des concours ne testant plus de la même manière que dans le passé l'engagement du fonctionnaire européen.

Sur la dimension linguistique en particulier, EPSO a adapté depuis 2017 le régime linguistique des concours généralistes pour les administrateurs (AD). Avant cette date, les seules langues anglaise, française et allemande étaient proposées comme deuxième langue vivante. Ce régime trilingue, qui concernait tant les concours eux-mêmes que la communication externe d'EPSO à destination des citoyens européens, avait été calqué sur le régime des langues de travail de la Commission. Il permettait d'assurer des recrutements plus rapides, moins coûteux, et correspondait de surcroît aux langues effectivement les plus utilisées au sein des institutions.

67

27. Il apparaît, cependant, que si ces deux derniers États peuvent pâtir du format actuel des concours européens, cette situation est compensée par le grand nombre de candidats ressortissants de leur nationalité qui se présentent.

Il s'agissait d'une « solution raisonnable », comme le notent Fabrice Andreone et Magali Gravier²⁸.

Ce régime trilingue a été attaqué régulièrement devant la Cour de justice²⁹. Depuis la réforme de 2017, qui a montré une prise en compte par les institutions européennes des recours de l'Espagne et de l'Italie, les candidats doivent désormais opter pour deux langues aux concours. La langue 1 doit être choisie parmi les 24 langues officielles de l'UE. La plupart des tests de type « questionnaire à choix multiple » (QCM) – raisonnement verbal, numérique et abstrait – sont ainsi proposés dans la langue 1 du candidat. Pour la langue 2, les candidats ont le choix parmi les cinq langues dont EPSO constate qu'elles sont les langues les plus déclarées par les candidats au concours. La langue 2 permet de passer les deux épreuves qui suivent les tests de raisonnement et de logique.

68 Il s'agit d'abord du « test du bac à courrier », qui simule une situation de travail réelle, reproduisant une boîte de courrier électronique contenant des informations sur un sujet particulier. À partir d'un corpus de documents issus de cette boîte, les candidats doivent répondre à une série de questions. Il s'agit

28. Fabrice Andreone et Magali Gravier, « Représentation bureaucratique et politique linguistique de l'Union européenne », *Revue de l'Union européenne*, n° 250, juillet-août 2021, p. 421-431.

29. Se reporter notamment aux arrêts suivants : CJUE, 27 novembre 2012, Italie/Commission (affaire C-566/10) ; TUE, 24 septembre 2015, Espagne et Italie/Commission (affaire T-124/13 et T-191/13) ; CJUE, 26 mars 2019, Commission/Italie (affaire C-621/16) ; TUE, 2 juin 2021, affaires T-718/17 et T-71/18 ; TUE, 16 juin 2021, affaires T-695/17 et T-704/17. Deux arrêts font actuellement l'objet de pourvois devant la Cour (TUE, 9 septembre 2020, Espagne/Commission, T-401/16 et T-443/16 ; TUE, 9 septembre 2020, Italie/Commission, T-437-16).

ensuite des épreuves en centre d'évaluation, qui se déroulent à Bruxelles pendant une journée. Pour les concours de niveau administrateur, les épreuves comprennent un exercice de groupe, une présentation orale, une étude de cas et un entretien de motivation³⁰.

Depuis l'adoption de ce nouveau régime, les trois derniers cycles de concours AD5 généralistes (2017, 2018 et 2019) ont tous proposé comme langue 2 l'allemand, l'anglais, l'espagnol, le français et l'italien (pour le détail des langues déclarées comme maîtrisées, se reporter à l'Annexe 3). En termes absolus, ces cinq langues, les plus parlées dans l'Union, permettent de couvrir environ 262 millions de locuteurs natifs de ces langues sur une population d'environ 447 millions de personnes. En termes relatifs, environ 59 % de la population de l'Union européenne a pour langue maternelle l'une des cinq langues qu'il est possible de choisir comme langue 2 aux concours européens depuis 2017.

69

Pour les concours de spécialistes, sur les 42 concours de titulaires ouverts entre septembre 2017 et décembre 2019, plus de la majorité, soit 27, proposaient l'anglais et le français comme langue 2. La langue 1 devait être choisie systématiquement parmi les 24 langues de l'UE. Le trio allemand, anglais et français, qui était auparavant largement répandu pour la langue 2 dans les concours de spécialistes, n'apparaît

30. L'ensemble des informations sur les modalités pratiques des concours européens sont disponibles sur le site d'EPSO (https://epso.europa.eu/home_fr). Ces épreuves ont toutefois subi quelques modifications dans le contexte de la crise sanitaire et de la nécessité de mettre en place un système d'épreuves réalisables à distance.

plus depuis juillet 2017, car il a donné lieu à trop de contentieux devant la Cour de justice, ce qui a même totalement empêché l'organisation des concours en 2016. Un rapport de la Cour des comptes européenne, publié en 2020, considère que le nombre restreint de langues dans certaines parties du processus de sélection est « une source d'insécurité juridique permanente ». Il préconise de « remédier aux problèmes récurrents liés au régime linguistique et [d']assurer la sécurité juridique des concours, en particulier en ce qui concerne les formulaires de candidature et le système de réclamation ». EPSO a mis en place un groupe de travail sur la question et envisage d'aller plus loin que les recommandations de la Cour, en proposant les 24 langues officielles de l'Union pour la langue 2 dans tous les concours, afin d'écartier tout nouveau risque de contentieux devant la Cour de justice. Si le multilinguisme intégral se justifie au regard du respect de chaque langue, il convient cependant de veiller à ce qu'il n'aboutisse pas, à terme, à limiter de fait le champ linguistique des concours, chaque candidat retenant *in fine* sa propre langue et l'anglais comme deuxième langue vivante. Une autre conséquence de cette évolution vers des concours en 24 langues est de rendre éligibles au concours (mais non au recrutement) des candidats maîtrisant des langues peu pratiquées au sein des institutions (par exemple, un candidat tchèque qui choisirait par facilité le tchèque et le slovaque). Un tel choix, s'il permet au candidat de passer le cap des concours, présente en effet le risque de bloquer sur la liste de réserve ces lauréats (pourtant méritants) qui n'auraient pas dans leur combinaison linguistique l'une des langues les plus utilisées dans les institutions pour s'intégrer à l'environnement de travail. L'étude d'impact annoncée par EPSO sur

des concours-tests à venir permettra d'évaluer à court terme les conséquences de cette évolution prévue dans le régime linguistique des concours.

2.3.2. Les promotions et nominations

Pour obtenir une première promotion, le fonctionnaire européen doit prouver qu'il est capable de travailler dans une troisième langue, en plus des deux langues présentées lors du concours européen. La réglementation commune de 2006 pour un cadre commun interinstitutionnel des langues, qui applique l'article 45 § 2 du Statut commun des fonctionnaires européens, dispose que la connaissance de cette troisième langue se situe au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). Les tests de formation suivent les modalités des tests d'admission aux cours de langues organisés par les institutions, qui sont généralement d'un excellent niveau et peuvent donner naissance à des horaires aménagés. Les institutions doivent organiser, en lien avec EPSO, des formations linguistiques permettant aux candidats aux promotions de présenter des évaluations devant EPSO au mois de décembre de chaque année. En pratique, cette troisième langue de promotion est souvent le français. L'apprentissage du français semble s'opérer dans un objectif de promotion interne au sein de l'institution, mais aussi d'intégration dans l'environnement de Bruxelles et de Luxembourg, où l'utilisation de la langue française est courante. Une fonctionnaire européenne auditionnée estime que la Commission contrôle avec sérieux le niveau de la troisième langue pour l'obtention de la première promotion, mais que le niveau exigé (B2) n'est pas suffisant pour être opérationnel dans un environnement professionnel. Ce constat amène le Groupe à faire des propositions sur le

recours à une troisième langue obligatoire lors du concours EPSO.

Le statut des fonctionnaires ne prévoit en revanche aucun prérequis linguistique pour la nomination des agents aux postes hiérarchiques les plus élevés. Il ressort des entretiens que la nomination au poste de chef d'unité au sein de la Commission intègre toujours une question en français, au contraire des procédures de recrutement externe. Cependant, la question posée pour ce recrutement est plus un exercice formel qu'une véritable confirmation du niveau de langue du candidat. D'une manière générale, le **contrôle des exigences linguistiques pour les nominations aux postes de chef d'unité et de directeur est réalisé sans aucune rigueur.** Les panels se tiennent dans leur écrasante majorité en anglais avec, en général, une question pour la forme dans la seconde langue du candidat, à la fin de l'entretien.

72

3. LA COMMUNICATION EXTERNE

DES INSTITUTIONS EUROPÉENNES AUPRÈS DES CITOYENS : UNE TENDANCE LOURDE À UTILISER L'ANGLAIS

La communication des institutions à destination des citoyens de l'Union européenne représente le volet externe du multilinguisme. Elle est directement créatrice de citoyenneté européenne et d'égalité devant le droit. Elle est concrétisée par l'idée, déjà rappelée, que les citoyens ont le droit d'interagir avec les institutions européennes dans la langue officielle de leur choix.

La Commission cherche pourtant à limiter le coût de la

traduction de nombreux documents en restreignant les cas concrets pour lesquels plusieurs langues sont proposées. Dans une annexe à la communication relative à la traduction dans le processus décisionnel³¹, la Commission estime que les appels d'offres, les appels à proposition, les appels à manifestation d'intérêt et les communiqués de presse doivent être traduits « selon nécessité » (l'expression, utilisée par la Commission, est traduite de l'anglais sans qu'il soit précisé ce que recouvre cette nécessité). Les documents de consultation publique doivent être traduits dans toutes les langues, mais uniquement s'ils ne dépassent pas un volume maximal de dix pages. Ces choix sont contestables au regard de l'objectif d'encourager une concurrence équitable entre citoyens européens pour répondre à ces appels.

En partant de ces différents modes de diffusion de l'information, auxquels s'ajoutent aujourd'hui les réseaux sociaux, l'analyse plus détaillée de la communication externe des institutions européennes laisse apparaître un panorama dominé par l'anglais.

73

3.1. Sur les sites web

Le secrétariat général de la Commission assure des traductions de ses pages internet dans plusieurs langues officielles, et notamment en français. En revanche, pour certaines politiques essentielles, la traduction dans d'autres langues n'est toujours pas assurée ou ne l'est que très partiellement. Dans le domaine de la concurrence, par exemple, il semble

31. Commission européenne, C (2016) 2000 final, « La traduction : un élément du processus décisionnel de la Commission », 22 avril 2016.

préjudiciable que l'ensemble des pages web ne soient pas traduites. À l'inverse, les pages dédiées à l'agriculture et au développement rural jouissent d'un taux de traduction convenable.

En réalité, les traductions proposées par chaque direction générale sur le site de la Commission sont largement déterminées par des choix politiques. Le nombre limité de langues proposées pour la traduction est particulièrement net pour les actualités, qui ne sont, dans un premier temps, publiées qu'en anglais ou en français.

L'importance de l'engagement de la hiérarchie est une fois de plus déterminante.

74 En matière de communication à destination des citoyens, les États membres restent divisés. Alors qu'un certain nombre d'entre eux jugent la communication des institutions européennes satisfaisante, des voix plus critiques s'expriment. Ainsi, l'Espagne est critique du fait que la Commission ne traduit pas systématiquement en espagnol ses informations (notamment sur les sites web) à destination du grand public. La représentation permanente de l'Espagne auprès de l'UE écrit régulièrement au secrétaire général de la Commission afin d'exiger que le multilinguisme soit mieux respecté dans la communication externe.

Malgré la baisse continue des budgets de traduction et d'interprétation, des progrès ont été réalisés en matière de traduction automatique. E-Translation, système de traduction automatique dont l'usage se généralise au sein des institutions, est à la fois un outil de travail pour les traducteurs et un outil au service des utilisateurs des sites web. Depuis la fin de l'année 2020, un système proposant à tous les utilisateurs la

traduction automatique des pages qui ne sont pas traduites manuellement est en voie de déploiement : il est désormais possible de traduire automatiquement dans toutes les langues des pages qui, auparavant, n'étaient généralement proposées qu'en anglais. L'énorme production de textes par la Commission explique que sa direction générale de la traduction ne peut pas toutes les gérer. À l'avenir, deux types de pages existeront : celles traduites manuellement (choisies en fonction de la nature du texte) et celles traduites automatiquement. Les critères sont en cours d'élaboration pour déterminer les pages qui seront traduites manuellement et celles qui le seront automatiquement. Certaines pages seront hybrides, comme celles des sites des représentations de la Commission dans les États membres. Ces pages seront traduites manuellement en anglais et dans la langue de l'État membre dans lequel se trouve la représentation, automatiquement pour les autres langues.

75

Dans un esprit de coopération interinstitutionnelle, E-Translation est également disponible sur les sites du Comité des régions et du Comité économique et social européen. Les mises en garde ou les avertissements signalant aux utilisateurs qu'il s'agit d'une traduction automatique y sont toutefois moins présents. Pour leur part, les agences spécialisées de l'UE utilisent elles aussi E-Translation. En revanche, le Conseil de l'Union européenne et le Parlement européen n'ont pas pleinement déployé E-Translation pour les usagers, mais devraient y recourir.

3.2. À travers l'utilisation des réseaux sociaux

Au-delà des sites web institutionnels, les réseaux sociaux représentent des canaux de communication externe privilégiés à destination du grand public et des citoyens. Les réseaux concernés sont Twitter, très largement utilisé par les responsables politiques et administratifs ; Instagram et Facebook, dont l'usage est moins fréquent mais plus graphique ; enfin, d'autres réseaux sociaux utilisés moins fréquemment, comme LinkedIn. **La tendance générale qui se dégage de l'analyse des principaux réseaux sociaux utilisés par les institutions européennes est celle d'un usage particulièrement marqué de l'anglais.**

76 Il faut cependant différencier deux cas de figure. D'une part, les institutions européennes utilisent les réseaux sociaux pour communiquer leurs propres informations. Dans ce cas, il existe un compte officiel avec, en parallèle, un ou plusieurs comptes de porte-parole (ou de services de presse) de l'institution considérée. D'autre part, les membres de l'institution relaient une actualité et, dans ce cas, les comptes considérés sont beaucoup plus nombreux : il s'agit, par exemple, des comptes de députés européens ou de chefs d'État ou de gouvernement lorsqu'ils expriment des positions liées au Conseil européen. Cette distinction est importante, car elle laisse apparaître une différence linguistique majeure : **alors que les institutions ont généralement une communication très anglophone sur leurs propres activités, elles reprennent l'information des autres acteurs dans de nombreuses langues.**

Il est également possible de distinguer les institutions qui affichent une politique linguistique claire pour les comptes qu'elles administrent (comme le SEAE ou la Cour de justice) ;

et les institutions qui n'ont pas développé une telle politique (comme la Commission).

La Commission est très présente sur les réseaux sociaux, à la fois en tant qu'institution et à travers les membres du collège des commissaires et le porte-parolat. L'une de ses particularités, partagée avec le Parlement européen, est la communication en apparence multilingue, qui passe par les comptes des représentations de la Commission dans les États membres. Sur Facebook, Instagram ou Twitter, il existe autant de comptes que d'États membres, et les contenus publiés sont dans la langue du pays considéré. **La communication externe se fait pourtant largement en anglais dans la mesure où les comptes anglais sont les comptes « génériques » et rassemblent surtout un nombre beaucoup plus important d'abonnés.**

77

La tendance anglophone se retrouve dans la communication du porte-parolat. Si le porte-parole de la Commission, Eric Mamer, est présent sur Twitter par le biais de deux comptes (l'un en anglais et l'autre en français), reflétant en cela la communication externe de la Commission envers la presse, il n'utilise pas de compte similaire en allemand alors qu'il s'agit d'une langue de travail. Plus encore, l'adjointe du porte-parole, Dana Spinant, et les autres agents du porte-parolat, quand ils disposent de comptes sur Twitter, s'expriment presque exclusivement en anglais.

La communication de la présidente de la Commission est plus multilingue que les seuls comptes institutionnels. Il existe des comptes au nom d'Ursula von der Leyen sur la plupart des réseaux sociaux (Twitter, Instagram, Facebook, principalement). Si les infographies sont presque exclusivement en

anglais, les discours et la description des contenus sont souvent traduits en allemand et en français, ainsi que dans les langues pertinentes en fonction de l'actualité. Il s'agit notamment d'actualités liées à un État membre, comme l'annonce de la validation d'un plan de relance national par la Commission qui est faite dans la langue de l'État concerné.

Pour les commissaires européens eux-mêmes, enfin, l'usage le plus classique semble être de communiquer massivement en anglais et de n'utiliser la langue nationale que pour des prises de position qui semblent liées à l'actualité politique d'un État membre en particulier. Les membres du collège ont en effet une communication très largement concentrée sur Twitter, qui oscille entre l'anglais et leur langue maternelle. C'est particulièrement vrai pour le compte de Valdis Dombrovskis, où le bilinguisme anglais et letton se double parfois de contenus en allemand. Les comptes de Margrethe Vestager et Frans Timmermans, les autres vice-présidents exécutifs de la Commission, suivent la même logique (respectivement avec le danois et le néerlandais), mais avec davantage de contenus anglophones. Concernant la langue française, les comptes du commissaire français Thierry Breton et du commissaire belge Didier Reynders publient très régulièrement des versions en français des contenus anglais ou bien simplement des contenus originaux en français ; c'est également vrai dans une moindre mesure du compte du commissaire luxembourgeois Nicolas Schmit.

Le Parlement européen est respectueux du multilinguisme dans sa communication sur les réseaux sociaux. Comme la Commission, il administre, à travers ses représentations, autant de comptes que d'États membres, qui publient des contenus

dans la langue de l'État considéré (Twitter, Instagram, Facebook). **Les comptes officiels en anglais du Parlement européen centralisent cependant un plus grand nombre de contenus et d'abonnés.** À titre d'exemple, le compte Instagram en anglais du Parlement compte environ 300 000 abonnés, contre 8 000 abonnés pour le compte de la représentation du Parlement européen en France.

Les députés européens sont très présents sur les réseaux sociaux. Ils s'expriment le plus souvent dans leur langue maternelle et proposent de nombreuses traductions en anglais. Le cas du président du Parlement européen, David Sassoli, est particulier, en ce qu'il représente aussi l'institution tout entière : sur Twitter comme Instagram, ses publications sont bilingues, en anglais (infographies) et en italien (discours, description sous les publications). **La traduction en anglais de toutes les interventions publiques de David Sassoli lui permet de ne publier que ses prises de parole en italien**, ce qui se montre comme un exemple à encourager de la traduction automatique au service du multilinguisme.

79

Le Conseil européen et le Conseil de l'Union européenne disposent de comptes administrés conjointement sur les réseaux sociaux. **Contrairement à la Commission ou au Parlement européen, les comptes institutionnels sur Twitter, Instagram, Facebook ou LinkedIn n'existent étonnement qu'en anglais et ne publient que dans cette langue.** Le service de presse du Conseil de l'Union européenne et du Conseil européen ne publie qu'en anglais sur Twitter.

Le président du Conseil européen, Charles Michel, publie des contenus presque exclusivement en anglais sur Instagram. Sur Twitter, les contenus dans les autres langues officielles

sont marginaux, comme des traductions dans les langues nationales des messages de vœux à l'occasion des différentes fêtes nationales célébrées dans les États membres.

Cette très forte tendance au monolinguisme peut être mise en balance avec les prises de position des chefs d'État ou de gouvernement et par la communication des représentations permanentes sur les réseaux sociaux. Dans ces derniers cas de figure, la communication externe sur les réseaux sociaux s'effectue largement dans la langue de l'État membre³². **L'intégration d'outils de traduction automatique sur certains réseaux sociaux, notamment Twitter, justifie toutefois moins une traduction manuelle systématique des contenus.**

80 **Le SEAE précise sur son site web que les comptes qu'il administre sont disponibles principalement en anglais.** À titre d'exemple, le compte Twitter du SEAE n'existe ainsi qu'en anglais et ne comporte que du contenu publié dans cette langue. Le contenu est cependant adapté sur le plan linguistique en fonction du public, notamment en vue de la diffusion par les délégations de l'Union dans les pays tiers. Les délégations en elles-mêmes communiquent sur les réseaux sociaux dans les langues locales concernées.

Le haut représentant pour les Affaires étrangères et la Politique de sécurité, Josep Borrell, a pour sa part développé une communication multilingue. Les contenus publiés sur son compte Twitter sont en anglais et, dans une moindre mesure,

32. Ralf Drachenberg, Emily Phillips, « The Twitter activity of members of the European Council. A content analysis of EU leaders' use of Twitter in 2019-20 », Service de recherche du Parlement européen, 2021.

en espagnol et en allemand. Il tient par ailleurs un blog³³ traduit en six langues (allemand, anglais, espagnol, français, italien, portugais), mis à jour très régulièrement, qui est un autre bon exemple des pratiques multilingues qui devraient être favorisées.

Enfin, la Cour de justice publie, par l'intermédiaire de son service de presse, ses actualités juridiques sur Twitter en suivant un modèle rigoureusement bilingue français-anglais, conformément à la politique linguistique qu'elle affiche sur son site web.

3.3. Dans la diffusion des appels d'offres

La traduction insuffisante des appels d'offres publiés par les institutions européennes est par ailleurs très préoccupante. Lors des auditions, un fonctionnaire européen s'est inquiété des **appels d'offres qui sont rédigés uniquement en anglais**. Derrière ce monolinguisme de fait se pose un véritable enjeu d'accès et de transparence, notamment aux projets des fonds structurels, qui devraient proposer un « confort linguistique » aux États membres. L'obstacle est réel pour les très petites entreprises et les petites et moyennes entreprises ou encore les organisations non gouvernementales, qui devraient avoir accès à une version traduite de toutes les informations. Cette question illustre tant les enjeux d'une citoyenneté européenne que les enjeux d'une égalité d'accès au marché intérieur. Elle

81

33. SEAE, « Une fenêtre sur le monde » (https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/77199/window-world-personal-blog-hrvp-josep-borrell_fr).

concerne les États membres, mais aussi les pays candidats à l'adhésion, la tendance des institutions européennes étant, par exemple, d'entretenir des relations avec les États des Balkans occidentaux uniquement en anglais.

3.4. Le contre-exemple de la Conférence sur l'avenir de l'Europe

82 Bien qu'insuffisamment visible auprès du public, la Conférence sur l'avenir de l'Europe, exercice citoyen lancé en 2021 et visant à recueillir les idées des Européens, a retenu l'attention du Groupe en raison de son caractère multilingue. La plateforme numérique, qui constitue le cœur de l'exercice, est en effet « interfacée » avec E-Translation et intègre directement la possibilité de traduire les contributions de chaque citoyen dans une langue cible. Par ailleurs, les règles de procédure agréées mentionnent explicitement le fait que les réunions plénières de la Conférence se tiennent « dans toutes les langues officielles de l'Union ».

Cet exercice montre une capacité des institutions européennes à déployer des exercices véritablement multilingues lorsqu'il existe un enjeu politique. Les États membres, soucieux de l'accès des citoyens à l'exercice, s'en saisissent alors pleinement : l'Espagne insiste, par exemple, pour que les informations de la plateforme de la Conférence sur l'avenir de l'Europe soient traduites également dans les langues de ses communautés autonomes (catalan, galicien, basque).

4. LE MONOLINGUISME N'EST NI SOUHAITABLE NI BÉNÉFIQUE

4.1. Le risque d'un anglais technicisé

L'anglais parlé dans les institutions européennes est un anglais technicisé, qui est parfois éloigné de l'anglais standard. Cet état de fait, souvent déploré par les fonctionnaires européens eux-mêmes, entraîne une distance avec les langues quotidiennes parlées par les Européens. Les interprètes sont souvent mis en difficulté par un anglais difficile à traduire et à interpréter. Une interprète de la Commission parle d'un « anglais parlé par les non-anglophones, qui est souvent laborieux et fait disparaître les nuances... une sorte de pensée ratatinée ». Des cellules de révision de cet anglais internationalisé vers un anglais où le vocabulaire, la grammaire et la syntaxe répondent aux conventions ont dû être créées dans les institutions européennes, par exemple au sein de la Commission et du Parlement européen. Traduire un original rédigé dans un anglais de mauvaise qualité est toujours difficile et peut même poser problème, selon certains traducteurs, lorsque des concepts juridiques flous sont retenus comme solution de compromis : la traduction vers les autres langues cibles devient alors compliquée. Plusieurs témoignages convergent d'ailleurs pour souligner un regret à l'égard du Brexit, car il était bien plus facile d'interpréter et de traduire des Britanniques que de traduire un anglais approximatif.

4.2. Le piège technocratique à l'heure de la montée des populismes

Il convient surtout d'éviter le piège technocratique du monolinguisme à l'heure de la montée des populismes. Le monolinguisme, ouvertement assumé par certains États membres pour des raisons de pragmatisme ou de coûts, renforce le sentiment d'une distance des élites européennes avec les citoyens et de l'existence d'une « bulle bruxelloise ». Les locuteurs natifs de l'anglais sont un peu moins de 5 millions au sein de l'Union européenne sur une population totale de 446 millions d'Européens, soit environ 1,1 % de la population totale. Si l'anglais est la première langue vivante étrangère (LV1) apprise au sein de l'Union, un nombre important de citoyens européens continuent de ne pas la maîtriser, ou insuffisamment³⁴. Il en ressort un risque élevé d'incompréhension des informations diffusées par les institutions européennes si le multilinguisme n'est pas assuré. Plus grave, il peut en découler le rejet d'un système perçu comme élitiste et technocratique ; du pain béni pour les croisades anti-européennes des populistes. Le piège technocratique du monolinguisme anglophone n'épargne pas non plus les députés européens. Ainsi, Ivo Hristov, député européen bulgare (et ex-directeur de cabinet du président de la République de Bulgarie) n'hésite pas à dire

84

34. Les dernières statistiques publiées par Eurostat sur la connaissance des langues des citoyens européens datent de 2016. À cette date, 32 % des Européens estimaient ne connaître aucune langue étrangère ; 37 % estimaient parler une langue étrangère ; 22 % estimaient connaître deux langues étrangères ; et 8,5 % estimaient connaître trois langues étrangères ou plus (source : Eurostat). Environ 70 % des Européens estiment ainsi ne connaître qu'une seule langue étrangère, sinon aucune.

que la langue technocratique parlée à Bruxelles est l'une des raisons qui expliquent le fossé entre les citoyens et l'idée européenne : les institutions sont devenues trop rigides et unilatérales dans leur façon de s'exprimer. Le député ajoute, cependant, qu'imposer le retour du multilinguisme, après une longue période de renoncement, ne sera pas chose aisée.

Les institutions européennes sont conscientes de la nature technocratique de la langue, principalement anglaise, utilisée à Bruxelles. Les représentations de la Commission dans les États membres sont ainsi chargées d'améliorer cette situation. Selon une traductrice de la Représentation de la Commission à Paris, il s'agit de réaliser à la fois des traductions de l'anglais vers les langues des États membres, mais aussi des traductions dans une langue qui soit « moins bruxelloise ».

Le risque est réel que les mouvements eurosceptiques instrumentalisent l'état de fait du monolinguisme technocratique. Dans un contexte de montée des populismes et des nationalismes, l'affirmation du multilinguisme rejoint celle de la diversité. Mettre l'accent sur la diversité linguistique permet de rapprocher les citoyens des institutions européennes, alors que tous les sondages montrent qu'ils s'en sentent éloignés.

85

4.3. Le paradoxe du maintien de la connaissance des langues par le personnel des institutions européennes

Le déclin de la diversité linguistique dans le travail des institutions européennes est finalement paradoxal au regard du maintien indubitable de la connaissance des langues par le personnel des institutions européennes ; dans l'ensemble, les fonctionnaires maîtrisent plusieurs langues européennes.

Une responsable d'EPSO confirme que l'exigence actuelle de connaître une langue étrangère en plus de sa langue maternelle ne constitue pas vraiment un obstacle pour les candidats. Une fonctionnaire de la Commission constate qu'au quotidien « la maison est remplie de polyglottes ». Elle confirme que les fonctionnaires européens originaires de pays du sud de l'Union européenne (Espagne, Grèce, Italie, Portugal) parlent généralement le français. Pour certains pays, une conscience assez marquée de l'utilité professionnelle et sociale du français demeure : en République tchèque, le français est majoritairement choisi comme deuxième langue par les candidats aux concours européens, tandis que l'allemand est la deuxième langue vivante étrangère apprise par la population nationale.

86 Le multilinguisme pourrait ainsi trouver une déclinaison concrète dans le caractère polyglotte de nombreuses personnes travaillant dans les institutions européennes, mais ce n'est pas le cas. L'anglais internationalisé s'est imposé de manière dominante comme pratique sociale acceptable et acceptée au détriment d'une richesse linguistique, totalement sous-utilisée. C'est précisément pour maintenir cette richesse qu'il faut aujourd'hui combattre les tendances au « tout-anglais » dans les institutions européennes, dans le fonctionnement interne comme dans la communication externe, à l'écrit comme à l'oral.

5. DES ACTIONS ONT ÉTÉ MISES EN PLACE POUR VEILLER AU RESPECT DU MULTILINGUISME DANS LES INSTITUTIONS EUROPÉENNES

Confrontés au recul de la pratique du multilinguisme dans les institutions européennes, certains États membres ont

développé des mécanismes afin de veiller au respect du multilinguisme. Il est apparu au Groupe que de telles actions n'ont, pour le moment, pas permis d'enrayer l'utilisation croissante de l'anglais au sein des institutions, mais elles semblent tout de même pouvoir constituer une architecture du travail à mener. De manière générale, le renforcement et l'élargissement de ces mécanismes sont souhaitables. Si le Groupe est surtout revenu sur les actions réalisées par la France, des exemples sélectionnés dans d'autres États membres complètent ce tableau non exhaustif.

En premier lieu, **un travail de veille et d'alerte auprès des institutions européennes est développé à travers la représentation permanente de la France à Bruxelles.** L'administration française s'attache à faire respecter les règles en matière de traduction et d'interprétation. C'est ainsi à la demande de la France qu'un système d'interprétation des réunions ministérielles informelles ayant lieu par visioconférence (qui se sont beaucoup développées dans le contexte de la pandémie de Covid) a été mis en place. La France reste vigilante pour que l'interprétation vers le français soit proposée systématiquement, y compris pendant les réunions ministérielles informelles et a, par exemple, effectué des démarches en ce sens auprès de la présidence portugaise pendant la crise sanitaire.

87

Les difficultés d'application du régime linguistique dont sont informées les autorités françaises donnent généralement lieu à une réaction orale ou écrite coordonnée par le secrétariat général aux Affaires européennes et la représentation permanente en lien avec les ministères français concernés.

Deux courriers envoyés par la représentation permanente

de la France auprès des institutions européennes, en date du 8 avril 2021 et du 18 mai 2021, permettent d'illustrer ce travail de veille. Faisant suite à une notice publiée par la DG Concurrence de la Commission encourageant les États membres à contacter ses services directement en anglais pour la transmission d'éléments relatifs à leurs plans de relance nationaux, le premier courrier demande à l'institution d'accepter les contributions en français. La réponse de la Commission est alignée sur la doctrine décrite précédemment : si l'encouragement à l'anglais est simplement « suggéré », il s'agit de limiter les « délais administratifs », qu'ils soient de « traduction ou de processus d'adoption ». Le second courrier déplore un appel à candidatures rédigé uniquement en anglais par le Centre commun de recherche de la Commission européenne et propose de laisser un temps supplémentaire d'un mois à la Commission européenne pour traduire l'appel à projet en français.

88

La France soutient par ailleurs le programme dit « Millefeuille », qui consiste à proposer des cours de français aux fonctionnaires européens et aux agents des représentations permanentes auprès des institutions européennes.

Chaque année, la représentation permanente de la France propose à une vingtaine de personnalités d'influence des institutions (commissaires, membres de cabinets, directeurs généraux, représentants permanents...) des cours individuels de langue, ainsi qu'un séjour linguistique de cinq jours en France. D'abord doté de 200 000 euros en 2021 dans le but de former 140 agents, le programme a été réalimenté avec 350 000 euros supplémentaires pour répondre à la grande demande exprimée par les conseillers des représentations

permanentes dans le cadre de la présidence française. On recense en effet près de 550 conseillers en cours de formation.

De même, en matière d'apprentissage des langues, certaines initiatives multilingues peuvent être relevées. Pour l'allemand, elles passent notamment par l'*Europanetzwerk Deutsch*, un programme organisé par le ministère allemand fédéral des Affaires étrangères et l'Institut Goethe à Bruxelles qui associe des cours d'allemand et des bourses d'études professionnelles.

La France, premier contributeur au budget de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), soutient les programmes d'IFN (Initiatives francophones nationales) et IFE (Initiatives francophones d'établissement). L'IFN a pour objectif la formation linguistique au français des relations internationales, l'organisation de séminaires de formation technique, la certification pour le diplôme français professionnel en relations internationales et l'organisation de séjours en immersion pour environ un millier de fonctionnaires et de diplomates. 89

La France, la Belgique, le Luxembourg et la Fédération Wallonie-Bruxelles sont par ailleurs impliqués dans le « dispositif de veille, d'alerte et d'action pour la langue française et le multilinguisme dans les organisations internationales » de l'OIF, lancé par la secrétaire générale de la Francophonie en décembre 2019.

Enfin, la France, comme d'autres États membres de l'Union européenne, recourt à diverses actions pour faire respecter le multilinguisme dans les réunions au sein du Conseil de l'Union européenne.

Il arrive régulièrement que les représentants français au sein du Conseil refusent qu'une décision définitive soit prise sur un texte dont la version en langue française n'est pas disponible, voire de surseoir à la discussion d'un point de l'ordre du jour pour lequel les documents en français n'ont pas été distribués en temps utile, c'est-à-dire au moins quarante-huit heures à l'avance. On parle alors de « réserve linguistique ». Le gouvernement français rappelle régulièrement à ses agents que toute circonstance rendant impossible l'emploi écrit ou oral du français lors d'une réunion officielle, alors que le régime d'interprétation le prévoit, doit faire l'objet d'une protestation inscrite au procès-verbal.

90 **De la même manière, pour les réunions du Conseil, l'Italie et l'Espagne sont très fréquemment à l'origine de telles réserves linguistiques**, qui forcent à suspendre l'examen d'un texte tant que la traduction n'est pas disponible dans les langues souhaitées. Si l'utilisation du français et de l'anglais ne pose généralement pas de difficulté pour les échanges entre diplomates, l'interprétation vers l'italien ou l'espagnol est considéré indispensable lorsqu'il s'agit de réunions techniques. Des actions plus ciblées sont également mises en place par certains États, à l'instar de celles déjà citées de l'Espagne (plaider auprès de la Commission pour un meilleur de taux de traduction en espagnol des sites web ou encore volonté d'intégrer les langues régionales à la Conférence sur l'avenir de l'Europe).

L'Allemagne reste également attachée à l'utilisation de l'allemand lorsque l'interprétation est disponible au sein des groupes de travail. Instruction est par ailleurs donnée aux représentants allemands de signaler à leurs autorités si une

interprétation est disponible vers certaines langues, mais pas vers l'allemand. Un certain renoncement pragmatique prévaut toutefois en Allemagne en l'absence d'interprétation, puisqu'il est alors demandé aux représentants allemands de s'exprimer dans une langue comprise par tous les autres délégués, qui est le plus souvent l'anglais.

Partie 3

AU-DELÀ DE BRUXELLES, LE MULTILINGUISME ENGAGE LES SOCIÉTÉS EUROPÉENNES

1. PROMOUVOIR LA DIVERSITÉ LINGUISTIQUE CHEZ LES JEUNES EUROPÉENS : L'OBJECTIF DE DEUX LANGUES ÉTRANGÈRES DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

93

Bien que le mandat du Groupe soit de se concentrer sur les pratiques linguistiques au sein des institutions européennes, l'une des variables lourdes de la tendance au monolinguisme anglophone à Bruxelles est le manque de diversité dans l'apprentissage des langues au sein des États membres. Deux facteurs semblent jouer : d'une part, dans certains États membres, les plus jeunes générations ne sont pas assez incitées à apprendre les langues étrangères ; d'autre part, elles ne sont pas sensibilisées à l'articulation qui existe entre la diversité linguistique, la diversité culturelle et la citoyenneté européenne. La présidence française du Conseil de l'Union européenne constitue ainsi une opportunité pour faire avancer

la cause de l'apprentissage des langues étrangères dans les systèmes éducatifs européens.

1.1. Un rappel des positions de l'Union européenne en matière d'apprentissage des langues

L'éducation est une compétence des États membres. En matière de politique éducative, l'Union ne dispose que d'une compétence d'appui et ne peut dès lors que soutenir, coordonner ou compléter les actions des États membres. L'Union privilégie la méthode ouverte de coordination (MOC) ; c'est-à-dire l'édiction de règles de bonne conduite et le partage de bonnes pratiques, faute de pouvoir recourir à des mécanismes plus contraignants.

94 L'apprentissage des langues étrangères est un objectif partagé par les institutions européennes et les États membres, qui a été rappelé dans plusieurs textes. En mars 2002, le Conseil européen de Barcelone a formulé la stratégie dite « de Barcelone », qui fixe comme objectif pour tous les citoyens européens l'apprentissage d'au moins deux langues étrangères dès le plus jeune âge. Une communication de la Commission du 17 janvier 2018, relative aux compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, propose une recommandation au sein du Conseil de l'Union européenne et rappelle l'importance de l'enseignement des langues dans le cadre de l'objectif global de renforcer l'identité européenne. Cette recommandation du Conseil a été publiée le 22 mai 2019. Elle rappelle l'importance d'un CECRL et soutient le multilinguisme comme une compétence clé pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, en veillant à « élever le niveau des compétences linguistiques tant dans les langues officielles que dans d'autres

langues et à soutenir les apprenants dans l'acquisition de différentes langues utiles pour leur travail et leur vie personnelle et susceptibles de contribuer à la communication et à la mobilité transfrontières ». La recommandation invite les États membres de l'UE à « encourager l'acquisition d'une langue supplémentaire [deuxième langue vivante étrangère] ».

Ces principes sont repris dans une communication de la Commission du 30 septembre 2020 relative à la réalisation d'un espace européen de l'éducation d'ici à 2025 : « Être capable de parler plusieurs langues est une condition pour étudier et travailler à l'étranger et pour découvrir pleinement la diversité culturelle de l'Europe. »

Le principe de l'éducation multilingue est ainsi partagé. Pourtant, il n'est pas nécessairement mis en œuvre par les États membres. Le Conseil de l'Union européenne, dans sa recommandation de 2019 mentionnée ci-dessus, souligne que « l'on dénombre encore 11 pays dans lesquels une deuxième langue étrangère n'est pas obligatoire dans l'enseignement secondaire général ». Ce hiatus s'explique souvent par des contraintes budgétaires : la priorité est donnée à l'apprentissage d'une seule langue vivante étrangère, ce qui signifie en pratique à la seule maîtrise de l'anglais.

95

L'objectif de référence à l'horizon 2025 d'une bonne connaissance de deux langues en plus de leur ou de leurs langues maternelles pour tous les jeunes Européens sortant de l'enseignement secondaire demeure donc une question ouverte.

1.2. Un paysage contrasté dans les États membres

L'anglais est la langue étrangère la plus étudiée dans l'enseignement primaire et secondaire des 27 États membres.

Au lycée, 86,8 % des élèves de l'Union l'étudiaient en 2018. Le français et l'espagnol sont en concurrence pour la première position concernant la langue vivante étrangère 2 (LV2). Entre 2014 et 2017, l'espagnol a devancé le français, qui était jusqu'alors la LV2 la plus étudiée. En 2018, le français est redevenu la LV2 la plus étudiée, avec 19,4 % de lycéens, contre 18,3 % pour l'allemand et 17,5 % pour l'espagnol.

La France est, après le Grand-Duché de Luxembourg, le pays où le pourcentage de lycéens (99,7 %) apprenant une LV2 est le plus élevé. La durée et le volume d'enseignement de la LV2 varient beaucoup selon les pays (de trois ans au Portugal à douze ans au Luxembourg). En outre, cet apprentissage n'est pas toujours obligatoire jusqu'à la fin de la scolarité secondaire. Par ailleurs, à l'issue de leur apprentissage, seuls quatre apprenants sur dix atteignent un niveau d'utilisateur indépendant dans leur LV1, mais un quart seulement dans leur LV2. Dans l'ensemble, les dispositifs mis en place ces dix dernières années pour favoriser l'apprentissage des langues étrangères dans les systèmes éducatifs européens ont essentiellement favorisé l'apprentissage de la LV1 et ont ainsi cherché à consolider la position de l'anglais.

À la suite du Brexit, certains États membres ont souligné l'importance d'assurer une meilleure maîtrise des langues étrangères en visant un objectif de diversité. C'est le cas du Danemark, où l'apprentissage de l'allemand, et dans une moindre mesure du français, est valorisé. L'Irlande, qui a adhéré à l'OIF en 2018, a mis l'accent sur l'enseignement du français dans son système scolaire, avec un soutien du gouvernement aux efforts du réseau des Alliances françaises. À

Chypre, la sortie du Royaume-Uni de l'UE a encouragé l'apprentissage d'autres langues étrangères, et particulièrement du français.

Il existe un dispositif au sein du Conseil de l'Europe, le Centre européen pour les langues vivantes (CELV) de Graz, dans lequel la France est représentée par le ministère de la Culture, qui est un instrument pouvant aider à porter le projet de la LV2 obligatoire dans l'enseignement secondaire. Neuf États membres de l'Union, dont la France, font partie de cette instance du Conseil de l'Europe qui a développé une expertise de premier plan en matière d'apprentissage des langues. L'importance de prendre en compte les travaux du CELV s'inscrit aussi dans une nécessité plus globale de viser à une meilleure synergie entre les actions de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe qui, pour certains États, est une véritable instance de préparation à l'adhésion à l'Union.

97

Pour prendre la mesure des efforts qui resteraient à accomplir pour assurer l'apprentissage de deux langues vivantes pour chaque jeune Européen, le rapport Eurydice³⁵ est une source précieuse. La version de 2017 est la dernière en date, qui propose une analyse comparée de l'enseignement des langues au sein de l'UE. Les données recueillies devraient être

35. Le rapport Eurydice est publié tous les quatre ans par la DG EAC de la Commission. Le dernier rapport disponible a été publié le 10 janvier 2018. Il compile et analyse les données les plus récentes à cette date. La mise à jour attendue du rapport, courant 2020, a été retardée du fait de la crise sanitaire, et le panorama actualisé de l'enseignement des langues en Europe ne devrait ainsi pas être disponible pour 2021.

mises à jour, alors que ce travail a été retardé par l'irruption de la pandémie de Covid-19.

En 2017, c'est-à-dire avant les recommandations de la Commission européenne et du Conseil, huit États membres n'avaient pas mis en place d'obligation d'apprendre deux langues étrangères dans leur enseignement général : l'Allemagne, la Belgique, la Croatie, l'Espagne, la Hongrie, l'Irlande, le Royaume-Uni et la Suède. Au Danemark, en Italie et à Malte, tous les élèves devaient en 2017 étudier une deuxième langue étrangère dès l'âge de 11 ans, mais avec une cessation de l'obligation lorsque les élèves entrent dans le secondaire supérieur.

Les informations détaillées sur chaque pays peuvent être retrouvées à l'Annexe 7 du rapport. Sur la base du rapport Eurydice (2017), elles ont été actualisées.

98

Enseignement facultatif d'une LV2	Allemagne, Belgique, Croatie, Espagne, Hongrie, Irlande, Slovénie, Suède
Enseignement facultatif à partir du secondaire supérieur	Danemark, Italie, Malte
Enseignement obligatoire d'une LV2	Autriche, Bulgarie, Chypre, Estonie, Finlande, France, Grèce, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie

**2. RELANCER LA DIVERSITÉ LINGUISTIQUE
DANS LES ÉTABLISSEMENTS SUPÉRIEURS
FORMANT LES FUTURS FONCTIONNAIRES EUROPÉENS :
L'EXEMPLE DU COLLÈGE D'EUROPE**

La formation universitaire constitue un moment charnière dans l'apprentissage des connaissances nécessaires à l'entrée sur le marché du travail européen. Véritable pépinière de futurs hauts fonctionnaires européens en raison de la spécialisation de son enseignement et de l'étendue de son réseau, le Collège d'Europe (qui possède un campus à Bruges en Belgique et un autre à Natolin en Pologne) est un lieu privilégié de mesure des pratiques linguistiques. La compréhension des dynamiques linguistiques à l'œuvre au Collège d'Europe, institution universitaire officiellement bilingue (anglais et français), se révèle précieuse pour s'interroger par ricochet sur les connaissances linguistiques des fonctionnaires européens. C'est pour cette raison que le Groupe de travail a choisi d'échanger avec plusieurs responsables du Collège d'Europe.

99

Il semble que la question des langues fasse débat au sein du Conseil académique de l'institution et, plus particulièrement, le niveau exigé pour être accepté dans une formation. Si la connaissance de l'anglais et du français reste un prérequis pour entrer dans certaines formations, le Collège d'Europe est de plus en plus souple sur la maîtrise du français. **La tendance actuelle tend vers une baisse du niveau d'exigence en français à l'entrée, compensée par un objectif de maîtrise de la langue à la sortie de la formation, condition de la validation du diplôme.**

Les exemples les plus criants de la perte de vitesse du français au Collège d'Europe concernent les départements

d'économie et de diplomatie et relations internationales. *A contrario*, les départements juridique et politique font office d'ouverture au bilinguisme : des niveaux stricts de maîtrise de l'anglais et du français sont exigés à l'entrée. Le pari des responsables de ces deux départements est que la maîtrise des deux langues reste indispensable pour devenir un professionnel compétent au sein des institutions européennes. C'est particulièrement vrai pour les professions dans le domaine juridique. Il est question de proposer au Conseil académique un **projet pilote d'un cours bilingue de droit de la concurrence au sein du département juridique** (pas de choix des langues, mais des cours dispensés pour moitié en anglais et pour moitié en français). La réalité du bilinguisme dépend aujourd'hui grandement des parcours proposés au Collège d'Europe et de l'engagement des directeurs de département en faveur ou non du multilinguisme.

100

D'autres éléments ressortent et expliquent toutefois la difficulté de maintenir la promotion du bilinguisme chez les futurs fonctionnaires européens potentiels. Il y a d'abord une **baisse du niveau de maîtrise du français à l'entrée au Collège d'Europe**, notamment chez les candidats italiens et espagnols, qui parlaient bien le français auparavant. Chez les étudiants d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, le français est également en perte de vitesse au profit de l'anglais.

Conscients de la plus-value que représente la maîtrise des langues, et en particulier du français, les étudiants du Collège d'Europe manifestent toutefois une demande d'apprentissage des langues. Cet intérêt se retrouve principalement chez les étudiants des départements d'économie ou encore de diplomatie et relations internationales, où un bon niveau de français n'est plus exigé pour entrer dans les formations. On constate,

par ailleurs, que l'exigence du bilinguisme anglais-français requis dans le département juridique ne limite en rien le recrutement des étudiants par nationalité. Il y a une présence d'étudiants baltes et nordiques, par exemple. Là aussi, la situation relève d'un choix politique des responsables de formation.

3. LA RECHERCHE DE NOUVELLES FORMATIONS LINGUISTIQUES EN AMONT DES CARRIÈRES EUROPÉENNES

Plusieurs institutions pourraient collaborer davantage pour proposer des formations linguistiques. Pour la langue française, une piste serait d'envisager un soutien renouvelé à ces projets aux acteurs de la Charte de la francophonie. Il existe en outre une réelle disposition de l'Agence universitaire de la francophonie (AUF) à élaborer et à coordonner la mise en place d'une « plateforme de formation » permettant de mettre en relation son Établissement spécialisé de la francophonie pour l'administration et le management (ESFAM ; à Sofia en Bulgarie) et les partenaires universitaires, qu'ils soient membres ou non de l'AUF (Collège d'Europe, Université franco-allemande, Université de Liège, Université du Luxembourg, Académie diplomatique de Vienne, etc.). L'OIF pourrait être associée au projet, par exemple sous la forme d'une aide au renforcement des compétences en langue française des fonctionnaires européens.

Partie 4

DES RECOMMANDATIONS OPÉRATIONNELLES POUR UN MULTILINGUISME RÉSOLUMENT DE SON TEMPS

Le Groupe a identifié en théorie deux grands axes de propositions possibles pour renforcer le multilinguisme dans l'UE. Le premier se décline autour de réformes institutionnelles, tandis que le second s'articule davantage autour du renforcement des bonnes pratiques. Il a semblé au Groupe que le renforcement de bonnes pratiques devrait être favorisé pour améliorer de manière constructive et opérationnelle le multilinguisme et l'usage de la langue française dans les institutions européennes. Toutes les pistes de réforme entendent contribuer à renforcer la citoyenneté, alors que la montée des populismes défie quotidiennement l'intégration européenne.

1. DES RECOMMANDATIONS POUR UN NOUVEAU DÉPART DU MULTILINGUISME DANS LES INSTITUTIONS EUROPÉENNES

1. Ne pas considérer l'absence de modification du règlement n° 1/1958 comme un alibi pour contourner son application

Il ressort des échanges tenus au sein du Groupe que la question de **la révision du règlement n° 1/1958** fixant le régime linguistique de l'UE peut être posée. Des arguments à l'appui de cette proposition de révision ont ainsi été avancés. Le Brexit, en premier lieu, pourrait être vu comme une opportunité de réformer ledit règlement afin d'en exclure l'anglais comme langue officielle de l'UE, alors que l'Irlande et Malte n'ont pas déclaré l'anglais mais respectivement le gaélique et le maltais comme langue officielle lors de leur entrée dans l'Union européenne.

Il ressort cependant des travaux du Groupe qu'une telle réforme n'a pas de chance d'aboutir au regard de l'exigence du vote à l'unanimité. En effet, aux termes de l'article 342 du TFUE, « le régime linguistique des institutions de l'Union est fixé [...] par le Conseil statuant à l'unanimité par voie de règlements », sans que le Parlement européen ait à se prononcer. Sur le plan politique, cette révision serait nécessairement une source de division majeure entre États membres, bloquant l'avancée par ailleurs de réformes fondées sur de meilleures pratiques du multilinguisme. En outre, la révision du règlement n° 1/1958 pourrait être perçue immédiatement comme une manœuvre de la France visant uniquement à remplacer un monolinguisme de fait par un autre ; ce que le Groupe a écarté d'emblée en promouvant le multilinguisme.

Le choix du Groupe de ne pas modifier le règlement n° 1/1958 ne doit cependant en rien être un alibi pour contourner sa bonne application.

En premier lieu, le Groupe considère que **toutes les institutions européennes, et notamment la Commission, devraient faire référence au règlement n° 1/1958 dans leur règlement intérieur pour rappeler explicitement que l'Union est multilingue.** Lorsqu'il existe des régimes linguistiques particuliers (par exemple, le choix de trois langues de travail à la Commission) dans une institution européenne, il conviendrait de les mentionner explicitement dans les règlements intérieurs afin que les institutions européennes respectent mieux leur utilisation.

Ensuite, le Groupe appelle **au renforcement de plusieurs dispositifs d'alerte qui existent déjà, tels que le « dispositif de veille, d'alerte et d'action pour la langue française et le multilinguisme dans les organisations internationales » de l'OIF** lancé par la secrétaire générale de la Francophonie en décembre 2019.

105

Il encourage aussi l'envoi de courriers par les États membres aux institutions européennes lorsque celles-ci ne respectent pas les principes du règlement n° 1/1958 (par exemple, lors de la publication d'un appel d'offres). Un suivi vigilant des États membres doit permettre d'appuyer les demandes de traduction et d'interprétation auprès des institutions concernées chaque fois que cela est nécessaire.

2. Demander au secrétariat général de la Commission européenne de produire un rapport annuel sur la pratique du multilinguisme au sein de la Commission

Le Groupe s'est rendu compte qu'il n'existe pas d'enquête publique régulière et fiable qui documente la pratique du

multilinguisme dans les institutions européennes. Or il conviendrait de dresser des constats précis sur le respect du multilinguisme en ayant des sources de référence objectives. Un état régulier de la pratique du multilinguisme doit être opéré au sein des institutions européennes. Le Groupe propose de commencer par la Commission en demandant à son secrétariat général, qui est responsable de la coordination des travaux de l'institution, de produire un rapport annuel sur la pratique du multilinguisme en son sein. Ce rapport annuel doit reposer sur une trame reprenant les éléments nécessaires à l'analyse du multilinguisme : postes budgétaires ; effectifs ; documents sources ; pratiques sociales. Il doit être communiqué aux États membres et au Parlement européen afin qu'ils en débattent. La rédaction de ce rapport annuel peut s'inspirer des travaux de l'ONU, et notamment du rapport sur le multilinguisme publié par le secrétaire général en 2019 (A/73/761), en application d'une résolution de l'Assemblée générale. Sur la base de ce rapport annuel de la Commission, il pourra être demandé à son secrétariat général de décliner des plans d'action, afin de s'assurer d'un meilleur respect du multilinguisme.

106

3. Instaurer un débat annuel sur le multilinguisme au sein du Parlement européen

Le multilinguisme ne doit pas être un sujet de niche traité de manière confidentielle. Il doit trouver sa place au cœur des débats réguliers du Parlement européen. Ce débat doit être nourri par des rapports comme celui de la Commission sur l'état du multilinguisme, qui doit lui être transmis tous les ans. Ce débat doit aussi donner naissance à des résolutions à l'initiative des parlementaires. Il doit enfin trouver un relais

dans la création en début de législature d'un intergroupe dédié au multilinguisme au sein de l'Union, composé des députés européens de toutes les nationalités mobilisées par ce sujet³⁶. Le cœur du débat ne doit pas se limiter aux déclinaisons techniques du multilinguisme (réalité de la traduction des documents sources, régimes d'interprétation, budgets, etc.), mais porter aussi sur les aspects politiques de la diversité linguistique et ses liens avec la citoyenneté européenne.

4. Porter le débat sur le multilinguisme au sein de la Conférence sur l'avenir de l'Europe

Dans le cadre de la Conférence sur l'avenir de l'Europe, les contributions des citoyens européens et des associations citoyennes relatives au multilinguisme doivent être dûment prises en compte afin d'améliorer la situation existante. Parce que la Conférence est un exercice citoyen, la question du multilinguisme doit être valorisée en tant que telle. Les séances plénières de la Conférence sur l'avenir de l'Europe doivent être l'occasion d'ouvrir un débat sur la pratique du multilinguisme dans les institutions européennes, en appelant la Commission européenne à proposer une stratégie assortie d'ambitions et d'objectifs. Le Groupe appelle plus largement à débattre des propositions citoyennes exprimées sur la plateforme multilingue de la Conférence sur l'avenir de l'Europe appelant à renforcer le multilinguisme dans les institutions

107

36. Un Bureau des députés européens francophones a existé au sein du Parlement européen, mais n'a pas été concrétisé après les élections de 2019 en un intergroupe enregistré.

européennes et au sein des États membres (pour un résumé de ces idées, se reporter à l'Annexe 8³⁷).

5. Systématiser la présence de l'interprétation dans les groupes de travail du Conseil et de la Commission

Aucun groupe de travail ne devrait être privé d'une interprétation comprenant au moins l'allemand, l'anglais, l'espagnol, le français, l'italien et le polonais, avec une ouverture très flexible aux autres langues. Les institutions européennes renforceront ainsi la citoyenneté européenne, car les experts nationaux qui siègent dans les groupes constituent l'interface entre les institutions européennes et les sociétés de leurs États membres. La pratique d'un multilinguisme systématique dans les groupes du Conseil offrira la possibilité à chaque représentant ou délégué de présenter ses arguments de manière nuancée et renforcera l'égalité de communication des positions entre États membres.

108

En ce qui concerne les groupes de travail au Conseil, le Groupe appelle les États membres à contribuer autant qu'ils le peuvent à un maximum de services d'interprétation dans leurs langues lorsque le régime d'interprétation du groupe le permet en concertation avec le secrétariat général du Conseil.

En ce qui concerne les groupes d'experts et de comitologie à la Commission européenne, le Groupe appelle les représentants des États membres et des institutions européennes à faire davantage appel aux services d'interprétation proposés par la DG SCIC.

37. Le Groupe précise qu'il ne se prononce pas sur ces idées mais appelle simplement à les intégrer aux débats qui prendront place dans le cadre de la Conférence sur l'avenir de l'Europe.

6. Systématiser la traduction rapide des documents officiels dans toutes les langues

Si certains documents officiels de l'Union sont effectivement traduits par les institutions européennes dans toutes les langues, comme les règlements et les directives, un nombre considérable d'autres documents ne sont pas disponibles dans toutes les langues officielles de l'Union européenne. Il s'agit, par exemple, des communications de la Commission ou des rapports du Parlement européen, qui doivent absolument être traduits dans les 24 langues. Il en va de même des documents plus techniques, comme les appels d'offres, les appels à contribution ou les organigrammes des différentes directions générales. Les traductions proposées doivent être exhaustives dans toutes les langues officielles, et doivent être exécutées et publiées rapidement afin de s'assurer de l'égalité d'accès des citoyens européens à l'administration européenne.

109

Pour les documents qui concernent les délégations de l'Union européenne dans des pays tiers où une langue de l'Union dispose du statut de langue officielle, l'envoi de documents traduits dans cette langue doit être systématique de la part du SEAE et de la Commission.

7. Assumer les coûts budgétaires de cette systématisation pour inverser une courbe descendante depuis 2016

L'augmentation de la présence de l'interprétation dans les réunions du Conseil et de la Commission, d'une part, et la systématisation de la traduction des documents officiels dans toutes les langues, d'autre part, engendrent une augmentation des coûts budgétaires que les États membres doivent assumer.

Le respect de la citoyenneté européenne a nécessairement un prix. Le Groupe a constaté que la baisse continue des moyens de traduction et d'interprétation, qui a été ancrée dans les négociations budgétaires depuis la crise financière de 2008, n'a jamais été inversée. Il est à craindre que la crise sanitaire de 2020 et 2021 accentue encore ce mouvement. Les gains de temps et d'argent dégagés par le recours croissant à l'intelligence artificielle pour la traduction et l'interprétation ne doivent pas devenir un argument pour rejeter les augmentations nécessaires au respect d'un multilinguisme appliqué concrètement. Pour ces raisons, il est pertinent de porter à la connaissance du plus large public l'arrêt des coupes budgétaires et de rejeter le fait que les budgets de traduction et d'interprétation soient devenus des variables d'ajustement dans les négociations interinstitutionnelles.

110

Le Groupe invite la présidence française à veiller à ce que les dotations soient supérieures, au regard de deux freins actuels : la justification objective par chaque service de ses besoins ; la réduction du budget au regard des fonds inutilisés, particulièrement après l'année 2020. Plusieurs États membres seraient prêts à soutenir une augmentation, ou au moins une stabilisation des budgets de traduction et d'interprétation. Chypre, l'Espagne et la Roumanie pourraient ainsi y être favorables. L'Espagne défend l'idée qu'un budget plus important pourrait être consacré à l'espagnol, qui est davantage utilisé comme langue pivot que d'autres langues. L'Italie pourrait soutenir une augmentation des budgets dans le cadre d'une renégociation globale des budgets, en tenant compte cependant de sa position de troisième contributeur net au budget de l'Union. Parce qu'elle commande de nombreux services d'interprétation, la Pologne pourrait aussi soutenir

une augmentation des moyens budgétaires alloués au multilinguisme.

8. Inciter les directeurs généraux des institutions européennes à pratiquer systématiquement le multilinguisme

Les directeurs généraux des institutions européennes jouent un rôle déterminant pour assurer la vitalité de la diversité linguistique auprès de leurs équipes. Les auditions du Groupe confirment que l'attitude de l'encadrement influence toute la pratique linguistique d'un collectif de travail.

Les directeurs généraux doivent s'exprimer et écrire dans plusieurs langues de travail lors de l'exercice de leurs fonctions et inciter, par une communication régulière, les agents qu'ils dirigent à faire de même. La promotion dont ils ont bénéficié suppose qu'ils maîtrisent au moins trois langues de l'UE. Il n'existe donc pas de barrière formelle à ce qu'ils pratiquent davantage le multilinguisme. Au sein de la Commission, le Groupe suggère que les directeurs généraux veillent à ne jamais s'adresser à leurs collaborateurs dans une seule langue de travail, mais utilisent régulièrement et de manière équilibrée au moins deux d'entre elles à l'écrit et à l'oral.

111

9. Écrire davantage les documents sources en français et en allemand

L'une des variables lourdes de la pratique dominante d'une langue au sein des institutions est la rédaction des documents sources sur lesquels s'appuie le travail de négociation. Face au constat objectif que la quasi-totalité des documents sources sont aujourd'hui rédigés en anglais et parfois uniquement

proposés dans cette langue, il convient de revenir à une pratique plus inclusive et multilingue. Les documents sources des projets de législation proposés par la Commission, qui alimentent ensuite tout le circuit législatif et de négociations, devraient être rédigés davantage en français et en allemand. Il ne faut pas négliger non plus les autres langues comme source de rédaction.

10. Fixer une incitation de 50 % maximum de documents sources écrits dans une seule langue de travail

Afin de s'assurer que la procédure de rédaction des documents sources respecte le multilinguisme dans les institutions européennes, une limite fixée à 50 % maximum de documents sources écrits dans une seule langue doit être appliquée dans chaque institution européenne. Chaque service doit rendre compte du respect de ce seuil à son secrétariat général, qui le vérifiera et en fera état dans le rapport annuel sur le multilinguisme transmis au Conseil et au Parlement européen.

112

11. Systématiser la troisième langue au concours d'entrée EPSO

Le régime linguistique actuel des concours européens organisés par EPSO n'apporte pas pleine satisfaction pour garantir un multilinguisme durable au sein des institutions européennes. Pour les concours généralistes et les concours de spécialistes, il est en effet possible de concourir dans sa langue maternelle à laquelle s'ajoute une langue choisie parmi un nombre restreint de langues. Le Groupe recommande de systématiser l'obligation de présenter en plus de sa langue maternelle deux autres langues au niveau C1 au concours d'entrée EPSO.

Cette systématisation doit concerner d'abord les concours généralistes, puis être étendue aux concours de spécialistes.

La systématisation d'une troisième langue au concours d'entrée EPSO doit être une incitation pour les candidats à anticiper un futur environnement multilingue pendant leur formation, notamment lorsqu'ils se préparent à une carrière dans une institution comme le Collège d'Europe.

12. Veiller à ce que la limitation du nombre de langues ne soit pas un obstacle au déroulement des concours de la fonction publique européenne

Dans le cadre d'un multilinguisme permettant l'organisation des concours européens dans un maximum de langues possibles, le choix des langues ne devrait pas être un obstacle aux concours organisés par les institutions européennes. Or, comme le montrent les recours de l'Espagne et de l'Italie contre certains concours de spécialistes organisés par EPSO, il est souhaitable d'ouvrir les concours à un nombre minimal de langues, notamment les plus parlées, par cohérence avec le régime des concours généralistes.

113

13. Rendre plus exigeante l'obligation statutaire des connaissances linguistiques lors des nominations aux postes d'encadrement intermédiaires et supérieurs

Si les articles 45 § 1 et 45 § 2 du Statut de la fonction publique européenne conditionnent la promotion des fonctionnaires à leur capacité à travailler dans d'autres langues et, pour la première promotion, à maîtriser une troisième langue, les postes d'encadrement les plus élevés (intermédiaires et supérieurs) sont répartis par la voie de nominations qui ne

prennent pas suffisamment en compte les pratiques linguistiques. Il s'agit de postes politiques, parfois exposés médiatiquement, qui conduisent à des contacts fréquents avec les sociétés des États membres.

Parce que le rôle de la hiérarchie est déterminant dans l'exercice du multilinguisme, il est nécessaire de mettre en place un mécanisme systématique vérifiant que les hauts fonctionnaires de la Commission possèdent des connaissances linguistiques solides. Lors des entretiens de recrutement, à partir du niveau de chef d'unité, les candidats doivent apporter la preuve effective de leur capacité à travailler et à écrire dans au moins deux langues de travail de l'institution. La direction des ressources humaines doit se charger de créer un mécanisme de vérification de ces compétences plus systématique et efficace.

114

14. Aider la Cour de justice à la formation au français de son personnel

Le français étant la langue de délibéré au sein de la Cour, le Groupe appelle au renforcement de la formation en amont du personnel, et notamment des référendaires. Au-delà de la formation interne qui existe déjà, le Groupe invite dans ce cadre la présidence française à faire en sorte que la Cour puisse renforcer ses liens avec les universités proposant des formations au français juridique.

15. Appeler à l'application du règlement n° 1/1958 pour le fonctionnement interne du nouveau Parquet européen

S'il appartient au Parquet européen, en raison de son indépendance et de son autonomie organisationnelle, de décider

de sa langue de travail dans son règlement intérieur, le Groupe appelle la présidence française à inviter le collège des procureurs à instituer le multilinguisme au sein de l'institution. Il propose de retenir les cinq langues les plus parlées dans l'Union européenne comme langues de travail du Parquet européen afin de rester en phase avec les citoyens européens.

16. Rendre systématique la consultation des sites web des institutions européennes dans toutes les langues officielles

Tous les sites web des institutions européennes, non seulement les plus fréquentés (comme ceux de la Commission ou du Parlement), mais aussi ceux qui reçoivent moins de visites (Conseil de l'Union européenne, agences spécialisées, etc.), doivent être accessibles dans toutes les langues officielles de l'Union européenne. Ce multilinguisme intégral est de nature à renforcer le sentiment de citoyenneté européenne et d'égalité dans l'accès à l'information. Le Groupe plaide pour une prise en compte systématique de cet impératif par les institutions européennes. Le rapport annuel du secrétariat général de la Commission européenne devra vérifier et nourrir utilement des progrès allant en ce sens. La disponibilité de tous les sites web des institutions européennes dans toutes les langues officielles doit être facilitée par le recours à E-Translation.

115

17. Repenser l'outil E-Translation

Les bénéfices des avancées de la traduction neuronale doivent être exploités pleinement pour assurer le déploiement des documents et des sites web dans toutes les langues officielles de l'Union. Le Groupe suggère d'intégrer au plus

vite la traduction automatique de toutes les pages dans une nouvelle version de l'interface de la Commission européenne. Le Conseil et le Parlement européen doivent également recourir pleinement à cet outil afin de maximiser le nombre de pages traduites sur leur site dans toutes les langues officielles. Les institutions européennes doivent collecter et analyser les commentaires des utilisateurs afin de dresser une évaluation de la technologie utilisée. **Les traducteurs professionnels qui travaillent dans les institutions européennes doivent être associés pleinement à cette démarche, car la traduction automatique ne se substitue nullement au besoin en traduction humaine.**

116 Il est nécessaire de renforcer la qualité générale du service E-Translation en augmentant, y compris pour le français, la taille et surtout la variété des textes afin de couvrir tous les domaines d'intérêt et les langues les plus rares. À ce titre, les gouvernements des États membres doivent alimenter le service en fournissant dans leur langue respective des textes, dans tous les domaines (agriculture, pêche, tourisme, culture, spatial). **Tous ces points impliquent une attention particulière des États membres de l'UE à la question des données.** Il est nécessaire également que la Commission s'engage résolument à respecter cette feuille de route en mobilisant des moyens bien supérieurs à ceux qu'elle déploie actuellement.

Par ailleurs, pour compléter cette offre de service E-Translation portant sur la traduction de l'écrit, il convient de développer au niveau européen des solutions d'interprétation automatique permettant, lorsque l'interprétation humaine n'est pas possible pour des raisons techniques ou financières, d'ouvrir l'accès des événements européens à l'ensemble de la

population européenne. Dans cette perspective, **le Groupe soutient les progrès de solutions technologiques d'interprétation automatique, sur lesquelles le secrétariat général de la présidence française du Conseil de l'Union européenne se penche, dans la perspective de la présidence française à venir.** Cette technologie doit permettre de projeter sur un écran et sous forme de sous-titres une interprétation automatique réalisée par intelligence artificielle.

Enfin, le Groupe rappelle que le logiciel E-Translation n'est pas la seule solution disponible pour produire des traductions de qualité dans l'espace européen. **De nombreuses PME européennes, dont certaines françaises, proposent des services innovants et de qualité dans ces domaines.** Les institutions européennes doivent consulter les possibilités et s'interroger sur l'existence d'autres logiciels en dehors d'E-Translation et procéder à des appels d'offres pour explorer des solutions innovantes.

117

18. Veiller à ce que tout contenu numérique officiel émanant des institutions européennes réponde à une obligation réglementaire de respect du multilinguisme

Alors que la présidence française est engagée dans l'achèvement d'une longue négociation qui permettra de disposer d'une législation européenne sur les services numériques, le Groupe suggère que chaque institution européenne établisse une réglementation interne précisant que tout contenu émanant de ses plateformes applique obligatoirement le critère du multilinguisme.

**2. DES RECOMMANDATIONS POUR AMÉLIORER
L'ENVIRONNEMENT MULTILINGUE EUROPÉEN :
DIVERSITÉ ET CITOYENNETÉ**

19. Réaffirmer les bénéfices tirés de la formation du personnel des institutions européennes aux langues étrangères et particulièrement au français

118 Le Groupe appelle les institutions européennes, et particulièrement la Commission, à maintenir et à intensifier, en lien avec EPSO, les formations linguistiques qu'elles proposent à leurs fonctionnaires. Il est également nécessaire d'étendre les formations linguistiques proposées par les différentes représentations permanentes, comme le programme Millefeuille, proposé par le gouvernement français, s'agissant de la langue française, ou l'*Europanetzwerk Deutsch* en ce qui concerne l'allemand. Les diplomates des États membres et les agents des institutions européennes doivent être incités par les gouvernements à participer davantage à ces cours, mais également à ceux proposés dans le cadre du dispositif de formation au français mis en place par l'OIF à Bruxelles.

La formation linguistique doit être opérée en amont grâce à un renouvellement des partenariats universitaires pour l'apprentissage des langues. Pour le français en particulier, le Groupe recommande que la France et les membres européens de l'OIF soutiennent le projet de plateforme de formation des élites d'Europe centrale et orientale grâce à un effort financier et à un travail renforcé de coordination entre les acteurs pertinents (AUF, Collège d'Europe, UFA, Université du Luxembourg).

La mobilité des étudiants doit constituer un levier

important de la promotion de la diversité linguistique. Le Groupe invite la présidence française à créer un réseau de « Jeunes ambassadeurs de la mobilité et de la diversité linguistique européenne » en vue de travailler à la formation multilingue des futurs fonctionnaires européens. Ce projet pourrait s'inspirer des initiatives existantes que sont le programme de l'Union européenne des « Jeunes ambassadeurs européens » ou encore le réseau des « Jeunes ambassadeurs de la francophonie des Amériques ».

Le Groupe a constaté qu'il existe un intérêt partagé des États membres pour le maintien et l'augmentation des cours de français à destination de leurs agents. Le Groupe encourage la présidence française à permettre davantage aux agents des États membres amenés à négocier à Bruxelles d'accéder à des cours de français dans les capitales. Il propose un dialogue sur le sujet avec les autres gouvernements, et notamment le gouvernement allemand, dans la mesure où l'allemand est une langue de travail au sein de la Commission et du COREPER.

119

20. Promouvoir la mobilité des fonctionnaires européens

Il existe un décalage entre le niveau de langue maîtrisé par les fonctionnaires européens et les possibilités qui leur sont offertes de pratiquer ces langues. Si les concours européens organisés par EPSO permettent d'assurer aux institutions européennes un vivier de fonctionnaires multilingues, le déroulé de la carrière n'offre pas ensuite de solides garanties d'un maintien de ces compétences linguistiques. La mobilité des fonctionnaires européens dans les administrations des

différents États membres est un moyen efficace de diversifier les pratiques linguistiques et de rapprocher le personnel des institutions européennes des citoyens. Le Groupe invite la présidence française à discuter avec les institutions européennes et les autres États membres d'un renforcement de ces mobilités. Elles devraient avoir lieu obligatoirement dans un État membre autre que celui dont les fonctionnaires possèdent la nationalité afin de garantir le développement d'autres langues que celles déjà parlées. Une telle mobilité est cohérente avec le renforcement de l'évaluation des connaissances linguistiques pour les promotions et les nominations aux postes de chef d'unité et de directeur.

21. Réaffirmer l'importance pour les États membres d'investir dans l'apprentissage des langues étrangères dès la petite enfance

120

La capacité des agents travaillant au sein des institutions européennes d'inscrire leur travail dans une pratique multilingue dépend pour beaucoup de l'apprentissage des langues étrangères dont ils ont bénéficié dès leur enfance. Le Groupe a relevé plusieurs exemples, au sein des États membres, de politiques linguistiques audacieuses et ciblées dès la petite enfance, qui ont pour objectif le développement des compétences linguistiques. De manière non exhaustive, il est possible de citer plusieurs exemples. La « Stratégie France » de la Sarre, en Allemagne, vise un bilinguisme complet allemand-français au sein du *Land* d'ici 2043 et l'application du principe du multilinguisme à un grand nombre de politiques publiques. Un autre exemple est celui du système des écoles gaéliques en Irlande (*Gaelscoil*), où l'apprentissage de l'irlandais gaélique

est obligatoire au même titre que celui de l'anglais et peut s'étendre de la maternelle jusqu'au cycle secondaire. D'autres systèmes éducatifs ont intégré le plurilinguisme dans leurs cursus. C'est le cas du Luxembourg, où l'apprentissage du luxembourgeois, du français, de l'anglais, et de l'allemand est habituel ; ou encore de la communauté allemande de Belgique, où les élèves apprennent le français, l'allemand et l'anglais³⁸. Enfin, le modèle des écoles européennes est une source d'inspiration pour les États membres, en ce qu'il permet dès la première année de primaire d'apprendre une langue étrangère au choix entre l'allemand, le français et l'anglais, et jusqu'à trois autres langues étrangères à partir du collège.

Si l'UE ne dispose que d'une compétence d'appui en matière d'éducation, le Groupe rappelle l'importance pour les États membres d'investir dans l'apprentissage des langues étrangères dès la petite enfance (école maternelle ou jardin d'enfants). Il recommande des programmes d'échange dédiés aux enseignants des États membres – apprentissages de la langue de l'autre, sensibilisation à la découverte des cultures européennes marquées par la diversité.

121

22. Promouvoir la recommandation du Conseil du 22 mai 2019 sur l'apprentissage obligatoire de deux langues vivantes pendant la scolarité

Pour promouvoir les engagements en faveur de l'apprentissage systématique dans tous les États membres de deux langues vivantes en plus de la langue maternelle, le Groupe

38. Pour les détails de ces deux exemples, se reporter à l'Annexe 7.

suggère que la présidence française du Conseil de l'Union européenne réaffirme cet objectif comme une priorité lors d'un conseil « Éducation, culture, jeunesse et sport ». Il recommande qu'une communication des ministres y siégeant affirme explicitement cette priorité.

Le Groupe propose également que le CELV, instance du Conseil de l'Europe établi à Graz, dont sont membres plusieurs États de l'UE comme la France, procède dès 2022 à une enquête approfondie afin de dresser un état des lieux à jour de l'apprentissage de la LV2 dans tous les États participants, tout en développant une promotion de l'apprentissage obligatoire de la LV2 jusqu'au baccalauréat ou son équivalent.

122

23. Créer un événement visible lors de la présidence française à l'occasion des trente-cinq ans d'Erasmus+

Créé en 1987, le programme d'échanges d'étudiants et d'enseignants Erasmus+ (étendu aux apprentis et aux stagiaires) est l'une des grandes réussites populaires de l'Union européenne. Il est connu du public grâce aux nombreuses expériences qu'il a suscitées, mais aussi grâce à des œuvres de fiction qu'il a inspirées. Le Groupe suggère que la présidence française du Conseil de l'UE rappelle l'objectif du programme qui est de favoriser la diversité linguistique, alors qu'une certaine déviation vers le monolinguisme anglophone a pu être constatée. Il propose que la présidence française se saisisse du 35^e anniversaire d'Erasmus+ pour suggérer aux États membres et aux universités d'organiser des événements visibles résolument tournés vers la découverte de la diversité

linguistique et du multilinguisme auprès des jeunes citoyens européens.

24. Surmonter les obstacles à la ratification en France de la Charte des langues régionales ou minoritaires

La position de la France vis-à-vis du multilinguisme dans l'Union européenne gagnerait à être en adéquation avec l'ensemble des engagements internationaux. En effet, la France a signé mais pas ratifié la Charte des langues régionales ou minoritaires alors même qu'elle applique la moitié des engagements proposés et dispose d'un enseignement pertinent promouvant l'apprentissage des langues régionales. Le Conseil constitutionnel avait déclaré dans une décision de juin 1999 que la Charte comportait des dispositions contraires à la Constitution. Le projet d'un multilinguisme ambitieux au sein de l'Union européenne ne saurait cependant être politiquement crédible s'il ne s'inscrit pas dans une stratégie globale cohérente. Le Groupe appelle le gouvernement français à réexaminer la question de la constitutionnalité et donc de la ratification de la Charte des langues régionales ou minoritaires, en sachant que depuis 2008 la Constitution française reconnaît désormais les langues régionales par le biais de son article 75-1.

123

25. Concrétiser les engagements de soutien à la langue du partenaire prévus dans le traité franco-allemand d'Aix-la-Chapelle

Le traité d'Aix-la-Chapelle, signé le 22 janvier 2019 entre la France et l'Allemagne et entré en vigueur un an plus tard, prévoit dans son article 10 que « [l]es deux États rapprochent

leurs systèmes éducatifs grâce au développement de l'apprentissage mutuel de la langue de l'autre ». Si le multilinguisme semble une cause peu défendue par le gouvernement allemand s'agissant du fonctionnement interne des institutions, le Groupe a en revanche constaté que l'apprentissage des langues, compétence qui relève des *Länder* en Allemagne, donnait lieu à des initiatives locales inspirantes, notamment en Sarre où le multilinguisme est promu activement. Le Groupe appelle à la concrétisation de ces engagements et au renforcement de l'ensemble des dispositifs existants pour la réalisation de cet apprentissage, en particulier dans les zones frontalières.

Le Groupe encourage par ailleurs le développement de la coopération audiovisuelle franco-allemande en conformité avec la « nouvelle offre numérique européenne » (ENTR), soutenue par la Commission.

124

26. Donner davantage de visibilité à la Journée européenne des langues auprès des sociétés civiles des États membres

La Journée européenne des langues, créée en 2001 en partenariat entre le Conseil de l'Europe et la Commission, est célébrée chaque année le 26 septembre. Pour faire vivre le multilinguisme dans les institutions européennes et au sein de chacun des 27 États membres, le Groupe appelle les gouvernements des États membres à se saisir davantage de cette journée pour lui donner une ampleur et une visibilité auprès des médias et des sociétés civiles, et organiser au niveau des écoles primaires et des collèges un concours annuel de rédaction dans les langues européennes marqué par la remise d'un prix dans chaque État membre.

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AD	Administrateur
AUF	Agence universitaire de la francophonie
CDFUE	Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne
CECRL	Cadre européen commun de référence pour les langues
CELV	Centre européen pour les langues vivantes
CFP	Cadre financier pluriannuel
CJUE	Cour de justice de l'Union européenne
COREPER	Comité des représentants permanents
Covid-19	<i>Corona Virus Disease 2019</i> (maladie à coronavirus de 2019)
DG	Direction générale
DG EAC	Direction générale de l'éducation, de la jeunesse, du sport et de la culture
DG HR	Direction générale des ressources humaines
DG LING	Direction générale de la traduction
ECOFIN	Formation « Affaires économiques et financières » du Conseil
EPRS	<i>European Parliament Research Service</i> (Service de recherche du Parlement européen)

EPSO	<i>European Personnel Selection Office</i> (Office européen de sélection du personnel)
ESFAM	Établissement spécialisé de la francophonie pour l'administration et le management
IFE	Initiative francophone d'établissement
IFG	Institut français de Grèce
IFN	Initiative francophone nationale
LV1	Langue vivante étrangère 1
LV2	Langue vivante étrangère 2
M€	Million d'euros
MEAE	Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
MOC	Méthode ouverte de coordination
OIF	Organisation internationale de la francophonie
ONU	Organisation des Nations unies
PESC	Politique étrangère et de sécurité commune
126 QCM	Questionnaire à choix multiples
SCIC	Service commun d'interprétation et de conférence
SEAE	Service européen pour l'action extérieure
TFUE	Traité de fonctionnement de l'Union européenne
TUE	Traité de l'Union européenne
UE	Union européenne

Annexe 1

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES SERVICES D'INTERPRÉTATION PROPOSÉS POUR CHAQUE GROUPE DE TRAVAIL AU SEIN DU CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE (DÉCISION N° 16/21 DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU CONSEIL – BRUXELLES, 12 AVRIL 2021)

127

- « F » interprétation intégrale
- « R » interprétation à la demande
- « Z » pas d'interprétation
- « C » interprétation fournie, le cas échéant,
par la Commission

COMITÉS INSTITUÉS PAR LES TRAITÉS		
A.1	Comité des représentants permanents (COREPER) – 2 ^e partie – 1 ^{re} partie	Article 1 ^{er} , paragraphe 1, (troisième alinéa) ³⁹
A.2	Comité économique et financier	« C »
A.3	Comité de l'emploi (EMCO)	« C »
A.4	Comité de la politique commerciale – Membres titulaires – Membres suppléants – Experts (services et investissements) – Système de préférences généralisées	« R » « R » « R » « R »
A.5	Comité politique et de sécurité (COPS)	« Z »
A.6	Comité permanent de coopération opérationnelle en matière de sécurité intérieure (COSI)	« F »
A.7	Comité de la protection sociale (CPS)	« C »

128

COMITÉS ET GROUPES INSTITUÉS PAR ACTE DU CONSEIL		
A.8	Comité spécial Agriculture (CSA)	« F »
A.9	Comité militaire de l'Union européenne (CMUE)	« Z »
A.9.A	Groupe de travail du Comité militaire (groupe CMUE) – <i>Task force</i> « Objectif global » (HTF)	« Z » « Z »
A.10	Comité chargé des aspects civils de la gestion des crises (CIVCOM)	« Z »

 39. Décision n° 54/18.

A.11	Comité de politique économique	« C »
A.12	Comité des services financiers	« R »
A.13	Comité de sécurité – Assurance de l'information (groupe de référence des autorités d'évaluation qualifiées, <i>Task Force</i> de mise en œuvre Tempest) – Comité d'homologation de sécurité (CHS)	« Z » « Z » « Z »
A.20	Groupe de travail sur le Royaume-Uni	« R »

GROUPES ÉTROITEMENT ASSOCIÉS AU COREPER

A.14	Groupe « Antici »	« Z »
A.15	Groupe « Mertens »	« Z »
A.16	Groupe des Amis de la présidence	« Z »

129

CONSEILLERS/ATTACHÉS

A.18	Conseillers/attachés	« Z »
------	----------------------	-------

AFFAIRES GÉNÉRALES

B.1	Groupe « Affaires générales »	« Z »
B.3	Groupe « Aspects extérieurs de l'asile et de la migration »	« F »
B.4	Groupe horizontal « Drogue » (GHD)	« F »
B.5	Groupe « Actions structurelles et régions ultrapériphériques »	« R »
B.7	Groupe « Questions atomiques »	« R »

B.8	Groupe « Statistiques »	« R »
B.9	Groupe « Information »	« Z »
B.14	Groupe « Cour de justice »	« R »
B.15	Groupe « Statut »	« R »
B.17	Groupe <i>ad hoc</i> sur le suivi des conclusions du Conseil du 26 avril 2004 concernant Chypre	« R »
B.18	Groupe <i>ad hoc</i> sur le mécanisme de coopération et de vérification pour la Bulgarie et la Roumanie	« R »
B.19	Groupe « Élargissement et pays menant des négociations d'adhésion à l'UE »	« R »
B.23	Groupe horizontal « Questions liées au cyberspace » (Cyber)	« R »
B.24	Groupe « Programme de développement durable à l'horizon 2030 » (programme 2030)	« R »
B.26	Groupe horizontal « Renforcement de la résilience et lutte contre les menaces hybrides »	« R »
B.27	Groupe « Questions maritimes » – Politique maritime intégrée (PMI) – Stratégie de sûreté maritime de l'UE (SSMUE)	« R » « R »

130

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

C.1	Groupe des conseillers pour les relations extérieures (RELEX) – Sanctions	« Z »
C.2	Groupe « Droit international public » – Cour pénale internationale	« Z » « Z »

C.3	Groupe « Droit de la mer »	« Z »
C.4	Groupe « Nations unies » (CONUN)	« Z »
C.5	Groupe « Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et Conseil de l'Europe » (COSCE)	« Z »
C.6	Groupe « Droits de l'homme » (COHOM)	« Z »
C.7	Groupe « Relations transatlantiques » (COTRA)	« Z »
C.9	Groupe « Europe orientale et Asie centrale » (COEST)	« Z »
C.10	Groupe « Association européenne de libre-échange » (AELE)	« Z »
C.11	Groupe « Région des Balkans occidentaux » (COWEB)	« Z »
C.12	Groupe <i>ad hoc</i> « Processus de paix au Moyen-Orient » (COMEPP)	« Z »
C.13	Groupe « Moyen-Orient/Golfe » (MOG)	« Z »
C.14	Groupe « Machrek/Maghreb » (MAMA)	« Z »
C.15	Groupe « Afrique » (COAFR)	« Z »
C.16	Groupe « Afrique, Caraïbes et Pacifique » (ACP)	« Z »
C.17	Groupe « Asie/Océanie » (COASI)	« Z »
C.18	Groupe « Amérique latine et Caraïbes » (COLAC)	« Z »
C.19	Groupe « Terrorisme (aspects internationaux) » (COTER)	« Z »

C.20	Groupe « Non-prolifération et exportations d'armes » – Non-prolifération et désarmement – Exportations d'armes conventionnelles	« Z » « Z »
C.23	Groupe « Biens à double usage »	« R »
C.25	Groupe politico-militaire (GPM)	« Z »
C.27	Groupe « Questions commerciales »	« R »
C.30	Groupe « Coopération au développement » (GCD)	« Z »
C.32	Groupe « Aide humanitaire et aide alimentaire » (COHAFA)	« Z »
C.33	Groupe « Produits de base » (PROBA)	« R »
C.34	Groupe « Affaires consulaires » (COCON)	« Z »
C.36	Groupe Nicolaïdis	« Z »
C.38	Groupe « Mesures restrictives en vue de lutter contre le terrorisme » (COMET)	« Z »
C.39	Groupe <i>ad hoc</i> sur l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (MFF NDICI)	« R »

132

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

D.1	Groupe « Ressources propres »	« R »
D.2	Groupe des conseillers financiers	« Z »
D.3	Groupe « Services financiers et union bancaire » – Services financiers – Union bancaire	« F » « Z »

D.4	Groupe « Questions fiscales » – Haut niveau – Fiscalité indirecte – Fiscalité directe	« F » « F » « F »
D.5	Groupe « Code de conduite (fiscalité des entreprises) » – Sous-groupe (questions extérieures) – Sous-groupe (questions intérieures)	« F »
D.7	Comité budgétaire	« R »
D.8	Groupe « Lutte antifraude »	« R »
D.11	Groupe « Crédits à l'exportation »	« R »
D.15	Groupe « Union douanière » – Directeurs généraux des douanes	« R » « R »

JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES		
E.1	Comité stratégique sur l'immigration, les frontières et l'asile (CSIFA)	« F »
E.2	Groupe « Intégration, migration et éloignement »	« F »
E.3	Groupe « Visas »	« R »
E.4	Groupe « Asile »	« F »
E.6	Groupe « Frontières »	« F »
E.7	Groupe « Questions de droit civil »	« F »
E.12	Groupe « Terrorisme »	« R »
E.14	Groupe « Coopération en matière pénale »	« F »
E.21	Groupe « Protection civile » (PROCIV)	« R »
E.22	Groupe « Droits fondamentaux, droits des citoyens et libre circulation des personnes » (FREMP)	« R »

E.23	Groupe « Protection des données »	« R »
E.25	Comité de coordination dans le domaine de la coopération policière et judiciaire en matière pénale (CATS)	« F »
E.26	Groupe « Application de la loi » – Police – Douanes	« F » « R »
E.27	Groupe « Affaires Schengen »	« R »
E.29	Groupe <i>ad hoc</i> « Instruments financiers JAI »	« R »
E.30	Groupe de travail sur l'échange d'informations dans le domaine de la JAI	« R »
E.31	Groupe « Législation en ligne »	« R »

134

AGRICULTURE/PÊCHE		
F.3	Groupe « Questions agricoles horizontales » – Haut niveau – Agriculture et environnement – Développement rural – Régions ultrapériphériques et îles de la mer Égée – Promotion des produits agricoles – Agriculture biologique – Indications géographiques et appellations d'origine – Attestations de spécificité	« R » « R »
F.5	Groupe « Ressources génétiques et innovation en agriculture » – Semences, plants et matériel de multiplication – Droits des obtenteurs – Organismes génétiquement modifiés (OGM)	« R » « R » « R » « R »

F.8	Groupe « Produits agricoles »	« R »
F.12	Groupe « Vins et alcools »	« R »
F.15	Groupe « Questions agrofinancières » (AGRIFIN)	« R »
F.16	Groupe « Forêts »	« R »
F.19	Groupe « Végétaux et questions phytosanitaires » – Chefs des services phytosanitaires – Protection et inspection – Plants et matériel de multiplication – Groupe de Roosendaal – Questions concernant la Convention internationale pour la protection des végétaux/Commission sur les mesures phytosanitaires (CIPV/CMP) – Organismes nuisibles – Pesticides/produits phytopharmaceutiques	« R » « R » « R » « R » « R » « R » « R »
F.21	Groupe « Animaux et questions vétérinaires » – Chefs des services vétérinaires – Santé publique – Santé animale – Bien-être des animaux et zootechnie – Groupe de Potsdam – Aliments pour animaux	« R » « R » « R » « R » « R » « R »
F.22	Groupe « Questions alimentaires et agricoles internationales » – Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) – Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) – Commission économique des Nations unies pour l'Europe (CEE-ONU) – Codex Alimentarius	« R » « R » « R » « R »

F.25	Groupe « Politique de la pêche » – Directeurs généraux	« R » « R »
F.27	Groupe « Produits et systèmes alimentaires » – Résidus de pesticides	« R » « R »

COMPÉTITIVITÉ (marché intérieur, industrie, recherche et espace)		
G.1	Groupe « Compétitivité et croissance » – Haut niveau (endosse le mandat de l'ancien groupe de travail de haut niveau sur la compétitivité et la croissance – ST 15006/14) – Marché intérieur – Industrie – Tourisme – Marchés publics – Amélioration de la réglementation	« R » « R » « R » « R » « R » « R »
G.3	Groupe « Propriété intellectuelle » – Droit d'auteur	« R » « R »
G.4	Groupe « Droit des sociétés »	« R »
G.7	Groupe « Harmonisation technique » – Véhicules à moteur – Produits de construction – Substances dangereuses – Produits chimiques – Normalisation	« R » « R » « R » « R » « R »
G.12	Groupe « Concurrence »	« R »
G.13	Groupe « Recherche » – Questions atomiques	« R » « R »
G.21	Comité de l'Espace européen de la recherche et de l'innovation (CEER)	« Z »
G.22	Groupe « Espace »	« R »
G.23	Groupe « Protection et information des consommateurs »	« F »

TRANSPORTS/TÉLÉCOMMUNICATIONS/ÉNERGIE		
H.1	Groupe « Transports terrestres »	« R »
H.2	Groupe « Transports maritimes »	« R »
H.3	Groupe « Aviation »	« R »
H.4	Groupe « Transports – Questions intermodales et réseaux »	« R »
H.5	Groupe « Télécommunications et société de l'information »	« R »
H.6	Groupe « Postes »	« R »
H.7	Groupe « Énergie »	« R »

EMPLOI/POLITIQUE SOCIALE/SANTÉ ET CONSOMMATEURS		
I.1	Groupe « Questions sociales » (GQS)	« R »
I.2	Groupe « Santé publique » – Haut niveau	« R » « R »
I.4	Groupe « Produits pharmaceutiques et dispositifs médicaux »	« R »

137

ENVIRONNEMENT		
J.1	Groupe « Environnement »	« R »
J.2	Groupe « Environnement international »	« R »

ÉDUCATION/JEUNESSE/CULTURE/SPORT		
K.1	Comité de l'éducation	« R »
K.2	Groupe « Jeunesse »	« R »
K.3	Comité des affaires culturelles	« R »
K.4	Groupe « Audiovisuel et médias »	« R »
K.5	Groupe « Sport »	« R »

EXPERTISE TECHNIQUE		
L.1	Comité de coordination des systèmes d'information et de communication (CCSIC)	« Z »
L.2	Groupe « Codification législative »	« R »
L.3	Groupe des juristes-linguistes	« Z »

Annexe 2

**BAISSE DES EFFECTIFS
ET DES BUDGETS
DE TRADUCTION
ET D'INTERPRÉTATION
AU CONSEIL
ET À LA COMMISSION
EUROPÉENNE
ENTRE 2009 ET 2021, EN M€**

BAISSE DES EFFECTIFS

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Effectifs totaux DG LING (Conseil)	1 136	1 033	1 020	997	981	974	985	958	945	907	878	899	
Équivalent temps plein (comptabilisés à partir de 2018)										845	839	857	
Administrateurs (AD)			663	654	670	675	676	660	NC	614	615	627	
Assistants (AST)			328	292	268	248	228	210	NC	189	188	186	
Autres (secrétaires, agents contractuels FG)			29	51	43	51	81	88	NC	42	35	43	
Frais d'interprétation (crédits/exécution)			71,7 M€ (exécution)	86,7 M€ /73,6 M€	84 M€ /66,7 M€	87 M€ /65 M€	83 M€ /52 M€	<u>82,7 M€</u> / <u>57,5 M€</u>	79,8 M€ /66,5 M€	79,8 M€ /64,5 M€	81,6 M€ /51,3 M€	81,45 M€	80 M€
Effectifs DGT (Commission)								2 375	2 304	2 216	2 189	2 161	2 125
Effectifs SCIC (Commission)								794	760	744	745	767	761

Sources : rapports annuels d'activité 2011-2021 de la DG LING ; infographies 2016-2021 sur les membres du personnel (Commission européenne).

BAISSE DES BUDGETS DE TRADUCTION À LA COMMISSION

Budgets de traduction et d'interprétation à la Commission européenne en euros (traduction = dépenses de traduction + dépenses d'appui aux actions de la DGT)		
Année	Dépenses de traduction	Dépenses d'interprétation
2021	11 000 000	16 645 000
2020	13 327 000	17 993 000
2019	14 807 000	17 977 000
2018	16 507 000	17 913 000
2017	16 109 000	19 008 000
2016	16 079 000	19 920 000
2015	16 148 000	19 920 000
2014	15 590 000	20 657 000
2013	15 721 000	22 691 500

Source : plateforme « Budget en ligne » (<https://eur-lex.europa.eu/budget/revue/index-f.htm>).

Annexe 3

**LANGUES DÉCLARÉES
COMME MAÎTRISÉES
(NIVEAU B2 OU PLUS)
PAR LES CANDIDATS
AUX CONCOURS GÉNÉRALISTES
AD5 EN 2017 ET 2018**

	Formulaire de candidature A		Formulaire de candidature B		E-Tray		Centre d'évaluation		Liste de réserve	
Rang	% des candidats	Langue ⁴⁰	% des candidats	Langue	% des candidats	Langue	% des candidats	Langue	% des candidats	Langue
1	97,31 %	EN	98,16 %	EN	99,46 %	EN	98,02 %	EN	98,44 %	EN
2	52,07 %	FR	54,56 %	FR	61,20 %	FR	62,55 %	FR	69,06 %	FR
3	27,29 %	ES	28,55 %	ES	30,94 %	ES	34,67 %	ES	34,93 %	ES
4	26,83 %	IT	27,77 %	IT	25,20 %	IT	29,09 %	DE	33,34 %	DE
5	18,69 %	DE	19,19 %	DE	25,20 %	DE	25,51 %	IT	27,79 %	IT
6	11,34 %	EL	11,44 %	EL						
7	8,61 %	NL	7,75 %	NL						
8	6,31 %	RO	6,76 %	RO						
9	5,46 %	PT	5,17 %	PT						
10	3,76 %	PL	4,04 %	PL						
11	3,10 %	BG	3,42 %	BG						
12	2,53 %	HR	2,75 %	HR						
13	1,90 %	HU	2,11 %	HU						
14	1,70 %	SV	1,74 %	CS						
15	1,60 %	CS	1,69 %	SV						
16	1,37 %	FI	1,38 %	FI						
17	1,22 %	SK	1,37 %	SK						
18	1,22 %	LT	1,27 %	LT						
19	0,93 %	SL	0,98 %	SL						
20	0,79 %	DA	0,81 %	DA						
21	0,51 %	LV	0,55 %	LV						
22	0,49 %	ET	0,46 %	ET						
23	0,31 %	MT	0,27 %	MT						
24	0,22 %	GA	0,17 %	GA						

40. BG : bulgare, CS : tchèque, DA : danois, DE : allemand, EL : grec, EN : anglais, ES : espagnol, ET : estonien, FI : finnois, FR : français, GA : irlandais, HR : croate, HU : hongrois, IT : italien, LT : lituanien, LV : letton, MT : maltais, NL : néerlandais, PL : polonais, PT : portugais, RO : roumain, SK : slovaque, SL : slovène, SV : suédois.

	Formulaire de candidature A		Formulaire de candidature B		E-Tray		Centre d'évaluation		Liste de réserve	
Rang	% des candidats	Langue	% des candidats	Langue	% des candidats	Langue	% des candidats	Langue	% des candidats	Langue
1	97,86 %	EN	98,37 %	EN	99,63 %	EN	100,00 %	EN	100,00 %	EN
2	51,30 %	FR	53,28 %	FR	63,27 %	FR	63,01 %	FR	67,28 %	FR
3	27,98 %	ES	28,86 %	ES	34,17 %	ES	33,97 %	ES	37,04 %	ES
4	26,73 %	IT	27,63 %	IT	25,63 %	IT	25,75 %	DE	30,25 %	DE
5	19,33 %	DE	19,39 %	DE	23,31 %	DE	25,75 %	IT	19,75 %	IT
6	10,50 %	EL	10,44 %	EL						
7	8,40 %	NL	7,85 %	NL						
8	6,80 %	RO	7,20 %	RO						
9	5,04 %	PT	4,94 %	PT						
10	3,89 %	PL	4,12 %	PL						
11	3,12 %	BG	3,37 %	BG						
12	2,58 %	HR	2,66 %	HR						
13	2,12 %	HU	2,19 %	HU						
14	1,75 %	CS	1,77 %	CS						
15	1,65 %	SV	1,57 %	SV						
16	1,34 %	SK	1,41 %	SK						
17	1,28 %	LT	1,36 %	LT						
18	1,12 %	FI	1,06 %	FI						
19	0,99 %	SL	1,01 %	SL						
20	0,89 %	DA	0,91 %	DA						
21	0,60 %	LV	0,63 %	LV						
22	0,41 %	GA	0,41 %	ET						
23	0,39 %	ET	0,33 %	MT						
24	0,34 %	MT	0,28 %	GA						

Annexe 4

ÉVOLUTION DE LA LANGUE SOURCE DES DOCUMENTS RÉDIGÉS PAR LA COMMISSION EUROPÉENNE

Langue source des documents de la Commission (en %)				
	Anglais	Français	Allemand	Autres
2007	73,50	12,30	2,40	
2011	80,63	5,76	2,28	
2012	77,06	5,20	2,90	
2013	81,29	4,44	1,89	
2014	81,00	5,00	2,00	
2015	81,00	3,60	2,80	
2017	84,38	2,60	2,02	11,02
2019	85,50	3,70		

Source : document de suivi de l'OIF « Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales » (2020).

Annexe 5

LISTE DES PERSONNES AUDITIONNÉES ET DATES DES AUDITIONS

1. PERSONNES AUDITIONNÉES PAR LE GROUPE DE TRAVAIL

149

M. Carlos ALEGRIA, directeur général adjoint de la direction de l'interprétation de la Commission européenne – 4 juin 2021

Mme Amelie BLUME, conseillère à la représentation permanente de l'Allemagne auprès de l'Union européenne – 25 juin 2021

Mme Anne DEVOUCHE, administratrice à la direction générale des ressources humaines et de la sécurité de la Commission européenne – 7 mai 2021

M. Bruno FUCHS, député à l'Assemblée nationale – 2 juillet 2021

Mme Maire KILLORAN, directrice des services de traduction du secrétariat général du Conseil de l'Union européenne – 4 juin 2021

M. Colm MAC EOCHADH, juge au Tribunal de l'Union européenne – 25 juin 2021

Mme Margarida MARQUES, députée portugaise au Parlement européen – 2 juillet 2021

M. Willem VAN DE VOORDE, ambassadeur représentant permanent de la Belgique auprès de l'Union européenne – 11 juin 2021

M. Marc VAN DER WOUDE, président du Tribunal de l'Union européenne – 25 juin 2021

Mme Minna VUORIO, directrice de l'Office européen de sélection du personnel (EPSO) – 7 mai 2021

2. PERSONNES AUDITIONNÉES PAR LE PRÉSIDENT ET/OU LE SECRÉTARIAT

¹⁵⁰ **M. Guillermo ANGERA GUAL**, conseiller à la représentation permanente de l'Espagne auprès de l'Union européenne – 3 juin 2021

Mme Françoise COMTE, experte juridique à la direction des affaires intérieures de la Commission européenne – 14 avril 2021

Mme Anne-Marie DESCOTES, ambassadrice de France en Allemagne – 10 juin 2021

M. Franck DINTILHAC, conseiller au service juridique de la Commission européenne – 28 avril 2021

M. Olivier FABRE, administrateur à la direction de l'interprétation de la Commission européenne – 3 mai 2021

M. Dominik FANATICO, représentant du Plénipotentiaire allemand pour les questions culturelles et éducatives – 15 juillet 2021

Mme Célia FERRARI, interprète à la Commission européenne – 14 avril 2021

Mme Inge GOVAERE, directrice du département d'études juridiques européennes au Collège d'Europe et professeure de droit européen à l'Université de Gand – 5 mai 2021

M. Philippe GRECIANO, professeur et vice-président de l'Université franco-allemande et président du Forum franco-allemand – 26 juin 2021

M. Matthias GRUBER, chef de service au ministère allemand des Affaires étrangères – 16 juin 2021

M. Jean-Luc LAFFINEUR, avocat aux Barreaux de Paris et de Bruxelles et président de l'association GEM+ – 7 juin 2021

M. Christian LEVASSEUR, directeur général adjoint, direction générale des ressources humaines et de la sécurité (Commission européenne) – 23 avril 2021

M. Serge LEVENHECK, chef de l'unité de l'interprétation française au Parlement européen – 4 avril 2021

Mme Fatou Isidora MARA NIANG, représentante de l'OIF auprès de l'Union européenne – 3 mai 2021

151

M. Jackie MORIN, chef du département français de la direction générale de la traduction de la Commission européenne – 28 avril 2021

Mme Veronika MUSILOVA, conseillère à la représentation permanente de la République tchèque auprès de l'Union européenne – 7 juin 2021

Mme Angela O'NEIL, directrice de la communication et des langues au Collège d'Europe – 5 mai 2021

Mme Elena PERESSO, conseillère politique auprès de la directrice d'EPSO – 7 mai 2021

M. Daniel PROU, coordonnateur pour la traduction automatique à la direction générale de la traduction de la Commission européenne – 8 juin 2021

M. Paolo Emanuele ROZO SORDINI, conseiller à la

représentation permanente de l'Italie auprès de l'Union européenne – 3 juin 2021

Mme Françoise TAUZER SABATELLI, vice-présidente de l'association GEM+ – 7 juin 2021

Mme Bineta Élisabeth SADJI, responsable linguistique à la représentation de la Commission européenne en France – 28 avril 2021

M. Barry TUMELTY, conseiller aux affaires européennes et climatiques au sein de l'ambassade d'Irlande en France, accrédité auprès de l'OIF – 27 avril 2021

Annexe 6

**EXEMPLE
DE MESSAGE-CIRCULAIRE
TRILINGUE UTILISÉ
AU SEIN DE LA COMMISSION
(JOURNÉE DE L'EUROPE,
9 MAI 2021)**

EN

Dear colleague,

Europe Day on 9 May offers an opportunity for all of us to celebrate Europe, its values and its achievements. Even if the coronavirus does not yet allow us to meet in person, the EU institutions have prepared a wide variety of opportunities for you and the members of your networks to participate. Do not hesitate to visit and promote [the dedicated web page](#), where you can make a virtual tour of the EU institutions and become part of the activities they offer. Visit also [the Facebook event](#) organised by the Parliament, the Council and the Commission. On Europe Day, President von der Leyen together with the Presidents of the Parliament and the Council will participate in a high-level event to inaugurate the Conference on the Future of Europe. Vice-President Šuica and the other co-chairs of the Executive Board will also share their expectations about the Conference. The event will start at 2 pm and [you can follow it via Europe by Satellite](#).

The Conference is a real bottom-up, citizens-focused initiative and it is essential that Europeans get to know about it and feel encouraged to participate, to seize this opportunity to shape Europe's future for the coming decades.

We would like to encourage you to promote [the Conference's multilingual digital platform](#) through your social networks, your families and friends and we invite you to take part in the discussions.

Feel free also to join our #EuropeDay campaign via social media, using messages that you will find on [SMARP](#) and [the videos of the Schuman declaration](#) and [the retrospective on Robert Schuman](#). Those active on Instagram will find a series of animated stickers to decorate their instastories for the day by using keyword search #EuropeDay or #EuropeanCommission.

We would like to encourage you again to use existing digital tools to talk to the younger generations of Europeans and to invite them to contribute their ideas to the Conference of the Future of Europe.

Finally, do not miss the opportunity to become a "virtual speaker" for the Visitors' Centre. If you wish to join this initiative, contact your Communication Unit and express an interest in being part of this initiative.

For all these activities, you might find useful the [social media guidelines](#) for Commission staff, as they provide you with advice on how to communicate on EU matters, in a way that is appropriate and safe.

We look forward to your contributions and to celebrating Europe Day together!

Gertrud Ingestad

Director-General for
Human Resources
and Security

**Pia Ahrenkilde
Hansen**

Director-General for
Communication

Pascal Leardini

Deputy Secretary-General
and Chief Operating Officer

FR

Chère/cher collègue,

La Journée de l'Europe, le 9 mai, nous offre l'occasion de célébrer l'Europe, ses valeurs et ses réalisations. Même si le coronavirus ne nous permet pas encore de nous rencontrer en personne, les institutions de l'UE ont préparé un large éventail de possibilités de participer pour vous et pour les membres de vos réseaux. N'hésitez pas à visiter et à promouvoir la [page web dédiée](#), sur laquelle vous pouvez effectuer une visite virtuelle des institutions de l'UE et participer aux activités qu'elles proposent. Découvrez également la manifestation [Facebook](#) organisée par le Parlement, le Conseil et la Commission.

À l'occasion de la Journée de l'Europe, la présidente von der Leyen et les présidents du Parlement et du Conseil participeront à une manifestation de haut niveau pour inaugurer la conférence sur l'avenir de l'Europe. Le vice-président Šuica et les autres coprésidents du conseil exécutif partageront également leurs attentes concernant la conférence. La manifestation débutera à 14 heures, et vous pourrez la [suivre via Europe by Satellite](#).

La conférence est une véritable initiative ascendante, axée sur les citoyens, et il est essentiel que les Européens en prennent connaissance et se sentent encouragés à y participer, afin de saisir cette occasion pour façonner l'avenir de l'Europe dans les décennies à venir.

Nous vous encourageons à promouvoir la [plateforme numérique multilingue de la conférence](#) par l'intermédiaire de vos réseaux sociaux, de vos familles et de vos amis, et nous vous invitons à participer aux discussions.

N'hésitez pas non plus à participer à notre campagne [#JourneeDeLeurope](#) via les médias sociaux, en utilisant les messages que vous trouverez sur [SMARP](#) et les vidéos de la [déclaration Schuman](#) et de la [rétrospective de Robert Schuman](#). Les personnes actives sur Instagram trouveront une série d'autocollants animés pour décorer leurs histoires pour la journée en utilisant la recherche par mots clés [#EuropeDay](#) ou [#EuropeanCommission](#).

Nous vous encourageons également à utiliser les outils numériques existants pour discuter avec les jeunes générations d'Européens et les inviter à faire part de leurs idées lors de la conférence sur l'avenir de l'Europe.

Enfin, ne manquez pas l'occasion de devenir un « intervenant virtuel » pour le Centre des visiteurs. Si vous souhaitez participer à cette initiative, contactez votre unité Communication et manifestez votre intérêt d'y participer.

Pour toutes ces activités, vous trouverez des [recommandations sur les médias sociaux](#) utiles à l'intention du personnel de la Commission, car elles vous fournissent des conseils pour communiquer sur les questions européennes de façon appropriée et sûre.

Nous attendons avec intérêt vos contributions et de célébrer ensemble la Journée de l'Europe !

Gertrud Ingestad

Directrice générale
des ressources
et de la sécurité
humaines

**Pia Ahrenkilde
Hansen**

Directrice générale
de la communication

Pascal Leardini

Secrétaire général adjoint
et directeur général
administratif

DE

Liebe Kolleginnen und Kollegen,

Der Europatag am 9. Mai bietet uns allen die Gelegenheit, Europa, seine Werte und seine Errungenschaften zu feiern. Auch wenn es uns aufgrund des Coronavirus noch nicht möglich ist, persönlich zusammenzukommen, haben die EU-Institutionen eine Vielzahl von Möglichkeiten geschaffen, damit Sie und die Mitglieder Ihrer Netzwerke den Tag begehen können. Auf der speziell eingerichteten Webseite können Sie an einem virtuellen Rundgang bei den EU-Institutionen sowie verschiedenen Aktivitäten teilnehmen. Machen Sie auch andere darauf aufmerksam. Und besuchen Sie die Facebook-Veranstaltung, die vom Parlament, dem Rat und von der Kommission organisiert wird.

Am Europatag wird Präsidentin von der Leyen gemeinsam mit den Präsidenten des Parlaments und des Rates an einer hochrangigen Veranstaltung teilnehmen, um die Konferenz zur Zukunft Europas zu eröffnen. Vizepräsident Šuica und die anderen Ko-Vorsitzenden des Exekutivausschusses werden ebenfalls über ihre Erwartungen an die Konferenz sprechen. Die Veranstaltung beginnt um 14:00 Uhr und Sie können sie über Europe by Satellite verfolgen.

Die Konferenz ist eine echte Bottom-up-Initiative, in deren Mitte die Bürgerinnen und Bürger stehen. Es ist von entscheidender Bedeutung, dass die Europäer sie kennen und sich ermutigt fühlen, teilzunehmen und die Zukunft Europas für die kommenden Jahrzehnte mitzugestalten.

Wir möchten Sie ermuntern, über Ihre sozialen Netzwerke, Ihre Familie und Ihre Freunde auf die mehrsprachige digitale Plattform der Konferenz aufmerksam zu machen und an den Diskussionen teilzunehmen.

Sie können sich auch über die sozialen Medien an unserer Kampagne zum #Europatag beteiligen, und zwar mithilfe der Botschaften, die Sie auf SMARP finden, sowie der Videos der Schuman-Erklärung und der Rückblicke auf Robert Schuman. Diejenigen von Ihnen, die auf Instagram aktiv sind, finden eine Reihe animierter Sticker für Ihre Instastories des Tages. Diese finden Sie, indem sie in der Stichwortsuche #Europeday oder #EuropeanCommission eingeben.

Wir möchten Sie erneut ermutigen, bestehende digitale Medien zu verwenden, um mit den jüngeren Generationen von Europäern zu sprechen und sie dazu zu ermuntern, mit ihren Ideen zur Konferenz zur Zukunft Europas beizutragen.

Verpassen Sie schließlich nicht die Möglichkeit, ein 'virtueller Redner' für das Besucherzentrum zu werden. Wenn Sie sich dieser Initiative anschließen möchten, wenden Sie sich bitte an Ihr Referat für Kommunikation und bekunden Ihr Interesse an einer Teilnahme.

Für all die genannten Aktivitäten könnten die Leitlinien für die sozialen Medien für Kommissionsbedienstete für Sie hilfreich sein. Sie enthalten Ratschläge dazu, wie Sie in angemessener und sicherer Weise über Angelegenheiten mit EU-Bezug kommunizieren können.

Wir freuen uns auf Ihre Beiträge und freuen uns darauf, gemeinsam den Europatag zu begehen!

Gertrud Ingestad
Generaldirektorin
für Humanressourcen
und Sicherheit

**Pia Ahrenkilde
Hansen**
Generaldirektorin für

Pascal Leardini
Stellvertretender
Generalsekretär
und Chief Operating Officer

Annexe 7

CARTOGRAPHIE ACTUALISÉE DES SYSTÈMES D'APPRENTISSAGE DES LANGUES DANS LES ÉTATS MEMBRES DE L'UNION EUROPÉENNE

1. ÉTATS MEMBRES DANS LESQUELS L'ENSEIGNEMENT D'UNE LV2 N'EST PAS OBLIGATOIRE

157

Allemagne

Tous les élèves commencent l'apprentissage d'une LV1 entre 6 et 9 ans. Le début de l'apprentissage de la LV1 est déterminé par la politique éducative des *Länder*, qui sont souverains dans ce domaine. Dans la majorité des *Länder*, la LV1 obligatoire est l'anglais, mais certains *Länder*, notamment frontaliers, ont une politique éducative favorable au français. Dans la voie générale de l'enseignement secondaire, tous les élèves doivent commencer l'apprentissage d'une LV2 obligatoire entre 11 et 13 ans. Seul l'apprentissage de la LV1 est sanctionné par une épreuve obligatoire à la fin des études générales secondaires. Dans la voie

professionnelle, tous les élèves étudient une langue étrangère comme matière obligatoire, très majoritairement l'anglais.

L'enseignement du français continue à être ancré dans l'enseignement en Allemagne, notamment en LV2. Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire (*Sekundarstufe I*), le français est enseigné en première, deuxième ou troisième langue étrangère et est la langue étrangère la plus étudiée après l'anglais, voire au même niveau que l'anglais dans certains *Länder*.

Le français est enseigné principalement en LV2 à partir de la sixième ou de la septième année (équivalent des classes de 6^e ou de 5^e en France). Toutefois, il est également possible d'apprendre le français en LV1 ou en LV2 à partir de la cinquième année (équivalent du CM2 en France), ou même en école primaire – en particulier dans les *Länder* proches de la frontière française.

En général, le pourcentage d'apprenants du français varie selon les spécificités des *Länder* : au premier rang la Sarre (55,5 %) ; puis des *Länder* comptant plus de 20 % d'apprenants du français : Bade-Wurtemberg (25,6 %), Rhénanie-Palatinat (21,7 %) et Thuringe (21,0 %) ; des *Länder* qui en comptent de 10 % à 20 % : Hesse (16,7 %) Schleswig-Holstein (14,9 %), Basse-Saxe (14,9 %). Le dernier dans le classement est la Brême, mais cela peut s'expliquer par la taille réduite du *Land*, qui ne compte que sept lycées (*Gymnasien*) où la LV2 est obligatoire.

Belgique

Si la population néerlandophone est majoritaire dans le pays (60 %), l'apprentissage du français chez les jeunes Flamands demeure obligatoire en LV2 dans l'enseignement (contrairement au néerlandais en Wallonie). En Wallonie-Bruxelles, la LV2 est possible sans être une règle obligatoire, à l'exception des communes de la région de Bruxelles-Capitale et des régions dites de la frontière linguistique où le néerlandais est obligatoire.

- Belgique francophone : tous les élèves commencent l'apprentissage d'une langue étrangère en tant que matière obligatoire dès l'âge de 10 ans, sauf à Bruxelles et dans les communes wallonnes ayant un statut linguistique particulier, où ils commencent plus tôt, à l'âge de 8 ans. À Bruxelles, cette langue se doit d'être le néerlandais. Cette obligation reste d'application jusqu'à l'âge de 18 ans dans l'enseignement général. À partir de 14 ans, tous les élèves de l'enseignement général peuvent choisir d'apprendre une LV2.

159

- Belgique germanophone : tous les élèves de l'enseignement pré-primaire commencent l'apprentissage du français comme matière obligatoire dès l'âge de 3 ans. Pour la minorité francophone vivant dans la région germanophone et scolarisée en français, l'allemand est une langue obligatoire. L'anglais, obligatoire pour tous, est introduit dès l'âge de 13 ans. Les élèves de l'enseignement général doivent étudier ces deux langues jusqu'à l'âge de 18 ans. Dans l'enseignement secondaire, le nombre de langues étrangères proposées dépend de la filière choisie.

- Belgique néerlandophone : tous les élèves commencent l'apprentissage du français comme matière obligatoire dès

l'âge de 10 ans. L'anglais, obligatoire pour tous, est introduit dès l'âge de 13 ans. Les élèves de l'enseignement général doivent étudier ces deux langues jusqu'à l'âge de 18 ans.

Croatie

Tous les élèves commencent à étudier une langue étrangère comme matière obligatoire dès l'âge de 7 ans. Cette obligation reste d'application jusqu'à l'âge de 19 ans. En outre, tous les élèves de 10 à 15 ans peuvent choisir d'étudier une autre langue, puisque tous les établissements doivent proposer une langue comme option dans le programme de base. À 15 ans, les élèves peuvent choisir des filières d'enseignement ou types d'établissement où ils étudieront deux langues étrangères comme matières obligatoires jusqu'à l'âge de 19 ans. Pour les élèves scolarisés dans l'enseignement professionnel, tous auront étudié une langue étrangère pendant 12 ans.

160

Espagne

Tous les élèves commencent à étudier une langue étrangère comme matière obligatoire dès l'âge de 6 ans. Dans quatre communautés autonomes (Cantabrie, Castille-La Manche, Castille-et-León et Communauté valencienne), l'apprentissage obligatoire de la LV1 commence dès l'âge de 3 ans ; dans deux communautés autonomes (Principauté des Asturies et Canaries), il commence à l'âge de 4 ans. Dans certaines communautés autonomes (Castille-La Manche, Communauté valencienne, Principauté des Asturies, Canaries et La Rioja), cette langue doit être l'anglais. Entre 12 et 18 ans, tous les élèves de l'enseignement général peuvent choisir d'apprendre

une LV2, puisque tous les établissements doivent proposer au moins une langue étrangère comme option dans le programme de base.

Selon les derniers chiffres publiés par le ministère de l'Éducation espagnol, 43,3 % des élèves du niveau *Educación Secundaria Obligatoria* (l'équivalent du collège) suivent un enseignement de LV2. Pour le *bachillerato* (baccalauréat), le pourcentage d'élèves apprenant une LV2 au niveau national est de 24 %. En Andalousie, la LV2 est obligatoire dans l'enseignement primaire à raison d'une heure par semaine dans les deux dernières classes du cycle.

Hongrie

Tous les élèves commencent à étudier une langue étrangère comme matière obligatoire dès l'âge de 9 ans. Cette obligation reste d'application jusqu'à 18 ans. De 10 à 18 ans, les élèves qui choisissent certaines filières d'enseignement ou types d'établissement apprennent une deuxième langue étrangère comme matière obligatoire. Il n'y a pas de politique linguistique dans l'enseignement professionnel.

161

Irlande

L'apprentissage d'une langue étrangère n'est pas obligatoire. Tous les élèves étudient les deux langues officielles du pays, à savoir l'anglais et le gaélique. Les autorités éducatives centrales ne déterminent pas le contenu de l'offre d'enseignement minimal que les établissements doivent proposer au niveau secondaire. Tous les établissements qui accueillent des élèves âgés de 12 à 18 ans jouissent dès lors d'une flexibilité dans la conception des programmes. Par conséquent, certains

établissements peuvent décider de mettre davantage l'accent sur les langues étrangères.

Par ailleurs, le français et l'allemand sont les deux langues étrangères généralement enseignées dans les établissements scolaires irlandais. Le français est la langue étrangère de loin la plus enseignée (60 % des collégiens), devant l'allemand, l'espagnol, l'italien et l'arabe.

Slovénie

Conformément à la réforme mise en œuvre en 2016-2017, tous les élèves commencent à étudier une langue étrangère obligatoire dès l'âge de 7 ans. Le programme étendu prévoit que tous les élèves ont la possibilité d'apprendre une LV2 à partir de 9 ans et de poursuivre l'apprentissage jusqu'à l'âge de 15 ans. De plus, entre 12 et 15 ans, tous les élèves ont la possibilité d'apprendre une autre langue en option. À partir de 15 ans, tous les élèves de l'enseignement général doivent étudier deux langues étrangères jusqu'à 19 ans.

L'italien et le hongrois sont des langues d'instruction au côté du slovène dans les communes où résident des minorités de langue italienne et de langue hongroise. Dans l'ordre, les langues les plus enseignées en Slovénie sont l'anglais, l'allemand et l'italien. Le français garde un statut de langue d'élite au sein d'établissements prestigieux.

Suède

L'anglais n'est pas considéré comme une langue étrangère en Suède et fait partie du tronc commun de l'enseignement secondaire. Tous les élèves doivent commencer à étudier l'anglais entre 7 et 10 ans, selon le choix des établissements.

De plus, tous les établissements doivent proposer deux langues en option dans le programme de base. Dans la pratique, les élèves qui le souhaitent commencent l'apprentissage d'une LV2 vers 12 ans. Au lycée, la série que choisit l'élève détermine l'obligation et le choix d'étudier les langues étrangères. Quatre séries en particulier obligent les élèves à choisir une LV2 (autre que le suédois et l'anglais) : sciences humaines, sciences sociales, scientifique, économie. Dans l'enseignement professionnel, seule l'étude de l'anglais est obligatoire pendant une année.

2. ÉTATS MEMBRES DANS LESQUELS L'ENSEIGNEMENT D'UNE LV2 EST FACULTATIF

Danemark

163

Au Danemark, l'apprentissage des langues vivantes étrangères débute à 7 ans pour la LV1 (obligatoirement l'anglais) et à 11 ans pour la LV2. Toutefois, les élèves n'ont pas l'obligation d'apprendre une deuxième langue vivante entre 16 et 18 ans. Depuis la rentrée 2018, une réforme concernant les lycées généraux a été mise en place. Les programmes et les conditions de l'examen final (baccalauréat) ont été revus et modifiés. Les examens relatifs aux langues étrangères mettent davantage l'accent sur la validation des compétences orales. Le français est introduit à titre facultatif à partir de la classe 5 (équivalent du CM2). La plupart des écoles proposent le français à partir de la classe 7 (équivalent de la 5^e). Au lycée, les élèves ont la possibilité d'apprendre le français au niveau débutant (niveau B) ou de poursuivre son apprentissage s'ils

l'ont commencé au collège. Les élèves danois sont 17 % à choisir le français en LV2, après l'allemand. Il n'y a pas d'obligation à proposer le français dans les établissements alors que c'est le cas pour l'allemand. Présent dans l'offre scolaire des villes, l'enseignement du français est plus rare dans les zones rurales.

Italie

L'apprentissage d'une LV2 n'est pas obligatoire jusqu'à la fin de la scolarité secondaire. Au cours des trois années de collège, l'enseignement comprend obligatoirement depuis 2013 l'anglais et une LV2. Après le collège, il existe :

- six types de lycées : *artistico* (arts), *classico* (classique), *scientifico* (sciences), *musicale e coreutico* (musique et chorégraphie), *delle scienze umane* (sciences humaines) (une langue vivante obligatoire pendant les cinq ans de lycée, à raison de 99 heures par an), *linguistico* (langues) (avec comme objectif obligatoire le niveau B2 en LV1, le niveau B1 en LV2 et LV3). L'option « économique et sociale » du lycée *scienze humane* comprend une LV2 obligatoire. Dans tous les cas, la dernière année comprend l'enseignement d'une discipline en langue étrangère ;

- des instituts techniques, où la formation linguistique diffère selon les cursus et les sous-cursus. L'anglais est en général obligatoire, et certaines sections, comme la finance, comprennent une LV2 européenne. La dernière année comprend l'enseignement d'une discipline en langue étrangère ;

- des instituts professionnels où l'anglais est obligatoire.

Malte

Tous les élèves commencent à étudier l'anglais comme matière obligatoire dès l'âge de 5 ans. Une LV2, obligatoire pour tous, est introduite dès l'âge de 11 ans. Cette obligation d'apprendre deux langues (dont l'une doit être l'anglais) reste d'application jusqu'à l'âge de 16 ans. De plus, tous les élèves qui choisissent certaines filières d'enseignement doivent apprendre une troisième langue entre 13 et 16 ans. À partir de 16 ans, tous les établissements doivent proposer au moins sept langues en option dans le programme de base. Les élèves qui présentent l'examen de fin d'études doivent apprendre au moins l'une de ces langues. Il n'y a pas de politique linguistique dans l'enseignement professionnel.

3. ÉTATS MEMBRES DANS LESQUELS L'ENSEIGNEMENT D'UNE LV2 EST OBLIGATOIRE

165

Autriche

Tous les élèves commencent à étudier une langue étrangère comme matière obligatoire dès l'âge de 6 ans. Les élèves peuvent choisir des filières d'enseignement ou types d'établissement qui prévoient l'étude de deux langues étrangères à partir de 12 ans et de trois langues étrangères à partir de 14 ans, qu'ils poursuivent jusqu'à l'âge de 18 ans. Entre 14 et 18 ans, tous les élèves de l'enseignement général étudient donc deux langues étrangères. De plus, entre 15 et 18 ans, tous les élèves de l'enseignement général peuvent choisir une langue étrangère en option.

Bulgarie

Tous les élèves commencent à étudier une langue étrangère obligatoire dès l'âge de 8 ans. Une LV2, obligatoire pour tous, est introduite dès l'âge de 15 ans. Cette obligation d'étudier deux langues reste d'application jusqu'à l'âge de 19 ans tant dans l'enseignement général que pour la majorité de l'enseignement professionnel. Les élèves sont 3,6 % à choisir le français, après l'anglais, le russe et l'allemand.

Chypre

Depuis la réforme de 2016, tous les élèves étudient l'anglais en LV1 obligatoire de l'âge de 6 ans jusqu'à la fin de leur scolarité secondaire à 18 ans.

166 C'est sur la base de la recommandation du Conseil de l'Union du 22 mai 2018 que les autorités chypriotes ont décidé de réintroduire le français en LV2 obligatoire dans les deux dernières classes du lycée, alors que cette possibilité avait été supprimée plusieurs années auparavant. En 2021, seuls une dizaine d'établissements pilotes bénéficient de cette réforme, mais, à moyen terme, l'objectif des autorités chypriotes est de la généraliser.

Estonie

Tous les élèves doivent commencer à apprendre une LV1 obligatoire entre 7 et 9 ans ; l'âge exact étant déterminé par les établissements eux-mêmes. Une LV2, obligatoire pour tous, est introduite lorsque les élèves ont de 10 à 12 ans selon l'établissement. Pour les élèves de l'enseignement général, l'étude de deux langues reste obligatoire jusqu'à l'âge de 19 ans.

Finlande

Tous les élèves commencent à étudier une langue étrangère comme matière obligatoire dès l'âge de 7 à 9 ans selon l'établissement. Une LV2, obligatoire pour tous, est introduite dès l'âge de 13 ans. Cette obligation d'étudier deux langues reste d'application jusqu'à l'âge de 19 ans. L'une de celles-ci doit être la deuxième langue d'État (suédois ou finnois selon la langue maternelle de l'élève). De plus, tous les établissements doivent proposer deux autres langues en option pour les élèves de l'enseignement général âgés de 16 à 19 ans.

Dans l'enseignement professionnel, tous les élèves doivent étudier une langue étrangère comme matière obligatoire pendant dix à douze ans selon l'âge de début de l'apprentissage et deux langues simultanément pendant six ans.

Grèce

167

L'anglais est la première langue étrangère obligatoire dans l'enseignement dès le primaire. Une LV2 est enseignée depuis de nombreuses années en Grèce, dans le primaire et au collège, et en option au lycée. À quelques variations régionales près, le français reste le premier choix pour la LV2 (51 % des élèves environ), suivi de près par l'allemand (47 %, notamment en Grèce du Nord, où il fait jeu égal avec le français). Par ailleurs, l'apprentissage du français en Grèce repose sur le Lycée franco-hellénique et ses quelque 2 000 élèves (du primaire jusqu'au baccalauréat), les écoles confessionnelles à Athènes et l'École française de Thessalonique, ainsi que de nombreux cours privés. L'Institut français de Grèce (IFG) apporte un appui substantiel à un réseau d'enseignants grecs de français, en particulier en matière de formation pédagogique.

Lettonie

En Lettonie, des « directives pour le développement de l'éducation » (2014-2020) ont fixé le développement du multilinguisme, en favorisant tant l'apprentissage des langues étrangères que de la langue maternelle. L'enseignement d'une LV2 est obligatoire à partir de la classe de 4^e soit à l'âge de 10 ans.

En Lettonie, 93 % des élèves communiquent quotidiennement dans deux langues ou plus (le plus souvent letton et russe). C'est le pourcentage le plus élevé parmi les 27 États membres de l'Union. La Lettonie a le deuxième indicateur le plus élevé de multilinguisme parmi les pays de l'Union européenne.

168

Sur les quatre langues étrangères apprises principalement en Lettonie, le français se place en quatrième position (2,5 % des apprenants) derrière l'anglais (94 % des apprenants), le russe (43 % des apprenants) et l'allemand (11 % des apprenants).

Lituanie

Tous les élèves commencent à étudier une langue étrangère obligatoire dès l'âge de 8 ans. Une LV2 obligatoire est introduite dès l'âge de 12 ans. Cette obligation d'étudier deux langues reste d'application jusqu'à l'âge de 17 ans. Après 17 ans, une seule langue demeure obligatoire jusqu'à 19 ans. Les élèves de l'enseignement général peuvent toutefois continuer à étudier deux langues étrangères, puisque tous les établissements doivent offrir une deuxième langue en option aux élèves de cette tranche d'âge. Dans l'enseignement professionnel, tous les élèves doivent étudier

une LV1 obligatoire pendant onze ans et une LV2 obligatoire pendant cinq ans.

Luxembourg

Depuis 2017, les enfants de 3 à 5 ans suivent une initiation au français. Tous les élèves commencent à apprendre l'allemand comme matière obligatoire dès l'âge de 6 ans. L'anglais devient obligatoire pour tous dès l'âge de 13 ans. Cette obligation d'étudier trois langues reste d'application jusqu'à l'âge de 19 ans. À 14 ans, les élèves qui choisissent certaines filières d'enseignement ou types d'établissement étudient une quatrième langue étrangère comme matière obligatoire jusqu'à 19 ans. Dans l'enseignement professionnel, tous les élèves apprennent une LV1 comme matière obligatoire pendant douze ans et une LV2 pendant onze ans.

169

Pays-Bas

La LV1 obligatoire est l'anglais. Le français et l'allemand sont par ailleurs obligatoires pendant deux ans au collège. La poursuite de l'enseignement est ensuite variable au lycée en fonction des filières. Les seules sections bilingues existantes aux Pays-Bas sont en anglais.

Pologne

La découverte de la LV1 est proposée aux enfants polonais à partir de 3 ans. La loi n'impose pas le choix d'une langue en particulier, mais en pratique c'est quasi toujours l'anglais qui est offert. L'apprentissage de la LV2 commence lors de la 7^e classe, c'est-à-dire à l'âge de 13 ans. Le ministère de l'Éducation

recommande fortement la continuité de l'apprentissage des langues étrangères entre le primaire et le lycée. Cette obligation d'apprendre deux langues reste d'application jusqu'à la fin de l'enseignement secondaire (soit l'âge de 18 ans dans l'enseignement général et de 19 ans dans l'enseignement professionnel). Depuis 2016-2017, l'âge de début de l'enseignement obligatoire ayant changé, tous les élèves étudient une langue étrangère dès 6 ans et deux langues à partir de 13 ans jusqu'à la fin de l'enseignement secondaire. Dans l'enseignement professionnel, tous les élèves doivent étudier une langue étrangère obligatoire pendant quatorze ans et deux langues simultanément pendant sept ans.

La première LV1 en Pologne est l'anglais (plus de 95 % des apprenants). Le français est enseigné en LV2 chez 3,1 % des élèves, derrière l'allemand (38 %), le russe (4,7 %) et l'espagnol (4,4 %) et devant l'italien (moins de 1 %). L'enseignement du français se concentre très largement dans les établissements scolaires des grandes villes. Il s'apprend comme matière obligatoire ou facultative, dans un cursus ordinaire, renforcé ou bilingue.

170

Portugal

L'apprentissage de l'anglais est obligatoire pour tous les élèves à partir de 9 ans. Entre 12 et 15 ans, tous les élèves doivent apprendre une LV2. Entre 15 et 17 ans, une seule langue étrangère (qui peut être l'anglais, la LV2 que les élèves ont apprise ou une troisième langue) reste obligatoire pour tous les élèves.

République tchèque

La République tchèque a fait le choix de privilégier l'apprentissage de l'anglais en LV1 dans son système éducatif.

Cette tendance a été confirmée dans la Nouvelle stratégie 2030+ du ministère tchèque de l'Éducation, qui stipule que les élèves achevant leur scolarité secondaire devront tous être capables de communiquer en anglais dans le but d'étudier, d'effectuer des stages à l'étranger ou encore de travailler dans des entreprises où l'anglais est la langue d'usage. La présentation grand public de ce nouveau plan n'a nullement fait mention de l'apprentissage de deux langues étrangères pourtant valorisée par les autorités tchèques.

L'apprentissage obligatoire d'une LV2 a été mis en œuvre en 2013. Il a favorisé le choix de l'allemand et du russe, qui rassemblaient le plus de ressources en cadres enseignants et de demandes des élèves. Au cours de l'année scolaire 2020-2021, on comptait 25 666 élèves apprenant le français contre 1 238 647 élèves apprenant l'anglais, 366 692 élèves apprenant l'allemand, 90 027 élèves apprenant le russe et 38 375 élèves apprenant l'espagnol.

171

Roumanie

L'enseignement de deux langues étrangères est obligatoire dans l'enseignement secondaire général en Roumanie. Pour la LV1, l'anglais domine largement (1,2 million d'élèves du secondaire en 2018-2019), suivi par le français (170 000 élèves) et l'allemand (20 000 élèves). Pour la LV2, le français est prépondérant (1 million d'élèves), devant l'anglais (190 000 élèves) et l'allemand (150 000 élèves). L'italien et l'espagnol sont chacun étudiés par 10 000 élèves en LV1 ou en LV2 ; le russe et le turc le sont par environ 2 000 élèves.

Slovaquie

Selon l'amendement de la loi sur l'éducation de 2011, la langue anglaise est obligatoire en LV1 à partir de la 3^e année d'école primaire. La LV2 était une matière obligatoire à partir de la 7^e année d'école jusqu'en 1975.

Annexe 8

PROPOSITIONS ISSUES DE LA PLATEFORME MULTILINGUE DE LA CONFÉRENCE SUR L'AVENIR DE L'EUROPE RELATIVES À LA DIVERSITÉ LINGUISTIQUE DANS L'UNION EUROPÉENNE

173

Les propositions exprimées sur la plateforme numérique multilingue en matière d'apprentissage des langues et de multilinguisme peuvent être regroupées selon les thématiques suivantes.

1. UN ACCROISSEMENT DE L'ACTION DE L'UNION EUROPÉENNE EN MATIÈRE D'APPRENTISSAGE DES LANGUES

- Une meilleure harmonisation des systèmes linguistiques, ce qui suppose un accroissement des compétences de l'Union européenne en matière de politiques éducatives, notamment

sur le nombre de langues vivantes apprises, la durée de l'apprentissage ou le nombre d'heures par semaine.

- L'institutionnalisation de « forums d'échange » entre les États membres. Les locuteurs d'une langue devraient pouvoir être invités régulièrement dans l'État membre dont ils parlent la langue pour échanger des expériences et diversifier les points de vue.

- La mise en place d'une « plateforme numérique » où les classes de langues réciproques pourraient échanger (par exemple, une classe française de polonais et une classe polonaise de français), qui pourrait ensuite conduire à la subvention d'échanges interpays entre ces classes. La plateforme pourrait également être reproduite au niveau individuel pour favoriser les échanges de correspondants.

174

- La mise en place d'une plateforme unique sur laquelle les citoyens pourraient passer des tests et obtenir des certifications CECRL dans l'idée de permettre aux citoyens européens de construire un « passeport linguistique ».

- La création d'un réseau d'universités européennes subventionnées où l'anglais et la langue locale sont enseignés à parts égales.

- L'institutionnalisation d'un groupe de travail, qui aurait pour objectif de favoriser le développement des technologies de traduction et d'interprétation automatique pour réduire la place de l'anglais au sein des États membres.

2. AGIR SUR LA DIFFUSION DES CONTENUS CULTURELS

- L'introduction d'un quota de diffusion de programmes télévisés dans les langues originales (avec sous-titres) au sein de chaque État membre.
- La création d'une plateforme de contenus en ligne en continu où toutes les langues seraient disponibles en audio et en sous-titrages.
- La création d'un prix européen de la traduction littéraire, qui serait financé et promu suffisamment pour que de nombreux de livres soient disponibles dans toutes les langues.

3. UN FINANCEMENT SPÉCIFIQUE DES COURS DE LANGUE

- Le financement par l'Union européenne des contrats d'enseignement dans les écoles primaires où des demandes pour des langues dites « rares » seraient exprimées.
- La création de « chèques-cours en ligne », délivrés à chaque anniversaire des jeunes citoyens européens, qui permettraient ensuite d'accéder à des cours de langue en ligne.
- La labellisation et le financement de cours en ligne européens pour l'apprentissage des langues plus rares..

175

4. INSTAURER UNE LANGUE COMMUNE AUTRE QUE L'ANGLAIS POUR TOUS LES EUROPÉENS

- Le développement d'une langue commune autre que l'anglais, comme l'espéranto ou le latin, qui sont considérés comme plus neutres que l'anglais. Cette langue pourrait même

devenir la langue de travail officielle des institutions européennes. L'espéranto est pour certains un moyen de définir une langue que tous les Européens peuvent prononcer et dont la structure grammaticale est reprise par de nombreuses langues européennes.

5. RENFORCER ET ÉTENDRE LE PROGRAMME ERASMUS+

- L'extension du programme Erasmus aux élèves du secondaire et aux professeurs, notamment d'histoire.

176 • L'extension et la généralisation du programme « Accélérateur du multilinguisme » (*Multilingual accelerator*) qui permet à de jeunes élèves jusqu'à l'âge de 9 ans de développer des compétences matricielles (compétences métalinguistiques) d'apprentissage des langues, d'abord à travers l'espéranto, puis dans toutes les autres langues. Le programme est gratuit et développé par Erasmus+.

**RÉSUMÉS DANS LES LANGUES OFFICIELLES
DE L'UNION EUROPÉENNE**

**ZUSAMMENFASSUNG DES BERICHTS
UND DER EMPFEHLUNGEN (DE)**

178

Die Mehrsprachigkeit in den europäischen Institutionen ist ein Grundsatz, der im Recht der Europäischen Union verankert ist. Sie ist Ausdruck der sprachlichen Vielfalt, bei der es sich wiederum um eine alltägliche gesellschaftliche Realität der Europäischen Union handelt. Frankreich gehört zu den Mitgliedstaaten, die die Mehrsprachigkeit als politische Priorität behandeln; aber auch andere Staaten messen diesem Thema eine besondere Bedeutung bei, meist unter dem Gesichtspunkt der Verteidigung ihrer eigenen Sprache. Dennoch ist deutlich zu beobachten, dass sich die Dominanz der englischen Sprache mit der Erweiterung der EU verstärkt hat. Ziel ist es nicht, die faktisch englische Einsprachigkeit durch eine von der französischen Sprache dominierte Einsprachigkeit zu ersetzen. Vielmehr geht es darum, zur sprachlichen Vielfalt in den europäischen Institutionen zurückzufinden, da diese ein essentieller Bestandteil der Unionsbürgerschaft ist.

Zu diesem Zweck hat die Arbeitsgruppe, von der dieser Bericht initiiert wurde, quantitative und qualitative Studien

durchgeführt. Mittels der Erhebung von Daten, die in einigen Fällen direkt den europäischen Institutionen entstammen, hat sie Fakten zusammengetragen und den Gebrauch der Sprachen statistisch ausgewertet. Zusätzlich dazu fanden über den Zeitraum von April bis Juni 2021 hinweg fast wöchentliche Sitzungen der Mitglieder der Arbeitsgruppe statt. Durch anschließende Befragungen konnten Erfahrungswerte der Akteure der europäischen Institutionen miteinbezogen und die Analyse dadurch vervollständigt werden.

In diesem Bericht stellt die Arbeitsgruppe fest, dass es für eine Wiederbelebung der Mehrsprachigkeit in den europäischen Institutionen noch nicht zu spät ist. Der Rückgang der Mehrsprachigkeit zugunsten eines 'internationalisierten' Englisch wird auf sämtlichen Ebenen bestätigt. Als Begründung hierfür werden Argumente wie Pragmatismus, Kosten der Sprachenvielfalt, mangelnde Anreize seitens der Hierarchie und das Phänomen der Selbstzensur angeführt. Und das, obwohl die Mitarbeitenden der europäischen Institutionen sowie die politischen Vertreterinnen und Vertreter nach wie vor über solide Sprachkenntnisse verfügen.

179

Gerade vor dem Hintergrund des zunehmenden Populismus kann ein Fokus auf die sprachliche Vielfalt die Bürgerinnen und Bürger den europäischen Institutionen, denen sie sich, wie es die jüngsten Geschehnisse gezeigt haben, bereits fern fühlen, näherbringen. Die Förderung der Mehrsprachigkeit ist umso wichtiger, als die Coronakrise in Verbindung mit der Wirtschaftskrise ihren Rückgang weiter verstärkt hat, unter anderem aufgrund der Zunahme an virtuellen Treffen, bei denen nicht mehr systematisch gedolmetscht wurde. Die

unzureichende Achtung der Mehrsprachigkeit in der Kommunikation der europäischen Institutionen mit den Bürgerinnen und Bürgern ist ein weiteres wichtiges Thema, das Anlass zur Besorgnis gibt. Durch Haushaltsabwägungen, aber auch den technokratischen Reflex, wird der Gebrauch der sprachlichen Vielfalt (Websites, Ausschreibungen, öffentliche Konsultationen usw.) eingeschränkt.

Nach Abschluss ihrer Arbeit hat die Arbeitsgruppe 26 praktische Empfehlungen formuliert. Diese sollen vom französischen Vorsitz im Rat der Europäischen Union an die Mitgliedstaaten und die europäischen Institutionen herangetragen werden.

180

**EMPFEHLUNGEN FÜR EINEN NEUBEGINN
DER MEHRSPRACHIGKEIT
IN DEN EUROPÄISCHEN INSTITUTIONEN**

1. Die ausbleibende Änderung der Verordnung Nr. 1/1958 darf nicht als Vorwand für das Umgehen ihrer Anwendung genutzt werden.
2. Das Generalsekretariat der Europäischen Kommission sollte dazu aufgerufen werden, einen jährlichen Bericht über die Umsetzung der Mehrsprachigkeit innerhalb der Kommission und den anderen europäischen Institutionen zu erstellen.
3. Es sollte zu einer Debatte über die Mehrsprachigkeit innerhalb des Europäischen Parlaments aufgerufen werden.
4. Das Thema der Mehrsprachigkeit sollte innerhalb der

Konferenz über die Zukunft Europas diskutiert werden.

5. Die Anwesenheit von Dolmetschern in den Arbeitsgruppen des Rates und der Kommission sollte systematisiert werden.
6. Die schnelle Übersetzung der offiziellen Dokumente in alle Sprachen sollte systematisiert werden.
7. Die Haushaltskosten für diese Systematisierung sollten übernommen werden, um dem seit 2016 zu beobachtenden Rückgang entgegenzuwirken.
8. Die Generaldirektoren der europäischen Institutionen sollten dazu angeregt werden, systematisch Mehrsprachigkeit zu praktizieren.
9. Ausgangsdokumente sollten vermehrt in französischer und deutscher Sprache verfasst werden.
10. Die informelle Grenze der Ausgangsdokumente, die in einer einzigen Arbeitssprache verfasst sind, sollte auf 50 % festgesetzt werden.
11. Für die EPSO-Auswahlverfahren sollte systematisch eine dritte Sprache verlangt werden.
12. Es sollte darauf geachtet werden, dass die begrenzte Anzahl der angebotenen Sprachen in den Auswahlverfahren der europäischen Institutionen kein Hindernis darstellt.
13. Die satzungsmäßige Verpflichtung hinsichtlich der Sprachkenntnisse bei der Ernennung zu mittleren und hohen Führungspositionen sollte anspruchsvoller gestaltet werden.
14. Es sollte mit dem Gerichtshof zusammengearbeitet werden, um dessen Personal verstärkt in Französisch auszubilden.

15. Es sollte zur mehrsprachigen Anwendung der Verordnung Nr. 1/1958 für die interne Arbeitsweise der neuen Europäischen Staatsanwaltschaft aufgerufen werden.
16. Die Websites der europäischen Institutionen sollten systematisch in allen Amtssprachen verfügbar sein.
17. Das eTranslation-Tool sollte überdacht werden.
18. Es sollte darauf geachtet werden, dass alle offiziellen Online-Inhalte der europäischen Institutionen einer verordnungsrechtlichen Verpflichtung zu Mehrsprachigkeit nachkommen.

EMPFEHLUNGEN ZUR VERBESSERUNG

DES MEHRSPRACHIGEN UMFELDS DER EU:

182

VIELFALT UND BÜRGERCHAFT

19. Der Nutzen der Fremdsprachausbildung des Personals der europäischen Institutionen, insbesondere in Französisch, sollte bekräftigt werden.
20. Die Mobilität der europäischen Beamten innerhalb der Mitgliedstaaten sollte gefördert werden.
21. Es sollte bekräftigt werden, wie wichtig es ist, in das Erlernen von Fremdsprachen vom jüngsten Kindesalter an zu investieren.
22. Es sollte für die Empfehlung des Rates vom 22. Mai 2019 über das obligatorische Erlernen von zwei lebenden Sprachen während der Schullaufbahn geworben werden.
23. Anlässlich des 35. Jubiläums von Erasmus+ sollte eine während des französischen Vorsitzes im Rat der

Europäischen Union sichtbare Veranstaltung ins Leben gerufen werden.

24. Die Hindernisse bei der Ratifikation der Charta der Regional- oder Minderheitensprachen sollten überwunden werden.
25. Die im deutsch-französischen Vertrag von Aachen vorgesehenen Verpflichtungen zur Förderung des Erwerbs der Partnersprache sollten konkret umgesetzt werden.
26. Der Europäische Tag der Sprachen sollte für die Zivilgesellschaften der Mitgliedstaaten sichtbar gemacht werden.

REPORT SUMMARY AND RECOMMENDATIONS (EN)

184

Multilingualism in the European institutions is a principle recognized by European Union law. It is the expression of its linguistic diversity - the daily social reality of the European Union. While France is one of the EU Member States that makes multilingualism a political priority, other States are sensitive to the matter, generally with protection of their own language in mind. The facts, however, speak for themselves: as the EU has expanded, the English language has grown more dominant. The aim is not to replace the de facto English monolingualism with another, French-dominated monolingualism. It is to find a path to linguistic diversity in the European institutions, as this is an essential component of European citizenship.

In this regard, the working group that produced this report carried out a qualitative and quantitative study. Through data collection, sometimes directly sourced from the European institutions, it established the facts and drew up statistical observations of language usage. In addition, the members of the Group met almost weekly between April and June 2021. Hearings then enabled them to complete the analysis in the light of the reality of European institution actors.

In this report, the Group affirms that it isn't too late to revive multilingualism in the European institutions. The drop in multilingualism is confirmed at all levels, with an “internationalized” English being used instead. Some of the explanations behind this shift are pragmatism, the costs of linguistic diversity, the lack of incentive from the hierarchy and the phenomenon of self-censorship. Nonetheless, the knowledge of languages among European institution staff and political representatives remains solid.

As populism rises, placing an emphasis on linguistic diversity brings citizens closer to the European institutions, as recent events show that they already feel distant. Promoting multilingualism is even more important as the Covid-19 crisis, together with the economic crisis, exacerbated the slowdown in multilingualism, in particular by multiplying remote meetings where interpretation was no longer provided systematically. The lack of respect for multilingualism in the European institutions' communications with its citizens is another majorly worrying issue. Budget decisions and the technocrat reflex limit the use of linguistic diversity (websites, tenders, public consultations, etc.).

185

On completing its work, the Group identified 26 practical recommendations. They will be put to the Member States and European institutions by the French Presidency of the Council of the European Union.

**RECOMMENDATIONS TO REVIVE MULTILINGUALISM
IN THE EUROPEAN INSTITUTIONS**

27. Do not take the absence of an amendment to Regulation no. 1/1958 as an excuse to get around its application
28. Ask the General Secretariat of the European Commission to produce an annual report on the practice of multilingualism within the Commission and other European institutions.
29. Call for a discussion on multilingualism at the European Parliament
30. Bring the debate on multilingualism to the Conference on the Future of Europe
31. Make interpretation systematic in Council and Commission working groups
- 186 32. Make rapid translation of official documents into all languages systematic
33. Cover the budgetary costs of this systematization to reverse a downward trend that began in 2016.
34. Encourage directors-general of European institutions to systematically practice multilingualism
35. Write more source documents in French and German
36. Set an informal limit at 50% for source documents written in a single working language
37. Make a third language systematic for EPSO competitions
38. Ensure that limiting the number of languages offered is not an obstacle in European institutions' competitions
39. Be more demanding with the statutory obligation for language mastery when upper- and mid-level supervisory positions are filled

40. Cooperate with the Court of Justice with a view to strengthening French language learning among its staff
41. Call for the multilingual application of Regulation no. 1/1958 for the internal functioning of the new European Public Prosecutor's Office
42. Make all official languages systematically available for the consultation of European institution websites
43. Redesign the eTranslation tool
44. Ensure that all official digital content from the European institutions fulfils a multilingual regulatory requirement

**RECOMMENDATIONS TO IMPROVE THE EUROPEAN
MULTILINGUAL ENVIRONMENT:
DIVERSITY AND CITIZENSHIP**

187

45. Reaffirm the benefits gained from training the staff of the European institutions in foreign languages, particularly French
46. Promote the mobility of European civil servants within Member States
47. Reaffirm the importance for Member States of investing in foreign language learning from early childhood
48. Promote the Council's recommendation of 22 May 2019 on the obligatory learning of two modern languages during school education
49. Create a visible event during the French Presidency of the Council of the European Union for the 35th anniversary of the Erasmus+ programme

50. Overcome obstacles to the ratification of the European Charter for Regional or Minority Languages
51. Turn the commitments made to support the partner language in the Franco-German Treaty of Aachen into concrete results
52. Boost the visibility of the European Day of Languages among Member States' civil societies

РЕЗЮМЕ НА ДОКЛАДА И ПРЕПОРЪКИ (BG)

Многоезичието в Европейските институции е принцип, признат от правото на Европейския съюз. То е проява на неговото езиково разнообразие – ежедневна, обществена реалност за Европейския съюз. И ако Франция е една от страните-членки, които превръщат многоезичието в свой политически приоритет, то други страни проявяват чувствителност към този въпрос, главно през призмата на защитата на собствения си език. Констатацията обаче е неоспорима : колкото повече Европейският съюз се разширява, толкова повече английският език се налага.. Тук не говорим за замяна на фактическото едноезичие на английски с ново многоезичие, при което да доминира френският. Просто отново се търси пътя към езиковото разнообразие в Европейските институции, защото това разнообразие е същностна черта на европейското гражданство.

189

За целта, Работната група изготвила настоящия доклад, е извършила качествено и количествено изследване. Въз основа на събрани данни, някои от които почерпани пряко от Европейските институции, групата установява

факти и прави статистически анализ за употребата на езиците. Така извършената работа се допълва по време на заседанията на членовете на Групата, които се провеждат почти всяка седмица от април до юни 2021 г. Впоследствие се извършват и изслушвания, които дообогатяват направения анализ, доколкото по този начин анализът се съпоставя пряко с действителността в Европейските институции.

В доклада си Групата твърди, че още не е твърде късно за нов тласък на многоезичието в Европейските институции. Практиката на многоезичието явно отстъпва на всички нива пред « интернационализиран » английски език. Това може да се обясни с прагматизъм, с разности за езиково разнообразие, с отсъствие на насърчение от страна на висшестоящите, както и с явлението автоцензура. Независимо от това, езиковите познания на работещите в Европейските институции, както и на политическите представители, си остават солидни.

Сега, когато се надига популизъм, поставеното ударение върху езиковото разнообразие доближава гражданите до Европейските институции в момент, в който събитията сочат, че те вече се чувстват далече от тях. Насърчаването на многоезичието придобива особена важност при кризата с Ковид-19, която, съчетана с икономическата криза, допълнително забави многоезичието, защото дистанционните заседания станаха все по-многобройни, без винаги да се осигурява превод. Недостатъчното спазване на многоезичието като средство за общуване на Европейските институции с гражданите, също буди силно безпокойство. Съображенията, свързани с бюджета, но и рефлексът

у технократа ограничават употребата на езиковото разнообразие (сайтове в Интернет, тръжна документация, обществени допитвания и пр.).

В заключение, Групата отправя 26 оперативни препоръки. Френското председателство на Съвета на Европейския съюз ще ги сведе до знанието на Държавите-членки и на Европейските институции.

ПРЕПОРЪКИ ЗА НОВ СТАРТ НА МНОГОЕЗИЧИЕТО В ЕВРОПЕЙСКИТЕ ИНСТИТУЦИИ

1. Отсъствието на изменение на регламент n° 1/1958 да не се приема като алиби за заобикалянето на неговото спазване.
2. Генералният секретариат на Европейската комисия да изготви годишен доклад за практиката на многоезичието в самата Комисия и в другите Европейски институции.
3. Призив за дебат за многоезичието в Европейския парламент.
4. Дебатът за многоезичието да продължи и на Конференцията за бъдещето на Европа.
5. Системно да се осигурява синхронен превод на заседанията на работните групи на Съвета и на Комисията.
6. Системно да се извършва бърз писмен превод на официалните документи на всички езици.
7. Да се поемат разходите за системен превод, за да се преобърне кривата на спад от 2016 г. насам.

8. Да се насърчават генералните директори в Европейските институции системно да си служат с многоезичие.
9. По-често основните документи да се пишат на френски и на немски език.
10. Да се определи неформална граница от 50 % от основни документи, написани само на един работен език.
11. Системно да присъства трети език на конкурсите за подбор на служители EPSO.
12. Да се внимава ограниченият брой на предложените езици да не се превърне в препятствие при конкурсите за Европейските институции.
13. Изискването за езикови познания в длъжностните характеристики на висшите и средните ръководни кадри да се прилага по-строго при назначаването им.
14. Да се сътрудничи с Европейския съд с оглед засилването на изучаването на френски език от служителите в Съда.
15. Привиз към многоезичното прилагане на регламент н° 1/1958 за работата вътре в новосъздадената Европейска прокуратура.
16. Да се систематизира търсенето в сайтовете на Европейските институции на всички официални езици.
17. Да се преосмисли помагалото E-Translation.
18. Да се бди за това всяко официално цифрово съдържание, чиито източник са Европейските институции, да отговоря на регламентирано изискване за многоезичие.

**ПРЕПОРЪКИ ЗА ПОДОБРЯВАНЕ НА ЕВРОПЕЙСКАТА
МНОГОЕЗИЧНА СРЕДА : РАЗНООБРАЗИЕ И ГРАЖДАНСТВО**

19. Да се утвърди ползата от изучаването от служителите в Европейските институции на чужди езици и особено на френски език.
20. Да се насърчи мобилността на европейските служители в държавите-членки.
21. Отново да се подчертае колко е важно Държавите-членки да инвестират в изучаването на чужди езици от най-ранна детска възраст.
22. Да се разпространи препоръката на Съвета от 22 май 2019 г. за задължително изучаване на два чужди езика в училище.
23. Да се организира ярко събитие по време на френското Председателство на Съвета на Европейския съюз по повод 35-тата годишнина на Еразъм +.
24. Да се преодолеят препяждствията пред ратифицирането на Хартата за регионалните или малцинствените езици.
25. Да се придаде конкретно съдържание на ангажиментите за подкрепа на езика на партньора, предвидени във френско-немския договор от Аахен.
26. Да се популяризира Европейския ден на езиците сред гражданското общество на Държавите-членки.

SAŽETAK IZVJEŠĆA I PREPORUKE (HR)

194 **Višejezičnost u europskim institucijama načelo je koje priznaje pravo Europske unije. To je izraz njezine jezične raznolikosti - svakodnevna društvena stvarnost Europske unije.** Iako je Francuska jedna od država članica Unije koja višejezičnost čini političkim prioritetom, druge su države osjetljive na to pitanje, općenito kroz prizmu obrane svog jezika. Činjenica je, međutim, da se dominacija engleskog jezika povećavala s rastom Unije. Ne radi se o de facto zamjeni jednojezičnosti engleskog s drugim jednojezikom u kojem dominira francuski. Riječ je o pronalaganju puta jezične raznolikosti u europskim institucijama, jer ona predstavlja bitnu sastavnicu europskog građanstva.

U tu je svrhu Radna skupina koja stoji iza ovog izvješća provela kvantitativni i kvalitativni rad. Prikupljajući podatke, ponekad direktno od europskih institucija, utvrdila je činjenice i izradila statističke nalaze o uporabi jezika. Taj je rad dopunjen sastancima članova Grupe na gotovo tjednoj osnovi u razdoblju od travnja do lipnja 2021. Saslušanja su potom omogućila kompletiranje elemenata analize suočavanjem sa stvarnošću aktera europskih institucija.

U ovom izvješću, Grupa tvrdi da nije kasno za ponovno pokretanje višejezičnosti u europskim institucijama. Pad prakse višejezičnosti potvrđen je na svim razinama u korist «internacionaliziranog» engleskog jezika. Među elementima objašnjenja su pragmatizam, troškovi jezične raznolikosti, nedostatak poticaja iz hijerarhije i fenomen autocenzure. No, usprkos tome, znanje jezika od strane osoblja europskih institucija i političkih predstavnika ostaje čvrsto.

U vrijeme uspona populizma, isticanje jezične raznolikosti približava građane europskim institucijama kada trenutni događaji pokazuju da se već osjećaju udaljenima od njih. Promicanje višejezičnosti sve je važnije jer je kriza Covid-19, zajedno s gospodarskom krizom, pogoršala razvijanje višejezičnosti, osobito povećanjem *on line* sastanaka na kojima više nije sistematski osigurano tumačenje. Nedovoljno poštivanje višejezičnosti u alatima komunikacije europskih institucija prema građanima drugi je važan predmet zabrinutosti. Proračunske arbitraže, ali i tehnokratski refleksi, ograničavaju uporabu jezične raznolikosti (web stranice, javni natječaji, javne konzultacije itd.).

195

Na kraju svog rada, Grupa je utvrdila 26 operativnih preporuka. Francusko predsjedništvo Vijeća Europske unije pružit će ih državama članicama i europskim institucijama.

PREPORUKE ZA NOVI POČETAK**VIŠEJEZIČNOSTI U EUROPSKIM INSTITUCIJAMA**

1. Ne smatrati nepostojanje izmjena uredbe br. 1/1958 alibijem kako bi se zaobišla njegovu primjena.
2. Zatražiti od Glavnog tajništva Europske komisije da sastavi godišnje izvješće o praksi višejezičnosti unutar Komisije i drugih europskih institucija.
3. Pozivati na raspravu o višejezičnosti u Europskom parlamentu.
4. Uvesti raspravu o višejezičnosti na Konferenciji o budućnosti Europe.
5. Sistematizirati prisutnost tumačenje u radnim skupinama Vijeća i Komisije.
6. Sistematizirati brzi prijevod službenih dokumenata na sve jezike.
7. Snositi proračunske troškove ove sistematizacije kako bi se preokrenula krivulja koja je silazna od 2016. godine.
8. Potaknuti glavne ravnatelje europskih institucija da sistematski prakticiraju višejezičnost.
9. Pisati više izvorne dokumente na francuskom i njemačkom jeziku.
10. Postaviti neformalno ograničenje od 50% izvornih dokumenata napisanih na jednom radnom jeziku
11. Sistematizirati treći jezik na prijemnim ispitima EPSO-a.
12. Osigurati da ograničavanje broja ponuđenih jezika nije prepreka u natječajima europskih institucija.
13. Pooštriti zakonske uvjete za jezične vještine pri imenovanju viših i srednjih rukovodećih pozicija.

14. Suradivati sa sudom u cilju jačanja obrazovanja francuskog jezika za svoje osoblje.
15. Pozivati na višejezičnu primjenu uredbe br. 1/1958 za unutarnje funkcioniranje novog Europskog javnog tužiteljstva.
16. Sistematski nuditi web stranice europskih institucija na svim službenim jezicima.
17. Iznova koncipirati alat E-Translation.
18. Pobrinuti se da svi službeni digitalni sadržaji koji dolaze iz europskih institucija ispunjavaju regulatornu obvezu višejezičnosti.

**PREPORUKE ZA POBOLJŠANJE VIŠEJEZIČNOG EUROPSKOG
OKRUŽENJA: RAZNOLIKOST I GRAĐANSTVO**

197

19. Ponovno potvrditi prednosti koje pruža obuka osoblju europskih institucija u vidu stranih jezika, a posebno francuskog.
20. Promicati mobilnosti europskih dužnosnika u državama članicama.
21. Ponovno potvrditi važnost za države članice da ulažu u učenje stranih jezika od ranog djetinjstva.
22. Promicati preporuku Vijeća od 22. svibnja 2019. o obveznom učenju dva strana jezika tijekom školovanja.
23. Stvorite vidljiv događaj tijekom francuskog predsjedanja Vijećem Europske unije povodom 35 godina programa Erasmus +
24. Prevazići prepreke ratifikaciji Povelje o regionalnim ili manjinskim jezicima.

25. Konkretizirati obaveze podrške jezika partnera predviđene francusko-njemačkim ugovorom iz Aix-La-Chapellea.
26. Dati vidljivost Europskom danu jezika među civilnim društvima država članica.

RESUMÉ AF RAPPORTEN OG ANBEFALINGERNE (DA)

Flersprogethed i EU-institutionerne er et af EU-retten anerkendt princip. Det er udtryk for den sproglige mangfoldighed – den daglige sociale virkelighed i Den Europæiske Union. Mens Frankrig er et af de medlemslande i Unionen, der gør flersprogethed til en politisk prioritet, er der andre stater, der også tillægger dette spørgsmål væsentlig betydning, generelt med ønsket om at forsvare deres eget sprog. Det er imidlertid et faktum, at det engelske sprogs dominans er vokset i takt med udvidelsen af Unionen. Det drejer sig ikke om at erstatte den nuværende engelske ensprogethed med en anden ensprogethed domineret af det franske sprog. Det drejer sig om at genfinde vejen til sproglig mangfoldighed i de europæiske institutioner, fordi en sådan mangfoldighed udgør en væsentlig komponent i det europæiske medborgerskab.

199

Det er med henblik på dette, at den arbejdsgruppe, der står bag nærværende rapport har foretaget et kvantitativt og kvalitativt arbejde. Gennem indsamling af data, nogle gange direkte fra de europæiske institutioner, har arbejdsgruppen fastslået, hvordan det forholder sig og udarbejdet statistiske konstateringer om hvilke sprog, der anvendes. Dette arbejde

har været suppleret af arbejdsgruppens medlemmers møder, der er blevet afholdt næsten hver uge i perioden mellem april og juni 2021. Efterfølgende har høringer gjort det muligt yderligere at supplere de elementer, der har ligget til grund for analysen ved direkte i de europæiske institutioner at møde aktørernes virkelighed.

I nærværende rapport hævder gruppen, at det ikke er for sent at genindføre flersprogethed i de europæiske institutioner. Faldet i anvendelsen af flersprogethed bekræftes på alle niveauer til fordel for et «internationaliseret» engelsk. Blandt de forklarende elementer anføres pragmatisme, omkostninger ved sproglig mangfoldighed, mangel på incitament fra hierarkiets side og fænomenet selvcensur. Men på trods af det, er sprogkunderskaberne hos personalet ved de europæiske institutioner og de politiske repræsentanter stadig solidt.

200

I en tid hvor populisme er for opadgående, vil en understregning af den sproglige mangfoldighed kunne bringe borgerne i de europæiske institutioner tættere på hinanden, mens de aktuelle tilstande viser, at de for nuværende føler afstand. Indsatsen for at fremme flersprogethed er så meget desto vigtigere, fordi Covid-19 krisen sammen med den økonomiske krise har forværret den aftagende tendens, der ses i forhold til flersprogethed, navnlig på grund af det stærkt stigende antal fjernmøder, hvor tolkning ikke længere på systematisk vis har været sikret. Den utilstrækkelige respekt for flersprogethed i de europæiske institutioners kommunikationsværktøjer i forhold til borgerne er et andet vigtigt emne, der giver anledning til bekymring. Budgetmæssige beslutninger, men også teknokratiske refleksreaktioner begrænser brugen af sproglig mangfoldighed (websteder, udbud, offentlige høringer osv.).

Ved afslutningen af sit arbejde identificerede arbejdsgruppen 26 operationelle anbefalinger. De vil blive fremlagt af det franske formandskab for Rådet for Den Europæiske Union til medlemsstaterne og de europæiske institutioner.

**ANBEFALINGER TIL EN NY START PÅ
FLERSPROGETHED I DE EUROPÆISKE INSTITUTIONER**

1. Betragt ikke manglen på ændring af forordning nr. 1/1958 som et alibi for at omgå dens anvendelse.
2. Anmod Europa-Kommissionens generalsekretariat om at udarbejde en årlig rapport om flersprogethed i Kommissionen samt i de andre europæiske institutioner.
3. Fremsæt en opfordring om afholdelse af en debat om flersprogethed i Europa-Parlamentet. 201
4. Tag spørgsmålet om flersprogethed op til debat på konferencen om Europas fremtid.
5. Indfør systematisk tolkning i Rådets og Kommissionens arbejdsgrupper.
6. Indfør systematisk hurtig oversættelse af officielle dokumenter til alle sprog.
7. Accepter de budgetmæssige omkostninger, som denne systematisering medfører, for at vende den kurve, der siden 2016 har været nedadgående.
8. Tilskynd generaldirektørerne i de europæiske institutioner til systematisk at praktisere flersprogethed.
9. Lad flere underliggende dokumenter blive udfærdiget på fransk og tysk.
10. Fastsæt en uformel grænse med bestemmelse om, at

højest på 50 % af de underliggende dokumenter må udfærdiges på kun et enkelt arbejdsprog.

11. Systematiser det tredje sprog i EPSO's udvælgelsesprøver.
12. Sørg for, at begrænsningen af antallet af sprog ikke er en hindring i de europæiske institutioners udvælgelsesprøver.
13. Gør det lovpligtige krav til sprogkundskaber strengere i forbindelse med ansættelse af kandidater i mellemlider- og lederstillinger.
14. Samarbejd med Domstolen med henblik på styrkelsen af dens personales franskkundskaber.
15. Tilskynd til anvendelsen af den flersprogethed, der omhandles af forordning nr. 1/1958 i den nye europæiske anklagemyndigheds interne funktion.
16. Gør det systematisk, at adgangen til de europæiske institutioners websteder skal forefindes på alle de officielle sprog.
17. Genovervej udformningen af det elektroniske oversættelsesværktøj E-Translation.
18. Sørg for, at alt officielt digitalt indhold, der udgår fra de europæiske institutioner opfylder de lovgivningsmæssige forpligtelser til flersprogethed.

202

**ANBEFALINGER TIL FORBEDRING AF DET FLERSPROGEDE
EUROPÆISKE MILJØ: MANGFOLDIGHED OG
MEDBORGERSKAB**

19. Fremhæv og gentag de fordele, der er ved, at personalet ved de europæiske institutioner har sprogkundskaber og uddannelse i fremmedsprog og navnlig i fransk.

20. Tilskynd til, at EU-embedsmænds mobilitet fremmes i medlemsstaterne.
21. Fremhæv og gentag den store betydning det har, at medlemsstaterne investerer i indlæring af fremmedsprog fra den tidlige barndom.
22. Tilskynd til at Rådets henstilling af 22. maj 2019 om obligatorisk indlæring af to moderne sprog under skolegangen fremmes.
23. Skab en synlig begivenhed under det franske formandskab for Rådet for Den Europæiske Union i anledning af Erasmus programmets 35 års jubilæum.
24. Overvind hindringerne for ratificering af pagten om regionale sprog eller mindretalssprog.
25. Opfyld konkret de forpligtelser om støtte til partnerens sprog, der er fastsat i den fransk-tyske traktat indgået i Aachen.
26. Giv den europæiske sprogdag mere synlighed i medlemsstaternes civilsamfund.

SÍNTESIS DEL INFORME Y DE LAS RECOMENDACIONES (ES)

204

El multilingüismo en las instituciones europeas es un principio reconocido por el derecho de la Unión Europea. Es la expresión de su diversidad lingüística, una realidad social diaria de la Unión Europea. Si bien Francia es uno de los Estados miembros de la UE que ha convertido el multilingüismo en una prioridad política, otros Estados son sensibles a esta cuestión, generalmente desde una lógica de defensa de su idioma. Pero no ha lugar a dudas: a medida que la UE se ha ido ampliando, la dominación del inglés ha ido creciendo. No se trata de sustituir el monolingüismo de hecho del inglés por un monolingüismo francés. Se trata de volver a la senda de la diversidad lingüística en las instituciones europeas, porque no es sino un componente fundamental de la ciudadanía europea.

Con este objetivo, el grupo de trabajo que ha elaborado este informe ha hecho un análisis tanto cuantitativo como cualitativo. Ha establecido los hechos y realizado observaciones estadísticas sobre el uso de los idiomas a partir de datos que ha ido recabando, a veces extrayéndolos directamente de

las instituciones europeas. Las reuniones prácticamente semanales de los miembros del grupo que se celebraron entre abril y junio completó dicha labor. Después se pudieron completar los elementos de análisis mediante audiciones que permitieron tener en cuenta la realidad de los agentes de las instituciones europeas.

En el informe, el grupo afirma que todavía estamos a tiempo de reimpulsar el multilingüismo en las instituciones europeas.

En la práctica, se confirma que el multilingüismo está en retroceso en todos los niveles frente a un inglés «internacionalizado». Este fenómeno se explica por una cuestión de pragmatismo, por el coste que supone la diversidad lingüística, la escasa incentivación de los mandos y el fenómeno de autocensura. Pero, aun así, el conocimiento de idiomas por el personal de las instituciones europeas y los representantes políticos sigue siendo sólido.

205

En un contexto de auge del populismo, poner el foco sobre la diversidad lingüística permite acercar a los ciudadanos a las instituciones europeas, cuando la actualidad deja patente que ya existe cierto desapego.

La promoción del multilingüismo es tanto más importante cuanto que la crisis de la Covid-19, con la consiguiente crisis económica, ha agravado la regresión del multilingüismo, en particular debido a la multiplicación de las reuniones a distancia, en las que no se disponía sistemáticamente de un servicio de interpretación. Otra cuestión importante que genera preocupación es que no se respeta lo suficiente el multilingüismo en las herramientas de comunicación de las instituciones europeas dirigidas a los ciudadanos. Las decisiones presupuestarias y cierto automatismo tecnocrático limitan la expresión efectiva de la diversidad lingüística (en páginas web, licitaciones, consultas públicas, etc.).

Al término de su labor, el grupo ha formulado 26 recomendaciones operativas. La Presidencia francesa del Consejo de la Unión Europea las presentará a los Estados miembros y las instituciones europeas.

**RECOMENDACIONES PARA LOGRAR UN NUEVO COMIENZO
PARA EL MULTILINGÜISMO EN LAS INSTITUCIONES EUROPEAS**

206

1. No tener la falta de modificación del reglamento n.º 1/1958 por una excusa para evitar aplicarlo.
2. Pedir a la Secretaría General de la Comisión Europea que elabore un informe anual sobre la práctica del multilingüismo en la Comisión y demás instituciones europeas.
3. Llamar al debate sobre el multilingüismo en el Parlamento Europeo.
4. Llevar el debate sobre el multilingüismo a la Conferencia sobre el Futuro de Europa.
5. Sistematizar la presencia de intérpretes en los grupos de trabajo del Consejo y la Comisión.
6. Sistematizar la traducción rápida de los documentos oficiales a todos los idiomas.
7. Asumir el coste presupuestario de dicha sistematización con el fin de invertir una curva que es descendente desde 2016.
8. Incitar a los directores generales de las instituciones europeas a poner en práctica el multilingüismo de forma sistemática.
9. Multiplicar la redacción de documentos de origen en francés y en alemán.

10. Marcar el 50 % como límite informal del porcentaje de documentos de origen redactados en un único idioma de trabajo.
11. Sistematizar la existencia de un tercer idioma en las oposiciones EPSO.
12. Velar por que la limitación del número de idiomas propuestos no suponga un obstáculo en las oposiciones de las instituciones europeas.
13. Intensificar la obligación estatutaria de disponer de conocimientos lingüísticos para el nombramiento de mandos superiores e intermedios.
14. Colaborar con el Tribunal de Justicia para desarrollar la formación lingüística de su personal en francés.
15. Llamar a la aplicación multilingüe del Reglamento n.º 1/1958 para el funcionamiento interno de la nueva Fiscalía Europea.
16. Sistematizar la consulta de las páginas web de las instituciones europeas en todas las lenguas oficiales.
17. Rediseñar la herramienta eTranslation.
18. Velar por que todos los contenidos digitales oficiales de las instituciones europeas cumplan la obligación reglamentaria del multilingüismo.

207

**RECOMENDACIONES PARA MEJORAR
EL ENTORNO MULTILINGÜE EUROPEO:
DIVERSIDAD Y CIUDADANÍA**

19. Reafirmar los beneficios obtenidos gracias a la formación en idiomas del personal de las instituciones europeas, y en particular en francés.

20. Fomentar la movilidad de los funcionarios europeos en los Estados miembros.
21. Reafirmar la importancia de que los Estados miembros inviertan en el aprendizaje de idiomas extranjeros ya desde la primera infancia.
22. Fomentar la Recomendación del Consejo de 22 de mayo de 2019 sobre el aprendizaje obligatorio de al menos dos idiomas en la escuela.
23. Crear un evento dotado de visibilidad durante la presidencia francesa del Consejo de la Unión Europea con motivo del 35.º aniversario de Erasmus+.
24. Superar los obstáculos para la ratificación de la Carta Europea de las Lenguas Regionales o Minoritarias.
25. Traducir a la práctica los compromisos de apoyo a la lengua de la otra parte dispuestos en el Tratado de Aquisgrán firmado por Alemania y Francia.
26. Dotar de visibilidad al Día Europeo de las Lenguas entre la sociedad civil de los Estados miembros.

ARUANDE KOKKUVÕTE JA SOOVITUSED (ET)

Mitmekeelsus Euroopa institutsioonides on Euroopa Liidu õiguses tunnustatud põhimõte. See väljendab selle keelelist mitmekesisust - Euroopa Liidu igapäevast sotsiaalset tegelikust. Kuigi Prantsusmaa on üks ELi liikmesriikidest, mis on muutunud mitmekeelsuse poliitiliseks prioriteediks, on teised riigid samuti selle küsimuse suhtes tundlikud, üldiselt oma keele kaitsmise seisukohast. Fakt on aga see, et inglise keele domineerimine on Liidu laienemisega suurenenud. Küsimus ei ole inglise keele *de facto* monopoli asendamises teise ühekeelsusega, kus domineerib prantsuse keel. Küsimus on selles, kuidas leida tagasitee keelelise mitmekesisuse juurde Euroopa institutsioonides, sest see on Euroopa kodakondsuse oluline osa.

209

Selleks on käesoleva aruande koostanud töörühm teinud kvantitatiivset ja kvalitatiivset tööd. Kogudes andmeid, mõnikord otse Euroopa institutsioonidelt, tegi ta kindlaks faktid ja koostas statistilised järeldused keelekasutuse kohta. Seda tööd täiendasid töörühma liikmed, kes kohtusid ajavahemikul aprillist kuni juunini 2021 peaaegu kord nädalas. Seejärel toimusid istungid, mille ärakuulamiste tulemusena viidi analüüs lõpule,

võrreldes seda Euroopa institutsioonides osalejate tegelikkusega.

Selles aruandes märgib Töörühm, et Euroopa institutsioonide mitmekeelsuse taaskäivitamiseks ei ole veel liiga hilja. Mitmekeelsuse praktika vähenemist «rahvusvahelistunud» inglise keele kasuks on märgata kõikidel tasanditel. Selgitavate tegurite hulgas on pragmatism, keelelise mitmekesisuse maksumus, kõrgema hierarhia poolt stiimulite puudumine ja enesetsensuuri nähtus. Kuid sellegipoolest on Euroopa institutsioonide töötajate ja poliitiliste esindajate keelteoskus endiselt hea.

210 Ajal, mil populism on tõusuteel, võib keelelise mitmekesisuse rõhutamine tuua kodanikke Euroopa institutsioonidele lähemale, kuigi praegused sündmused näitavad, et nad tunnevad end neist juba võõrandununa. Mitmekeelsuse edendamine on seda tähtsam, et Covid-19 kriis koos majanduskriisiga on süvendanud mitmekeelsuse pidurdumist, eelkõige kaugkoosolekute arvu suurenemise tõttu, kus suulist tõlget enam süstemaatiliselt ei pakuta. Teine suur probleem on mitmekeelsuse puudumine Euroopa institutsioonide suhtlusvahendites, mis on kodanikele suunatud. Eelarveline arbitraaž, aga ka tehnokraatlikud refleksid piiravad keelelise mitmekesisuse kasutamist (veebilehed, pakkumismenetlused, avalikud konsultatsioonid jne).

Uurimustöö tulemusena määras Töörühm kindlaks 26 operatiivset soovitusi, mida Euroopa Liidu Nõukogu eesistujariik Prantsusmaa võiks liikmesriikides ja Euroopa institutsioonides toetada.

SOOVITUSED, ET LUUA UUS LÄHTEPUNKT

MITMEKEELSUSELE EUROOPA INSTITUTSIOONIDES

1. Mitte kasutada määruse nr 1/1958 muutmata jätmist alibina, et selle rakendamisest kõrvale hoida.
2. Lasta Euroopa Komisjoni peasekretariaadil koostada aastaaruanne mitmekeelsuse rakendamise kohta komisjonis ja teistes Euroopa institutsioonides.
3. Kutsuda üles arutlema mitmekeelsuse üle Euroopa Parlamendis
4. Tõstatada mitmekeelsuse teemat puudutavad küsimused Euroopa tulevikku puudutaval Konverentsil.
5. Süstematiseerida suulise tõlke olemasolu Nõukogu ja Komisjoni töörühmades.
6. Süstematiseerida ametlike dokumentide kiire tõlkimine kõikidesse keeltesse.
7. Kanda selle süstematiseerimisega seotud eelarvekulud, et pöörata ümber 2016. aastal alguse saanud langustrend.
8. Julgustada Euroopa institutsioonide peadirektoreid süstemaatilisel praktiseerima mitmekeelsust
9. Kirjutada rohkem alusdokumente prantsuse ja saksa keeles
10. Määrata mitteametlikuks piiranguks 50% ühes töökeeles kirjutatud lähtedokumentidest
11. Kolmanda keele süstematiseerimine EPSO (Euroopa Personalivaliku Amet) sisseastumiskonkurssidel
12. Tagada, et keelelise mitmekesisuse puudumine ei oleks takistuseks Euroopa institutsioonide konkurssidel.
13. Teha kõrgematele ja keskastme juhtivatele ametikohtadele nimetamisel seadusega sätestatud kohustuslik keeleoskuse nõue rangemaks

14. Teha koostööd Euroopa Kohtuga, et tõhustada selle töötajate prantsuse keele koolitust
15. Nõuda määruse nr 1/1958 mitmekeelset kohaldamist uue Euroopa Prokuratuuri sisemise toimimise osas
16. Süstematiseerida Euroopa institutsioonide veebilehtede külastamine kõigis ametlikes keeltes
17. E-tõlkeseadme (E-Translation) ümbermõtestamine
18. Tagada, et kogu Euroopa institutsioonidest lähtuv ametlik digitaalne infosisu vastaks regulatiivsele mitmekeelsuse nõudele.

**SOOVITUSED EUROOPA MITMEKEELSE KESKKONNA
PARANDAMISEKS: MITMEKESISUS JA KODAKONDSUS**

- 212
19. Tugevdada teadmist, et Euroopa institutsioonide töötajate võõrkeeleõpe, eelkõige prantsuse keele koolitus on kasulik
 20. Edendada Euroopa ametnike liikuvust liikmesriikides
 21. Tugevdada teadmist, kui oluline on, et liikmesriigid investeeriks võõrkeeleõppesse juba varases lapsepõlves
 22. Edendada Nõukogu 22. mai 2019. aasta soovitus kahe kaasaegse keele kohustusliku õppimise kohta koolis
 23. Korraldada väljapaistev üritus Prantsusmaa eesistumise ajal Euroopa Liidu Nõukogus, et tähistada Erasmus+ programmi 35. aastapäeva
 24. Kutsuda Prantsusmaad üles ületama takistusi piirkondlike või vähemuskeelte Harta ratifitseerimisel
 25. Konkretiseerida Prantsuse-Saksa Aacheni lepingus sätestatud kohustused partneri keele toetamiseks
 26. Muuta Euroopa keeltepäev liikmesriikide kodanikuühiskondades nähtavamaks

**MONIKIELISYYSRAPORTIN TIIVISTELMÄ JA
SUOSITUKSET (FI)**

Monikielisyys Euroopan unionin toimielimissä on unionin oikeudessa tunnustettu periaate. Se ilmentää EU:n kielellistä monimuotoisuutta, joka kuuluu unionin jokapäiväiseen yhteiskunnalliseen todellisuuteen. Ranska on yksi niistä EU:n jäsenmaista, jotka ovat asettaneet monikielisyyden ensisijaisten poliittisten tavoitteidensa joukkoon, kun taas tietyt muut jäsenmaat katsovat aihetta yleensä oman kielensä puolustamisen näkökulmasta. Kiistaton tosiasia on kuitenkin se, että englannin kielen määräävä asema on vahvistunut unionin laajenemisen myötä. Tarkoituksena ei ole korvata englannin kielen todellista yksikielisistä valta-asemaa ranskan kielen dominoivalla yksikielisyydellä, vaan löytää uusi tie kielelliseen monimuotoisuuteen Euroopan unionin toimielimissä, sillä se on Euroopan kansalaisuuden oleellinen osatekijä.

213

Tämä tavoite mielessään monikielisyysraportin laadinnasta vastaava työryhmä tutki aihetta sekä määrällisesti että laadullisesti. Keräämällä tietoa, myös suoraan EU:n toimielimistä, työryhmä selvitti tosiseikat ja veti tilastollisia johtopäätöksiä eri kielten käytöstä. Tätä työtä täydennettiin työryhmän lähes

viikoittaisilla kokouksilla huhti-kesäkuussa 2021. Analyysyjä täydennettiin edelleen kuulemisilla, joiden avulla voitiin huomioida EU:n instituutioiden toimijoiden realiteetit.

Työryhmä korostaa raportissaan, ettei ole liian myöhäistä aktivoida monikielisyttä uudelleen EU:n toimielimissä. Monikielisuuden taantuminen on nähtävissä kaikilla tasoilla « kansainvälistetyn » englannin hyväksi. Selityksinä tähän voidaan mainita käytännöllisyys, kielten moninaisuuden kustannukset, esimiesten kannustuksen puute ja itesensuuri. Tästä huolimatta EU:n toimielinten henkilöstön ja poliittisten edustajien kielitaito on edelleen vahva.

Kun populismi valtaa alaa, kielellisen monimuotoisuuden korostamisella voidaan tuoda Euroopan kansalaisia lähemmäksi unionin toimielimiä. Viimeaikaiset tapahtumat kertovat, että kansalaiset kokevat etäännyvänsä niistä jatkuvasti.

214

Monikielisuuden edistäminen on entistä tärkeämpää nyt, kun Covid-19 -kriisi yhdistettynä talouskriisiin on nopeuttanut monikielisuuden taantumista varsinkin etäkokousten määrän kasvun takia ilman tulkkaukspalvelujen järjestelmällistä tarjontaa. Monikielisyysperiaatteen puutteellinen noudattaminen EU:n toimielinten viestintävälineissä kansalaisten suuntaan on toinen merkittävä huolenaihe. Budjettipäätökset sekä teknokraattiset refleksit supistavat monikielisyttä käytännössä (internet-sivustot, tarjouskilpailut, julkiset kuulemiset jne.).

Työnsä päätteeksi työryhmä laati 26 operatiivista suositusta. Ranska tulee edistämään suositusten toimeenpanoa Euroopan neuvoston puheenjohtajakaudellaan sekä EU:n jäsenmaissa että sen toimielimissä.

**SUOSITUKSET MONIKIELISYYDEN AKTIVOIMISEKSI
UUELLEEN EUROOPAN UNIONIN TOIMIELIMISSÄ**

1. Ei käytetä asetuksen n°1/1958 muuttumattomuutta alibina sen soveltamisen kiertämiseen
2. Pyydetään komission pääsihteeristöä laatimaan vuosittainen raportti monikielisuuden toteutumisesta komission ja EU:n muiden toimielinten piirissä
3. Pyydetään monikielisuuden ottamista käsittelyyn EU:n parlamentissa
4. Otetaan monikielisyys Euroopan tulevaisuuskonferenssin asialistalle
5. Tarjotaan tulkkauspalvelut järjestelmällisesti neuvoston ja komission työryhmien kokouksissa
6. Laaditaan virallisten asiakirjojen käännökset nopeasti ja järjestelmällisesti kaikille kielille
7. Hyväksytään näiden järjestelmällisten palvelujen budjetit kustannukset vuodesta 2016 alkaen laskevan käyrän kääntämiseksi uuteen nousuun
8. Kannustetaan EU:n toimielinten pääjohtajia monikielisuuden järjestelmälliseen käyttöön
9. Laaditaan enemmän lähdetekstejä ranskan ja saksan kielillä
10. Määritellään epävirallinen 50 prosentin yläraja yhdellä työkielellä kirjoitetuille lähdeteksteille
11. Vaaditaan kolmannen kielen taitoa järjestelmällisesti EPSO:n pääsykokeissa
12. Valvotaan, ettei ehdotettujen kielten lukumäärän rajoittaminen muodostu esteeksi EU:n hakuprosesseissa
13. Korotetaan kielitaitovaatimuksia nimityksissä ylempään johdon ja keskijohdon tehtäviin

14. Tehdään yhteistyötä unionin tuomioistuimen kanssa sen henkilöstön ranskan kielen koulutuksen vahvistamiseksi
15. Vaaditaan monikielisyysasetuksen n° 1/1958 soveltamista Euroopan uuden syyttäjänviraston sisäisessä toiminnassa
16. Laaditaan EU:n toimielinten internet-sivustojen sisältö järjestelmällisesti kaikilla virallisilla kielillä
17. Kehitetään E-Translation -työvälinettä
18. Valvotaan, että kaikki EU:n toimielimistä tuleva digitaalinen sisältö noudattaa lakisäätteistä monikielisyysvelvoitetta

SUOSITUKSIA EUROOPAN

MONIKIELISYYSYMPÄRISTÖN PARANTAMISEKSI :

216

MONIMUOTOISUUS JA UNIONIN KANSALAISSUUS

19. Korostetaan painokkaasti etuja, joita saadaan EU:n toimielinten henkilöstön kielikoulutuksesta yleensä ja ranskan kielen oppimisesta erityisesti
20. Edistetään EU:n virkamiesten liikkuvuutta jäsenmaiden välillä
21. Korostetaan painokkaasti sitä suurta merkitystä, joka jäsenmaiden investoinneilla on vieraiden kielten oppimisessa varhaiskasvatusvaiheesta lähtien
22. Edistetään neuvoston 22.05.2019 antamaa suositusta pakollisesta kahden vieraan kielen opiskelusta oppivelvollisuuden aikana
23. Järjestetään näkyvä tapahtuma Ranskan puheenjohtajuuskauden aikana Erasmus+ -ohjelman 35-vuotispäivän kunniaksi

24. Poistetaan esteet Euroopan alueellisten tai vähemmistökielten peruskirjan ratifiointin tieltä
25. Konkretisoidaan sitoumukset sopimuskumppanin kielen käytön tukemisesta ranskalais-saksalaisen Aachenin sopimuksen mukaisesti
26. Parannetaan Euroopan kielten teemapäivän näkyvyyttä kansalaisyhteiskunnan piirissä kaikissa jäsenmaissa.

**ΣΥΝΟΠΤΙΚΗ ΠΑΡΟΥΣΙΑΣΗ ΤΗΣ ΕΚΘΕΣΗΣ ΚΑΙ ΤΩΝ
ΣΥΣΤΑΣΕΩΝ (ΕΛ)**

218

Η πολυγλωσσία στα ευρωπαϊκά θεσμικά όργανα είναι μια αρχή που αναγνωρίζεται από το δίκαιο της Ευρωπαϊκής Ένωσης. Είναι η έκφραση της γλωσσικής της πολυμορφίας - καθημερινή κοινωνική πραγματικότητα της Ευρωπαϊκής Ένωσης. Εάν η Γαλλία είναι ένα από τα κράτη μέλη της Ευρωπαϊκής Ένωσης που έχει αναγάγει την πολυγλωσσία σε πολιτική προτεραιότητα, υπάρχουν και άλλα κράτη που, σε ένα γενικότερο πλαίσιο υπεράσπισης της γλώσσας τους, είναι ευαίσθητα στο συγκεκριμένο θέμα. Κανείς ωστόσο δεν μπορεί πλέον να αμφισβητήσει ότι η διεύρυνση της Ένωσης αύξησε την κυριαρχία της αγγλικής γλώσσας. Το ζητούμενο όμως δεν είναι η αντικατάσταση της *de facto* μονογλωσσίας της αγγλικής με μια άλλη μονογλωσσία στην οποία θα κυριαρχεί η γαλλική. Το ζητούμενο είναι η επιστροφή στη γλωσσική πολυμορφία στα ευρωπαϊκά θεσμικά όργανα, διότι η πολυμορφία αυτή αποτελεί ουσιαστικό στοιχείο της ευρωπαϊκής ιθαγένειας.

Για το σκοπό αυτό, η Ομάδα εργασίας που εκπόνησε την παρούσα έκθεση εστίασε τις εργασίες της σε ποσοτικά και ποιοτικά στοιχεία. Μέσω συλλογής δεδομένων, που ορισμένες

μάλιστα φορές προέρχονται απευθείας από τα ευρωπαϊκά θεσμικά όργανα, θεμελίωσε τα πραγματικά γεγονότα και εκπόνησε στατιστικές σχετικά με τη χρήση των γλωσσών. Οι εργασίες αυτές συμπληρώθηκαν από συνεδριάσεις των μελών της Ομάδας σε σχεδόν εβδομαδιαία βάση μεταξύ Απριλίου και Ιουνίου 2021. Στη συνέχεια πραγματοποιήθηκαν ακροάσεις προκειμένου να συμπληρωθούν τα στοιχεία που προέκυψαν από την ανάλυση σε αντιπαράθεση με την πραγματικότητα στα ευρωπαϊκά θεσμικά όργανα.

Στην παρούσα έκθεση, η Ομάδα υποστηρίζει ότι δεν είναι πολύ αργά για την αναβίωση της πολυγλωσσίας στα ευρωπαϊκά θεσμικά όργανα. Η πρακτική τής πολυγλωσσίας υποχωρεί και αυτό επιβεβαιώνεται σε όλα τα επίπεδα υπέρ μιας «διεθνοποιημένης» αγγλικής γλώσσας. Μεταξύ των παραγόντων που δύνανται να εξηγήσουν το φαινόμενο αυτό συγκαταλέγονται ο πραγματισμός, το κόστος της γλωσσικής πολυμορφίας, η έλλειψη κινήτρων από την ιεραρχία και το φαινόμενο της αυτολογοκρισίας. Ωστόσο, οι γνώσεις ξένων γλωσσών του προσωπικού των ευρωπαϊκών θεσμικών οργάνων και των πολιτικών εκπροσώπων παραμένουν σε υψηλά επίπεδα.

219

Σε μια χρονική στιγμή κατά την οποία ο λαϊκισμός σημειώνει ανοδική πορεία, η έμφαση στη γλωσσική πολυμορφία επιτρέπει στους πολίτες να έλθουν πιο κοντά στα ευρωπαϊκά θεσμικά όργανα, τη στιγμή που η επικαιρότητα δείχνει ότι έχουν την αίσθηση ότι έχουν ήδη απομακρυνθεί από αυτά. Η προώθηση της πολυγλωσσίας είναι ακόμη πιο σημαντική τώρα που η κρίση του Covid-19, σε συνδυασμό με την οικονομική κρίση, επιδείνωσε την δυναμική της πολυγλωσσίας, πολλαπλασιάζοντας ειδικότερα τις τηλεδιασκέψεις στις οποίες δεν παρέχεται πλέον συστηματικά διερμηνεία. Ο ανεπαρκής σεβασμός της πολυγλωσσίας στα εργαλεία επικοινωνίας των ευρωπαϊκών θεσμικών

οργάνων που απευθύνονται στους πολίτες αποτελεί επίσης άλλο σημαντικό θέμα ανησυχίας. Οι δημοσιονομικές επιλογές αλλά και τα τεχνοκρατικά αντανακλαστικά περιορίζουν τη χρήση της γλωσσικής πολυμορφίας (ιστοσελίδες, προσκλήσεις υποβολής προσφορών, δημόσιες διαβουλεύσεις κ.λπ.).

Στο τέλος των εργασιών της, η Ομάδα εντόπισε 26 επιχειρησιακές συστάσεις τις οποίες η γαλλική Προεδρία του Συμβουλίου της Ευρωπαϊκής Ένωσης θα θέσει υπόψη των κρατών μελών και των ευρωπαϊκών θεσμικών οργάνων.

ΣΥΣΤΑΣΕΙΣ ΓΙΑ ΕΝΑ ΝΕΟ ΞΕΚΙΝΗΜΑ ΤΗΣ ΠΟΛΥΓΛΩΣΣΙΑΣ ΣΤΑ ΕΥΡΩΠΑΪΚΑ ΘΕΣΜΙΚΑ ΟΡΓΑΝΑ

220

1. Η έλλειψη τροποποίησης του κανονισμού αριθ. 1/1958 δεν πρέπει να θεωρηθεί ως άλλοθι για την καταστρατήγηση της εφαρμογής του.
2. Να ζητηθεί από τη Γενική Γραμματεία της Ευρωπαϊκής Επιτροπής να συντάξει ετήσια έκθεση σχετικά με την πρακτική της πολυγλωσσίας στην Επιτροπή και στα άλλα ευρωπαϊκά θεσμικά όργανα.
3. Πρόσκληση για συζήτηση σχετικά με την πολυγλωσσία στο Ευρωπαϊκό Κοινοβούλιο
4. Στη Διάσκεψη για το Μέλλον της Ευρώπης, να λάβει χώρα συζήτηση για την πολυγλωσσία.
5. Να συστηματοποιηθεί η παρουσία διερμηνέων στις ομάδες εργασίας του Συμβουλίου και της Επιτροπής.
6. Να συστηματοποιηθεί η ταχεία μετάφραση των επίσημων εγγράφων σε όλες τις γλώσσες.
7. Να αναληφθεί το δημοσιονομικό κόστος αυτής της

συστηματοποίησης, προκειμένου να αντιστραφεί η καθοδική καμπύλη από το 2016.

8. Να ενθαρρυνθούν οι Γενικοί Διευθυντές των ευρωπαϊκών θεσμικών οργάνων για τη συστηματική εφαρμογή της πολυγλωσσίας.
9. Να συντάσσονται περισσότερα πηγαία έγγραφα στα γαλλικά και τα γερμανικά.
10. Να οριστεί ανεπίσημο όριο της τάξεως του 50% των πηγαίων εγγράφων που να είναι γραμμένα σε μία μόνο γλώσσα εργασίας.
11. Να συστηματοποιηθεί η τρίτη γλώσσα στους εισαγωγικούς διαγωνισμούς EPSO.
12. Να διασφαλιστεί ότι ο περιορισμός τού αριθμού των προτεινόμενων γλωσσών δεν αποτελεί εμπόδιο στους διαγωνισμούς των ευρωπαϊκών θεσμικών οργάνων.
13. Να καταστεί πιο απαιτητική η θεσμοθετημένη υποχρέωση γνώσης ξένων γλωσσών για τους διορισμούς μεσαίων και ανωτέρων στελεχών.
14. Να προωθηθεί συνεργασία με το Δικαστήριο για την ενίσχυση της κατάρτισης του προσωπικού του στη γαλλική γλώσσα.
15. Να ζητηθεί η πολύγλωσση εφαρμογή του κανονισμού 1/1958 για την εσωτερική λειτουργία της νέας Ευρωπαϊκής Εισαγγελίας.
16. Να καταστεί συστηματική η πρόσβαση στους δικτυακούς τόπους των ευρωπαϊκών θεσμικών οργάνων σε όλες τις επίσημες γλώσσες.
17. Να επανεξεταστεί το εργαλείο E-Translation.
18. Να διασφαλιστεί ότι όλο το επίσημο ψηφιακό περιεχόμενο που προέρχεται από τα ευρωπαϊκά θεσμικά όργανα πληροί την κανονιστική υποχρέωση της πολυγλωσσίας.

**ΣΥΣΤΑΣΕΙΣ ΓΙΑ ΤΗ ΒΕΛΤΙΩΣΗ ΤΟΥ ΕΥΡΩΠΑΪΚΟΥ
ΠΟΛΥΓΛΩΣΣΙΚΟΥ ΠΕΡΙΒΑΛΛΟΝΤΟΣ:
ΠΟΛΥΜΟΡΦΙΑ ΚΑΙ ΙΘΑΓΕΝΕΙΑ**

19. Να επαναβεβαιωθούν τα οφέλη που προκύπτουν από την εκμάθηση ξένων γλωσσών και ειδικότερα της γαλλικής γλώσσας για το προσωπικό των ευρωπαϊκών θεσμικών οργάνων.
20. Να προωθηθεί η κινητικότητα των υπαλλήλων της ΕΕ εντός των κρατών μελών.
21. Να επαναβεβαιωθεί η σημασία που έχει για τα κράτη μέλη η επένδυση στην εκμάθηση ξένων γλωσσών από την πρώιμη παιδική ηλικία.
22. Να προωθηθεί η σύσταση του Συμβουλίου της 22ας Μαΐου 2019 σχετικά με την υποχρεωτική εκμάθηση δύο σύγχρονων γλωσσών κατά τη διάρκεια της σχολικής εκπαίδευσης.
23. Να διοργανωθεί και να προβληθεί συγκεκριμένη εκδήλωση κατά τη διάρκεια της γαλλικής προεδρίας του Συμβουλίου της Ευρωπαϊκής Ένωσης με την ευκαιρία της 35ης επετείου του Erasmus+.
24. Να ξεπεραστούν τα εμπόδια για την επικύρωση του Χάρτη των Περιφερειακών ή Μειονοτικών Γλωσσών.
25. Να συγκεκριμενοποιηθούν οι δεσμεύσεις για την υποστήριξη της γλώσσας του εταίρου που προβλέπονται στη γαλλογερμανική συνθήκη του Άαχεν.
26. Να προβληθεί η Ευρωπαϊκή Ημέρα Γλωσσών στις κοινωνίες των πολιτών των κρατών μελών.

JELENTÉS ÉS AJÁNLÁSOK ÖSSZEFOGLALÓJA (HU)

Az Európai Unió intézményeinek többnyelvűsége az európai jog által elismert elv. Kifejezi nyelvi sokszínűségét – mely társadalmi valóság az Unió hétköznapijában. Míg a többnyelvűség politikai prioritás több tagállam között Franciaország számára is, más tagállamokat is foglalkoztat a kérdés, általában nyelvük védelme szempontjából. A megállapítás mégis minden kétséget kizár: az angol nyelv dominanciája nőtt, ahogy az Unió bővült. Nem arról van szó, hogy a gyakorlatilag angol egynyelvűséget francia által dominált egynyelvűségre cseréljük. Szeretnénk visszatérni a nyelvi sokszínűség útjára az európai intézményekben, mert az az európai polgárság szerves részét képezi.

223

E célból, e jelentést készítő Munkacsoport mennyiségi és minőségi munkát végzett. Részben közvetlenül az uniós intézményektől származó adatok gyűjtésével felmérte a helyzetet és statisztikai megállapításokat fogalmazott meg a nyelvhasználatról. E munka kiegészítéseként a Munkacsoport 2021 áprilisa és júniusa között szinte minden héten ülésezett. Majd meghallgatásokon ismerte meg az európai intézmények szereplőinek tapasztalatait, amivel kiegészítette elemzését.

Ebben a jelentésben a Munkacsoport kijelenti, hogy nincs túl késő a többnyelvűség újraindításához az európai intézményekben. Megerősítették, hogy a többnyelvűség gyakorlata minden szinten visszaszorult egy „nemzetközi” angollal szemben. A magyarázatok között találhatjuk a pragmatizmust, a nyelvi sokszínűség költségeit, a felettesektől származó ösztönzés hiányát és az öncenzúra jelenségét. Ennek ellenére az európai intézmények alkalmazottai és a politikai képviselők körében a nyelvek ismerete továbbra is szilárd.

A populizmus erősödésének idején a nyelvi sokszínűség előtérbe helyezése közelebb viheti a polgárokat az európai intézményekhez, melyektől - az aktulítások azt mutatják - már távol érzik magukat. A többnyelvűség támogatása azért is fontos, mert a Covid-19 válság, a gazdasági válsággal kísérve, tovább súlyosbította a többnyelvűség lassulását, ugyanis a virtuális ülések száma növekedett, melyeken nem volt feltétlenül tolmácsolás biztosítva. A többnyelvűség nem elégséges tiszteletben tartása az európai intézmények polgárok felé irányuló kommunikációs eszközeiben egy másik fontos aggasztó téma. Költségvetési döntések és technokrata reflexek is korlátozzák a nyelvi sokszínűséget (honlapok, pályázatok, nyilvános konzultációk, stb).

Munkája eredményeként a Csoport 26 operatív ajánlást azonosított. Az Európai Tanács francia elnöksége képviselni fogja ezeket a Tagállamok és az európai intézmények felé.

AJÁNLÁSOK A TÖBBNYELVŰSÉG ÚJRAINDULÁSÁÉRT AZ EURÓPAI INTÉZMÉNYEKBEN

1. Az 1/1958 számú rendelet módosításának hiánya ne legyen kifogás annak alkalmazásának kikerülésére.
2. Kérjék fel az Európai Bizottság Főtitkárságát, hogy készítsen éves jelentést a többnyelvűség alkalmazásáról a Bizottságban és az Európai Unió többi intézményében.
3. Induljon vita a többnyelvűségről az Európai Parlamentben.
4. Legyen a többnyelvűség vita tárgya az Európa jövőjéről szóló konferencián.
5. A Tanács és a Bizottság munkacsoporti ülésein legyen a tolmácsolás rendszeresítve.
6. A hivatalos dokumentumok gyors fordítása minden nyelvre legyen rendszeresítve.
7. Vállalják e rendszeresítés költségvetési kiadásait, hogy a 2016 óta csökkenő tendencia megforduljon.
8. Ösztönözzék az európai intézmények főigazgatóit, hogy rendszeresen gyakorolják a többnyelvűséget.
9. Készüljön több forrásdokumentum franciául és németül
10. Határozzanak meg informális korlátot: a forrásdokumentumok legfeljebb 50%-a készüljön egy munkanyelven
11. Rendszeresítsenek harmadik nyelvet az EPSO versenyvizsgákon.
12. Ügyeljenek arra, hogy az elérhető nyelvek számának korlátozása ne jelentsen akadályt az európai intézmények versenyvizsgáin.
13. Erősítsék meg a nyelvi ismeretekre vonatkozó jogszabályi kötelezettséget a felső- és közép vezetői pozíciókra történő kinevezésnél.

14. Működjenek együtt az Európai Bírósággal az alkalmazottai francia nyelvre történő képzésének megerősítésében.
15. Hívjanak fel az 1/1958 számú rendelet többnyelvű alkalmazására az új Európai Ügyészség belső működésében.
16. Az európai intézmények honlapjai legyenek elérhetőek minden hivatalos nyelven.
17. Gondolják újra az E-Translation eszközt.
18. Az európai intézményektől származó minden hivatalos digitális tartalom feleljen meg a többnyelvűség jogszabályi követelményének.

AJÁNLÁSOK AZ EURÓPAI TÖBBNYELVŰ

226

KÖRNYEZET JAVÍTÁSÁRA : SOKSZÍNŰSÉG ÉS POLGÁRSÁG

19. Erősítsék meg az európai intézmények alkalmazottainak idegennyelv, különösen a francia tanulásából származó előnyeit.
20. Segítsék elő az európai köztisztviselők tagállamok közötti mobilitását.
21. Erősítsék meg, hogy a koragyermekkorai idegennyelv tanulásba történő tagállami befektetések fontosak.
22. Segítsék elő a Tanács 2019. május 22-i ajánlását a két élő idegennyelv kötelező iskolai oktatásáról.
23. Hozzanak létre egy látható eseményt az Európai Unió Tanácsának francia elnöksége alatt az Erasmus+ 35. évének alkalmából.
24. Küzdjék le az akadályokat a Regionális és kisebbségi nyelvek chartájának ratifikációja előtt.

25. Konkretizálják a francia-német Aacheni Szerződésben szereplő kötelezettségvállalásokat a partner nyelvének támogatása érdekében.
26. Tegyük láthatóvá a Nyelvek európai napját a civil szervezetek és a tagállamok körében.

ACHOIMRE AR THUARASCÁIL AGUS AR MHOLTAÍ (GA)

228 Tá ilteangachas sna hinstitiúidí Eorpacha ina phrionsabal a dtugtar aitheantas dó i ndlí an Aontais Eorpaigh. Is ionann é agus léiriú ar éagsúlacht teanga an Aontais - fírinne shóisialta laethúil an Aontais Eorpaigh. Cé go bhfuil an Fhrainc ar cheann de Bhallstáit an Aontais Eorpaigh ar tosaíocht dá gcuid é an t-ilteangachas, tá Stáit eile íogair maidir leis an ábhar agus iad ag cuimhneamh ar a dteanga féin a chosaint de ghnáth. Tá na fíorais an-soiléir, áfach: de réir mar a bhí méadú ag teacht ar an Aontas tá méadú tagtha ar cheannas an Bhéarla. Níl sé mar aidhm aonteangachas eile, mar atá, aonteangachas ceannasach na Fraincise, a chur in ionad aonteangachas *de facto* an Bhéarla. Is é an aidhm atá ann teacht ar chonair i dtreo éagsúlacht teanga sna hinstitiúidí Eorpacha ós rud é gur cuid riachtanach é sin den tsaoránacht Eorpach.

I dtaca leis sin de, chur an grúpa oibre a d'ullmhaigh an tuarascáil seo staidéar cáilíochtúil agus cainníochtúil i gcrích. Trí shonraí a bhailiú, ar sonraí iad a fuarthas go díreach ó na hinstitiúidí Eorpacha uaireanta, shuigh sé na fíorais agus tharraing sé suas barúlacha staidrimh maidir le húsáid

teangacha. De bhreis air sin, tháinig baill an Ghrúpa le chéile ar bhonn seachtainiúil, nach mór, idir Aibreán agus Meitheamh na bliana 2021. Mar thoradh ar éisteachtaí ina dhiaidh sin, bhí siad in ann an anailís a chríochnú i bhfianaise na fíorstaide i measc na ngníomhaithe in institiúidí Eorpacha.

Sa tuarascáil seo, dearbhaíonn an Grúpa nach bhfuil sé ródhéanach chun an t-ilteangachas a athbheochan sna hinsti-tiúidí Eorpacha. Tá daingniú le fáil i leith laghdú an ilteangachais ar gach leibhéal agus tá Béarla “idirnáisiúnaithe” á úsáid ina ionad. I measc na mínithe i leith an athraithe seo áirítear pragmatachas, costais na héagsúlacht teanga, easpa dreasachta ar thaobh an lucht ceannais agus feiniméan na féinchinsireachta. Dá ainneoin sin, tá an t-eolas ar theangacha i measc na mball foirne agus na n-ionadaithe polaitíochta in institiúidí Eorpacha an-mhaith i gcónaí.

De réir mar a thagann méadú ar an bpoblachas, trí bhéim a leagan ar éagsúlacht teanga, tarraingeofar saoránaigh níos gaire do na hinstiúidí Eorpacha agus is léir ó imeachtaí le déanaí go mothaíonn siad cheana féin go bhfuil siad scoite amach ó na hinstiúidí sin. Tá cur chun cinn an iltean-gachais níos tábhachtaí fós ós rud é gur fhág géarchéim Covid-19, agus an ghéarchéim eacnamaíochta chomh maith, go raibh an moilliú ar an ilteangachas ag dul in olcas, go háirithe mar gheall ar an líon méadaithe cianchruinnithe nach raibh saoráidí ateangaireachta á gcur ar fáil go córa-sach ina leith. Rud eile atá ina ábhar mór inní is ea easpa measa ar an ilteangachas i gcumarsáidí na n-institiúidí Eorpacha lena saoránaigh. Cuireann cinntí buiséadacha agus frithluail an teicnealathaí teorainn le húsáid na héagsúlachta teanga (suíomhanna ghréasáin, tairiscintí, comhairliúcháin phoiblí etc.).

Le linn a chuid oibre a chur i gcrích, shainaithin an Grúpa 26 mholadh phraiticiúla. Leagfaidh Uachtaránacht na Fraince ar Chomhairle an Aontais Eorpaigh na moltaí sin os comhair na mBallstát agus na n-institiúidí Eorpacha.

**MOLTAÍ MAIDIR LE HATHNUACHAN A DHÉANAMH
AR AN ILTEANGACHAS SNA HINSTITIÚIDÍ EORPACHA**

1. Gan glacadh le heaspa leasaithe ar Rialachán uimh. 1/1958 mar leithscéal chun cur i bhfeidhm an rialacháin sin a sheachaint
2. A iarraidh ar Ardrúnaíocht an Choimisiúin Eorpaigh tuarascáil bhliantúil a ullmhú maidir le cleachtadh an ilteangachais laistigh den Choimisiún agus laistigh d'institiúidí Eorpacha eile
3. A iarraidh go ndéanfar plé faoin ilteangachas i bParlaimint na hEorpa
4. An díospóireacht maidir le hilteangachas a chur chun cinn sa Chomhdháil ar Thodhchaí na hEorpa
5. Ateangaireacht a dhéanamh córasach i ngrúpaí oibre de chuid na Comhairle agus an Choimisiúin
6. Mearaistriú doiciméad oifigiúil go gach teanga a dhéanamh córasach
7. Costais bhuiséadacha an chórasú sin a íoc chun treocht íslitheach a thosaigh sa bhliain 2016 a aisiompú
8. Spreagadh a thabhairt d'ardstiúrthóirí institiúidí Eorpacha chun ilteangachas a chleachtadh go córasach
9. Líon níos mó bundoiciméad a scríobh i bhFraincis agus i nGearmáinis

10. Teorainn neamhfhoirmiúil 50% a shocrú le haghaidh bundoiciméid a scríobhtar in aon teanga oibre amháin
11. Tríú teanga a dhéanamh córasach le haghaidh chomórtais EPSO
12. A áirithiú nach ionann teorannú an líon teangacha a thairgtear agus bacainn i gcomórtais de chuid institiúidí Eorpacha
13. A bheith níos déine maidir leis an oibleagáid reachtúil ar mháistreacht teanga le linn poist mhaoirseachta uasleibhéil agus mheánleibhéil a bheith á líonadh
14. Comhoibriú leis an gCúirt Bhreithiúnais d'fhonn foghlaim na Fraincise a neartú i measc a ball foirne
15. Cur i bhfeidhm ilteangach Rialachán uimh. 1/1958 a iarraidh i leith fheidhmiú inmheánach Oifig nua an Ionchúisitheora Phoiblí Eorpaigh
16. Gach teanga oifigiúil a chur ar fáil go córasach i dtaca le suíomhanna ghréasáin na n-institiúidí Eorpacha a cheadú
17. An uirlis ríomh-Aistriúcháin a athdhearadh
18. A áirithiú go gcomhlíonann gach ábhar digiteach oifigiúil de chuid institiúidí Eorpacha ceanglas rialála ilteangach

231

**MOLTAÍ CHUN FEABHAS A CHUR AR AN TIMPEALLAUGHT
ILTEANGACH EORPACH: ÉAGSÚLAUGHT AGUS SAORÁNACHT**

19. Athdhearbhú a dhéanamh ar na tairbhí a bhaineann le hoiliúint a chur ar fáil do bhaill foirne na n-institiúidí Eorpacha maidir le teangacha iasachta, go háirithe an Fhraincis

20. Soghluaisteacht státseirbhíseach Eorpach laistigh de na Ballstáit a chur chun cinn
21. Athdhearbhú a dhéanamh ar an tábhacht a bhaineann le hinfheistíocht a bheith á déanamh ag na Ballstáit i bhfoghlaim teangacha iasachta ón luath-óige
22. Moladh an 22 Bealtaine 2019 ón gComhairle maidir le foghlaim éigeantach dhá nuatheanga le linn oideachas scoile a chur chun cinn
23. Imeacht sofheicthe a chruthú i rith Uachtaránacht na Fraince ar Chomhairle an Aontais Eorpaigh chun comóradh a dhéanamh ar chothrom 35 bliana chlár Erasmus+
24. Na bacainní ar dhaingniú na Cairte Eorpaí um Theangacha Réigiúnacha nó Mionlaigh a shárú
25. Torthaí nithiúla a bhaint amach i leith gealltanais a tugadh i gConradh Aachen chun tacú le teanga an chomhpháirtí
26. Méadú a dhéanamh ar shofheictheacht Lá Eorpach na dTeangacha i measc shochaithe sibhialta na mBallstát

**SINTESI DEL RAPPORTO
E DELLE RACCOMANDAZIONI (IT)**

Il multilinguismo nelle Istituzioni europee è un principio riconosciuto dal diritto dell'Unione europea. È l'espressione della sua diversità linguistica - realtà sociale quotidiana dell'Unione europea. Benché sia la Francia uno degli Stati membri dell'Unione a fare del multilinguismo una priorità politica, anche altri Stati sono sensibili alla questione, generalmente per difendere la loro lingua. Eppure la constatazione è perentoria: il dominio della lingua inglese è aumentato man mano che l'Europa si è allargata. La questione non è sostituire il monolinguisimo di fatto dell'inglese con un altro monolinguisimo dominato dal francese. Si tratta di ritrovare la via della diversità linguistica nelle Istituzioni europee, perché rappresenta una componente essenziale della cittadinanza europea.

233

A tale fine, il Gruppo di lavoro che è all'origine di questo rapporto ha realizzato uno studio quantitativo e qualitativo. Attraverso la raccolta di dati talvolta derivati direttamente dalle Istituzioni europee, ha stabilito i fatti e ha realizzato constatazioni statistiche sull'uso delle lingue. Il lavoro è stato completato dalle riunioni dei membri del Gruppo ad un ritmo

quasi settimanale tra aprile e giugno 2021. Alcune audizioni hanno poi consentito di completare gli elementi di analisi confrontandosi con la realtà dei protagonisti delle Istituzioni europee.

In questo rapporto, il Gruppo afferma che non è troppo tardi per rilanciare il multilinguismo nelle Istituzioni europee. L'arretramento della prassi del multilinguismo è confermato a tutti i livelli, a vantaggio di un inglese «internazionalizzato». Tra gli elementi esplicativi figurano il pragmatismo, i costi della diversità linguistica, la mancanza di incentivi da parte dei superiori ed il fenomeno di autocensura ma nonostante ciò, la conoscenza delle lingue da parte del personale delle Istituzioni europee e dei rappresentanti politici rimane solida.

234 **Nell'epoca dell'ascesa dei populismi, mettere l'accento sulla diversità linguistica consente di avvicinare i cittadini alle Istituzioni europee mentre l'attualità mostra che se ne sentono già lontani.** La promozione del multilinguismo è tanto più importante in quanto la crisi del Covid-19, affiancata alla crisi economica, ha esacerbato il rallentamento del multilinguismo, in particolare con la moltiplicazione delle riunioni a distanza in cui l'interpretazione non veniva più sistematicamente garantita. L'insufficiente rispetto del multilinguismo negli strumenti di comunicazione delle Istituzioni europee verso i cittadini è un altro importante tema di preoccupazione. Le decisioni di bilancio ma anche il riflesso tecnocratico restringono l'uso della diversità linguistica (siti internet, gare d'appalto, consultazioni pubbliche, ecc.).

Al termine dei lavori, il Gruppo ha identificato 26 raccomandazioni operative. Saranno presentate dalla presidenza

francese del Consiglio dell'Unione europea agli Stati membri e alle Istituzioni europee.

ALCUNE RACCOMANDAZIONI PER DARE UN NUOVO SLANCIO AL MULTILINGUISMO NELLE ISTITUZIONI EUROPEE

1. Non considerare la mancata modifica del regolamento n° 1/1958 come un alibi per evitarne l'applicazione
2. Chiedere al Segretario generale della Commissione europea di produrre un rapporto annuale sulla pratica del multilinguismo nella Commissione e nelle altre Istituzioni europee.
3. Indire un dibattito sul multilinguismo nel Parlamento europeo.
4. Indire il dibattito sul multilinguismo nella Conferenza
sul futuro dell'Europa. 235
5. Sistematizzare la presenza dell'interpretazione nei gruppi di lavoro del Consiglio e della Commissione
6. Sistematizzare la traduzione rapida dei documenti ufficiali in tutte le lingue
7. Sostenere i costi di bilancio di questa sistematizzazione per invertire una curva discendente dal 2016
8. Incitare i direttori generali delle Istituzioni europee a praticare sistematicamente il multilinguismo
9. Scrivere maggiormente in francese e in tedesco i documenti originali
10. Fissare un limite informale del 50% di documenti originali scritti in un'unica lingua di lavoro
11. Sistematizzare la terza lingua al concorso di ingresso EPSO

12. Fare in modo che il limite del numero di lingue proposte non sia un ostacolo nei concorsi delle istituzioni europee
13. Rendere più esigente l'obbligo statutario delle conoscenze linguistiche al momento delle nomine ai posti di quadri superiori e intermedi
14. Cooperare con la Corte di giustizia per rafforzare la formazione di francese del suo personale
15. Esortare all'applicazione multilingue del regolamento n° 1/1958 per il funzionamento interno della nuova Procura europea
16. Rendere sistematica la consultazione dei siti delle Istituzioni europee in tutte le lingue ufficiali
17. Ripensare lo strumento E-Translation
18. Fare in modo che qualsiasi contenuto digitale ufficiale proveniente dalle Istituzioni europee risponda ad un obbligo regolamentare di multilinguismo

236

**ALCUNE RACCOMANDAZIONI PER MIGLIORARE L'AMBIENTE
MULTILINGUE EUROPEO: DIVERSITÀ E CITTADINANZA**

19. Ribadire i vantaggi tratti dalla formazione del personale delle Istituzioni europee nelle lingue straniere e in particolare in francese
20. Promuovere la mobilità dei funzionari europei negli Stati membri
21. Ribadire l'importanza per gli Stati membri di investire nell'apprendimento delle lingue straniere fin dall'infanzia
22. Promuovere la raccomandazione del Consiglio del

22 maggio 2019 sull'apprendimento obbligatorio di due lingue viventi durante la scolarità

23. Creare un evento visibile durante la Presidenza francese del Consiglio dell'Unione europea in occasione dei 35 anni di Erasmus+
24. Superare gli ostacoli alla ratifica della Carta delle lingue regionali o minoritarie
25. Rendere concreti gli impegni di sostegno alla lingua del partner previsti nel trattato franco-tedesco di Aquisgrana
26. Dare visibilità alla Giornata europea delle lingue presso le società civili degli Stati membri

ZIŅOJUMA KOPSAVILKUMS UN IETEIKUMI (LV)

238

Daudzvalodība Eiropas iestādēs ir princips, kas atzīts Eiropas Savienības tiesību aktos. Tā ir tās valodu daudzveidības izpausme - Eiropas Savienības ikdienas sociālā realitāte. Ja Francija ir viena no Savienības dalībvalstīm, kas daudzvalodību pasludina par politisku prioritāti, tad citas dalībvalstis ir jutīgas attiecībā pret šo jautājumu, parasti raugoties no sava skata punkta par savas valodas aizsardzību. Tomēr realitāte ir tāda, ka, paplašinoties Savienībai, ir palielinājies angļu valodas pārsvars. Runa nav par vienvalodības aizstāšanu, kas šajā situācijā ir angļu valoda, ar citu vienvalodību, kurā dominē franču valoda. Jautājums ir atrast valodu daudzveidības ceļu Eiropas iestādēs, jo tā ir būtiska Eiropas pilsonības sastāvdaļa.

Ziņojuma Darba grupa šim nolūkam veica kvantitatīvu un kvalitatīvu darbu. Apkopojot savāktos datus, kas dažreiz nāk tieši no Eiropas iestādēm, tika konstatēti fakti un apkopoti statistikas dati par valodu pielietojumu. Šo darbu papildināja grupas dalībnieku sanāksme, kas tika organizēta gandrīz katru nedēļu, laikā no 2021. gada aprīļa līdz jūnijam. Vēlāk audio materiālu noklausīšanās ļāva pabeigt analīzes elementus, tos salīdzinot ar Eiropas iestāžu darbības realitāti.

Šajā ziņojumā Grupa apgalvo, ka vēl nav par vēlu atsākt daudzvalodības ieviešanu Eiropas iestādēs. Daudzvalodības prakses samazināšanās tiek apstiprināta visos līmeņos par labu «internacionalizētai» angļu valodai. Skaidrojošo elementu vidū ir pragmatisms, valodu daudzveidības pielietojuma izmaksas, hierarhijas pamudinājuma trūkums un pašcenzūras fenomens. Tomēr Eiropas iestāžu darbinieku un politisko pārstāvju valodu zināšanas joprojām ir labā līmenī. **Populisma uzplaukuma laikā valodu daudzveidības uzsvēršana ļauj pietuvināt pilsoņus Eiropas iestādēm, kaut gan pašreizējie notikumi rāda, ka viņi jau jūtas attālinājušies no tām.** Daudzvalodības veicināšana ir daudz svarīgāka par Covid-19 krīzes problēmu, kas kopā ar ekonomisko krīzi, ir saasinājusi daudzvalodības palēnināšanās ātrumu, jo īpaši palielinoties attālinātām sanāksmēm, kurās vairs netiek sistemātiski nodrošināta mutiskā tulkošana. Nepietiekama cieņa pret daudzvalodības pielietojumu Eiropas iestāžu saziņas līdzekļos ir vēl viena svarīga problēma, kas skar tās pilsoņus. Ne tikai budžeta šķērējtiesas, bet arī tehnokrātiskais reflekss ierobežo valodu daudzveidības izmantošanu (tīmekļa vietnes, uzaicinājumi piedāvājumiem, sabiedriskās apspriešanas utt.).

239

Darba beigās Grupa ir atzinusi 26 operatīvos ieteikumus. Tie tiks izplatīti Dalībvalstīs un Eiropas iestādēs ar Francijas prezidentūras starpniecību Eiropas Savienības Padomē.

IETEIKUMI JAUNAM DAUDZVALODĪBAS**SĀKUMAM EIROPAS IESTĀDĒS**

1. Neuzskatīt grozījumu neesamību regulā Nr. 1/1958 kā attaisnojumu, lai apietu tās piemērošanu
2. Pieprasīt Eiropas Komisijas ģenerālsēkretariātam sagatavot ikgadēju ziņojumu par daudzvalodības pielietošanas praksi Komisijas un citu Eiropas iestāžu ietvaros
3. Aicināt izveidot debates Eiropas Parlamentā par daudzvalodību
4. Vadīt debates par daudzvalodību Konferences ietvaros, kas skar Eiropas nākotni
5. Sistemātizēt mutiskās tulkošanas nodrošināšanu Padomes un Komisijas darba grupās
6. Sistemātizēt oficiālo dokumentu ātru tulkošanu visās valodās
7. Uzņemties budžeta izmaksas šai sistematizācijai, lai pilnībā mainītu lejupvērsto līkni kopš 2016. gada
8. Mudināt Eiropas iestāžu ģenerāldirektorus sistemātiski praktizēt daudzvalodību
9. Oriģināldokumentus rakstīt vairāk franču un vācu valodās
10. Noteikt neoficiālu ierobežojumu 50% apmērā oriģināldokumentiem, kas rakstīti tikai vienā darba valodā
11. Sistemātizēt trešo valodu EPSO (Eiropas Personāla Atlases biroja) iestājekāmenos
12. Nodrošināt, ka piedāvāto valodu skaita ierobežojums nav šķērslis Eiropas iestāžu konkursiem.
13. Padarīt stingrākas likumā noteiktās prasības par valodu

zināšanām, iecerot augstākā un vidējā līmeņa amatus

14. Sadarboties ar Tiesu, lai nostiprinātu franču valodas apmācību tās darbiniekiem
15. Aicināt piemērot daudzvalodību regulas Nr. 1/1958 ietvaros jaunās Eiropas Prokuratūras iekšējai darbībai.
16. Padarīt sistemātisku apspriešanos Eiropas iestāžu vietnēs visās oficiālajās valodās
17. Pārskatīt E-Translation rīka pielietojumu.
18. Nodrošināt, ka visi oficiālie digitālie dati, kas tiek sūtīti no Eiropas iestādēm, atbilst daudzvalodības normatīvajiem pienākumiem.

**IETEIKUMI EIROPAS DAUDZVALODU VIDES UZLABOŠANAI:
DAUDZVEIDĪBA UN PILSONĪBA**

241

19. Vēlreiz apstiprināt priekšrocības, ko sniedz Eiropas iestāžu darbinieku apmācība svešvalodās, it īpaši franču valodā
20. Veicināt Eiropas ierēdņu mainību dalībvalstu ietvaros.
21. Vēlreiz apstiprināt, cik svarīgi ir Dalībvalstīm ieguldīt svešvalodu apguvē no agras bērnības
22. Veicināt Padomes 2019. gada 22. maija ieteikumu par divu mūsdienu valodu obligātu apguvi skolas laikā
23. Izveidot būtisku notikumu Francijas prezidentūras laikā Eiropas Savienības Padomē par godu 35 Erasmus + gadiem.
24. Pārvarēt šķēršļus reģionālo vai minoritāšu valodu hartas ratifikācijai

25. Uzņemtās konkrētas saistības atbalstīt partnera valodu, kas paredzēta Francijas un Vācijas Aix-La-Chapelle līgumā
26. Padarīt aktuālu Eiropas valodu dienu Dalībvalstu pilsoniskās sabiedrības vidū

ATASKAITOS IR REKOMENDACIJŲ SINTEZĖ (LT)

Daugiakalbystė Europos sąjungos institucijose yra principas, pripažintas Europos Sąjungos teisės. Ji yra kalbinės įvairovės išraiška-kasdieninė Europos Sąjungos socialinė tikrovė. Ir jeigu Prancūzija yra viena iš ES valstybių narių, kurios daugiakalbystei teikia politinį prioritetą, tai kitos valstybės jautriai reaguoja į šį klausimą, dažniausiai siekdamos apsaugoti savo kalbą. Tačiau nenuginčijamas faktas yra tas, kad, plečiantis Europos Sąjungai, anglų kalbos dominavimas didėjo. Tačiau kalba eina ne apie tai, kad de facto anglų kalbą pakeisti kita vienakalbyste, kurioje dominuotų prancūzų kalba. Kalba eina apie tai, kad Europos institucijose reikia iš naujo atrasti kalbų įvairovės kelią, nes tai yra esminis Europos pilietybės elementas.

243

Šiuo tikslu Darbo grupė, parengusi šią ataskaitą, atliko kiekybinį ir kokybinį darbą. Rinkdama duomenis (kartais tiesiogiai iš Europos Sąjungos institucijų) ji nustatė faktus ir parengė statistines išvadas apie kalbų vartojimą. Šis darbas buvo papildytas 2021 m. balandžio-birželio mėn. beveik kas savaitę vykusiais Grupės narių posėdžiais. Ir vėliau surengtos apklausos leido papildyti analizės duomenis, įvertinus Europos institucijų veikėjų realybę.

Šioje ataskaitoje Grupė teigia, kad dar nevēlu atgaivinti daugiakalbystę Europos institucijose. Visuose lygmenyse patvirtinama, kad daugiakalbystė nyksta, o pirmenybė teikiama «internacionalizuotai» anglų kalbai. Tarp paaiškinimų yra pragmatizmas, kalbinės įvairovės kaštai, hierarchijos pasakatų stoka ir savicenzūros reiškinys. Tačiau Europos institucijų darbuotojų ir politinių atstovų kalbų žinios išlieka solidžios.

244 Didėjant populizmui, kalbų įvairovės akcentavimas – tai galimybių suartėti Europos institucijų piliečiams suteikimas, nors dabartiniai įvykiai ir rodo, kad jie jau jaučiasi nuo jų nutolę. Daugiakalbystės skatinimas tapo dar svarbesnis, nes dėl Covid-19 krizės ir jos iššauktos ekonomikos krizės daugiakalbystė dar labiau sulėtėjo ypač dėl to, kad padaugėjo nuotolinių susitikimų, kuriuose nebebuvo sistemingai verčiama žodžiu. Kitas susirūpinimą keliantis dalykas yra tai, kad Europos institucijų komunikacijos su piliečiais priemonėse nepakankamai atsižvelgiama į daugiakalbystę. Kalbų įvairovę riboja ne tik biudžetinis arbitražas, bet ir technokratiniai refleksai (interneto svetainėse, konkursuose, viešosiose konsultacijose ir t. t.).

Užbaigusi darbą, Grupė pateikė 26 veiklos rekomendacijas. Europos Sąjungos Tarybai pirmininkaujanti Prancūzija pateiks jas valstybėms narėms ir Europos institucijoms.

REKOMENDACIJOS DĖL NAUJOS DAUGIAKALBYSTĖS EUROPOS INSTITUCIJOSE PRADŽIOS

1. Pataisų Reglamente Nr. 1/1958 nebuvimas neturi būti laikomas alibi, leidžiančiu apeiti jo taikymą.

2. Paprašyti Europos Komisijos generalinio sekretoriato parengti metinę ataskaitą apie daugiakalbystės praktiką Komisijoje ir kitose Europos institucijose.
3. Pakviesti Europos Parlamente surengti diskusijas dėl daugiakalbystės.
4. Įtraukti diskusijas apie daugiakalbystę į konferenciją dėl Europos ateities.
5. Susisteminti vertimo žodžiu buvimą Tarybos ir Komisijos darbo grupėse.
6. Susisteminti greitą oficialių dokumentų vertimą į visas kalbas.
7. Užtikrinti biudžetą išlaidoms, susijusioms su šiuo susisteminiu, kad būtų apversta nuo 2016 m. žemyn besileidžianti kreivė.
8. Skatinti Europos institucijų generalinius direktorius sistemingai praktikuoti daugiakalbystę.
9. Rašyti kuo daugiau pirminių dokumentų prancūzų ir vokiečių kalbomis.
10. Nustatyti neoficialią ribą 50 % pirminių dokumentų, parašytų tik viena darbo kalba.
11. Susisteminti trečiąją kalbą EPSO atrankos konkursuose.
12. Užtikrinti, kad siūlomų kalbų skaičiaus apribojimas netaptų kliūtimi dalyvauti Europos institucijų konkursuose.
13. Nustatyti griežtesnius teisės aktuose numatytus reikalavimus dėl kalbų mokėjimo skiriant į aukštesnes ir vidurinės grandies vadovų pareigas.
14. Bendradarbiauti su Teisingumo Teismu, kad būtų sustiprintas jo darbuotojų prancūzų kalbos mokymas.
15. Raginti taikyti Reglamentą Nr. 1/1958 keliomis kalbomis naujosios Europos prokuratūros vidaus veiklai.

16. Užtikrinti, kad būtų galima sistemingai naudotis Europos institucijų interneto svetainėmis visomis oficialiosiomis kalbomis.
17. Permaštyti elektroninio vertimo priemones.
18. Užtikrinti, kad visas oficialus Europos institucijų skaitmeninis turinys atitiktų teisės aktais nustatytą daugiakalbystės reikalavimą.

REKOMENDACIJOS DĖL EUROPOS DAUGIAKALBĖS

APLINKOS GERINIMO: ĮVAIROVĖ IR PILIETIŠKUMAS

246

19. Dar kartą pabrėžti Europos institucijų darbuotojų užsienio kalbų, ypač prancūzų, mokymų naudą.
20. Skatinti Europos pareigūnų judumą valstybėse narėse.
21. Dar kartą pabrėžti, kaip yra svarbu, kad valstybės narės investuotų į užsienio kalbų mokymąsi nuo ankstyvos vaikystės.
22. Skatinti 2019 m. gegužės 22 d. Tarybos rekomendaciją dėl privalomo dviejų šiuolaikinių kalbų mokymosi mokykloje.
23. Sukurti matomą renginį «Erasmus+» 35-ųjų metinių proga Prancūzijos pirmininkavimo Europos Sąjungos Tarybai metu.
24. Nugalėti regioninių arba mažumų kalbų chartijos ratifikavimo kliūtis.
25. Prisiimti konkrečius įsipareigojimus remti partnerio kalbą, numatytus Prancūzijos ir Vokietijos Aix-La-Chapelle sutartyje.
26. Suteikti Europos kalbų dienai matomumo tarp valstybių narių pilietinių visuomenių.

SOMMARJU TAR-RAPPORT
U TAR-RAKKOMANDEZZJONIJIET (MT)

Il-multilingwiżmu fl-Istituzzjonijiet Ewropej huwa principju rrikonoxxut mid-dritt tal-Unjoni Ewropea. Huwa l-espressjoni tad-diversità lingwistika tagħha - realtà soċjali ta' kuljum tal-Unjoni Ewropea. Filwaqt li Franza hija waħda mill-Istati Membri tal-Unjoni li tikkunsidra l-multilingwiżmu bħala prijorità politika, Stati oħra huma sensittivi għal din il-kwistjoni, generalment mill-aspett tad-difiża tal-lingwa tagħhom. Il-konklużjoni hija waħda ċara: id-dominanza tal-lingwa Inġliża żdiedet hekk kif l-Unjoni kibret. Ma hijiex kwistjoni li jiġi ssostitwit il-monolingwiżmu reali tal-Inġliż b' monolingwiżmu ieħor iddominat mill-Franċiż. Hija kwistjoni li għandha tinstab mill-gdid it-triq tad-diversità lingwistika fl-Istituzzjonijiet Ewropej, għaliex din tirrappreżenta komponent essenzjali ta' -ċittadinanza Ewropea.

247

Għal dan il-għan, il-Grupp ta' hidma li hejja dan ir-rapport wettaq hidma kwantitattiva u kwalitattiva. Permezz ta' għbir ta' data, xi drabi maħruġa direttament mill-Istituzzjonijiet Ewropej, stabbilixxa l-fatti u konstatazzjonijiet statistiċi dwar l-użu tal-lingwi. Din il-hidma tlestiet billi l-membri tal-Grupp

iltaqgħu kważi kull gimgħa bejn April u Ġunju 2021. Sussegwentement saru seduti li ppermettew li jiġu kkompletati l-elementi ta' analizi billi ġew kkonfrontati mar-realtà tal-atturi tal-Istituzzjonijiet Ewropej.

F'dan ir-rapport, il-Grupp jiddikjara li ma huwiex tard wisq biex jergħa' jitmieda l-multilingwiżmu fl-Istituzzjonijiet Ewropej. It-tnaqqis tal-prattika tal-multilingwiżmu huwa kkonfermat fil-livelli kollha favur l-Ingliz "internazzjonalizzat". Ir-raġunijiet għal dan jinkludu l-pragmatizmu, l-ispejjeż tad-diversità lingwistika, in-nuqqas ta' inċentiv mis-superjuri u l-fenomeni tal-awto-ċensura. Madankollu, il-konozzenza tal-lingwi mill-uffiċjali tal-Istituzzjonijiet Ewropej u tar-rappreżentanti politiċi tibqa' qawwija.

248

F'mument fejn qed jiżdied il-popoliżmu, l-enfasi fuq id-diversità lingwistika tippermetti li tqarreb liċ-ċittadini tal-Istituzzjonijiet Ewropea peress li r-realtà turi li diġà jħos-suhom imbegħda. Il-promozzjoni tal-multilingwiżmu hija iktar importanti peress li l-kriżi tal-Covid-19, flimkien mal-kriżi ekonomika, kompliet ziedet in-nuqqas ta' importanza tal-multilingwiżmu, b'mod partikolari minħabba ż-żieda ta' laqgħat mill-bogħod fejn l-interpretazzjoni ma baqgħetx żgurata b'mod sistematiku. In-nuqqas ta' riġett tal-multilingwiżmu fl-għodda ta' komunikazzjoni tal-Istituzzjonijiet Ewropej lejn iċ-ċittadini huwa sugġett ieħor importanti inkwetanti. Id-deċiżjonijiet baġitarja kif ukoll ir-rifless teknokratiku jillimitaw l-użu tad-diversità lingwistika (siti tal-internet, sejhiet ta' offerti, konsultazzjonijiet pubbliċi, eċċ.).

Fi tmiem il-ħidma tiegħu, il-Grupp identifika 26-il rakkomandazzjoni operazzjonali. Dawn ser jiġu ppreżentati mill-Presidenza

Franciża tal-Kunsill tal-Unjoni Ewropea lill-Istati Membri u l-Istituzzjonijiet Ewropej.

RAKKOMANDAZZJONIJIET GĦAL BIDU ĠDID

TAL-MULTILINGWIŻMU FL-ISTITUZZJONIJIET EWROPEJ

1. Ma għandux ikun ikkunsidrat bħala alibi biex tkun evitata l-applikazzjoni tiegħu, in-nuqqas ta' emenda tar-Regolament Nru 1/1958
2. Issir talba lis-Segretarju Ġenerali tal-Kummissjoni Ewropea biex ikun prodott rapport annwali dwar il-prattika tal-multilingwiżmu fi ħdan il-Kummissjoni u Istituzzjonijiet Ewropej oħra
3. Issir talba għal diskussjoni dwar il-multilingwiżmu fi ħdan il-Parlament Ewropew
4. Titressaq id-diskussjoni dwar il-multilingwiżmu fi ħdan il-Konferenza dwar il-Ġejjieni tal-Ewropa
5. Tkun organizzata l-preżenza tal-interpretazzjoni fil-gruppi ta' ħidma tal-Kunsill u tal-Kummissjoni
6. Tkun organizzata t-traduzzjoni bla dewmien ta' dokumenti uffiċjali fil-lingwi kollha
7. Ikunu assorbiti l-ispejjeż baġitarji ta' din is-sistema ta' organizzazzjoni biex tinqaleb it-tendenza ta' tnaqqis li ilha għaddejja mill-2016
8. Thajjar lid-Diretturi Ġenerali tal-Istituzzjonijiet Ewropej biex jippratiku b'mod sistematiku l-multilingwiżmu
9. Jinkitbu iktar bil-Franciż u bil-Ġermaniż id-dokumenti oriġinaturi
10. Ikun stabbilit limitu informali ta' 50% ta' dokumenti oriġinaturi miktuba f'lingwa waħda ta' ħidma

11. Tkun organizzata t-tielet lingwa għall-kompetizzjonijiet ta' dħul EPSO
12. Ikun assigurat li l-limitazzjoni tan-numru ta' lingwi proposti ma jkunx ostakolu fil-kompetizzjonijiet tal-Istituzzjonijiet Ewropej
13. Isir iktar eżiġenti l-obbligu fir-Regolamenti tal-Persunal dwar il-konnoxxenzi lingwistiċi waqt il-ħatriet għal impjiegi amministrattivi superjuri u medji
14. Ikun hemm kooperazzjoni mal-Qorti tal-Ġustizzja biex jissafha it-taħriġ tal-Franċiż tal-persunal tagħha
15. Issir talba għall-applikazzjoni multilingwa tar-Regolament Nru 1/1958 għall-funzjonament intern tal-Prosekutur Ewropew ġdid
16. Issir sistematika l-konsultazzjoni tas-siti tal-Istituzzjonijiet Ewropej fil-lingwi uffiċjali kollha
17. Riezami tal-ghodda E-Translation
18. Ikun assigurat li kull kontenut diġitali uffiċjali li johroġ mill-Istituzzjonijiet Ewropej ikun jissodisfa obbligu regolatorju ta' multilingwiżmu

250

RAKKOMANDAZZJONIJET BIEX JITJIEB L-AMBJENT

MULTILINGWISTIKU EWROPEW: DIVERSITÀ U ĊITTADINANZA

19. Ikunu riaffermati l-benefiċċji li jirriżultaw mit-taħriġ tal-persunal tal-Istituzzjonijiet Ewropej fil-lingwi barranin, u b'mod partikolari l-Franċiż
20. Tkun promossa l-mobbiltà tal-uffiċjali Ewropej fi ħdan l-Istati Membri
21. Tkun riaffermata l-importanza għall-Istati Membri li jinvestu fit-tagħlim tal-lingwi barranin minn età żgħira

22. Tkun promossa r-rakkomandazzjoni tal-Kunsill tat-22 ta' Mejju 2019 dwar it-tagħlim obligatorju ta' żewġ lingwi mitkellma waqt il-perkors skolastiku
23. Tkun organizzata attività pubblika waqt il-Presidenza Franciża tal-Kunsill tal-Unjoni Ewropea fl-okkażjoni tat-35 sena ta' Erasmus+
24. Jintegħlbu l-ostakoli għar-ratifikkazzjoni tal-Karta tal-Lingwi
25. Jitwettqu fil-prattika l-impenji ta' appoġġ għal-lingwa tal-imsieħeb previsti fit-Trattat Franko-Ġermaniż ta' Aix-La-Chapelle
26. Tingħata pubbliċità lill-Ġurnata Ewropea tal-Lingwi fi hdan is-soċjetajiet ċivili tal-Istati Membri

**SAMENVATTING VAN HET RAPPORT
EN AANBEVELINGEN (NL)**

252

Meertaligheid binnen de Europese instellingen is een erkend beginsel in het Europese Unierecht en geeft uiting aan de taalverscheidenheid waarmee de Europese samenleving dagelijks te maken heeft. Frankrijk is één van de lidstaten van de Unie die meertaligheid tot politieke prioriteit heeft gemaakt, maar ook andere staten zijn hier attent op, meestal gezien vanuit de bescherming van hun eigen taal. Toch staat duidelijk vast dat naarmate de Unie zich uitbreidde, het Engels steeds meer de overhand kreeg. Het is niet de bedoeling de feitelijke eentaligheid van het Engels te vervangen door een eentaligheid die gedomineerd wordt door het Frans. Het komt er in tegendeel op aan opnieuw de weg naar taalverscheidenheid in de EU-instellingen in te slaan, aangezien dit een essentieel bestanddeel van het Europese burgerschap is.

Daartoe heeft de Werkgroep die dit rapport heeft opgesteld, kwantitatief en kwalitatief onderzoek verricht. Door gegevens te verzamelen, soms rechtstreeks bij de EU-instellingen, heeft de Werkgroep het feitelijk gebruik van de talen vastgesteld en statistische bevindingen opgemaakt. In aanvulling

hierop zijn de leden van de Werkgroep tussen april en juni 2021 vrijwel wekelijks bijeengekomen. De analysegegevens werden vervolgens aangevuld door middel van hearings waarbij inzicht werd verkregen in de werkelijke situatie van de actoren binnen de EU-instellingen.

In dit rapport stelt de Werkgroep dat het nog niet te laat is om een nieuwe impuls te geven aan meertaligheid bij de EU-instellingen. Op alle niveaus blijkt dat de meertaligheid terugloopt ten gunste van een “geïnternationaliseerd” Engels. Dit kan onder meer verklaard worden door pragmatisme, de kosten die verbonden zijn aan de taalverscheidenheid, het gebrek aan stimulansen van bovenaf en het verschijnsel van zelfcensuur. Desondanks hebben de personeelsleden van de EU-instellingen en de politieke vertegenwoordigers nog steeds een gedegen talenkennis.

253

In een tijd van opkomend populisme is nadruk op taalverscheidenheid een manier om de burgers dichterbij de EU-instellingen te brengen, terwijl nu juist blijkt dat ze zich daar al ver vanaf voelen staan. Het bevorderen van meertaligheid is des te belangrijker daar de terugval nog verergerd is door de Covid-19-crisis, gekoppeld aan de economische crisis, in het bijzonder door de toename van vergaderingen op afstand waar niet meer systematisch werd getolkt. Een ander belangrijk aandachtspunt is dat de meertaligheid in de communicatiemiddelen van de EU-instellingen naar de burgers toe niet voldoende in acht wordt genomen. Het toepassen van de taalverscheidenheid (websites, aanbestedingen, openbare raadgevingen, enz.) wordt niet alleen beperkt door de begrotingstoe wijzingen, maar ook door de technocratische reflex.

Na afloop van zijn werkzaamheden heeft de Werkgroep 26 operationele aanbevelingen vastgesteld. Deze zullen tijdens het Franse voorzitterschap van de Raad van de Europese Unie worden voorgelegd aan de lidstaten en de EU-instellingen.

**AANBEVELINGEN VOOR EEN NIEUWE START
VAN MEERTALIGHEID IN DE EU-INSTELLINGEN**

1. Het feit dat verordening nr. 1/1958 niet wordt gewijzigd, niet aangrijpen als een alibi om toepassing ervan te omzeilen
2. Aan het Secretariaat-generaal van de Europese Commissie vragen een jaarlijks rapport over toepassing van de meertaligheid binnen de Commissie en de overige EU-instellingen over te leggen.
3. Oproepen tot een discussie over meertaligheid binnen het Europees Parlement
4. De discussie over meertaligheid aangaan binnen de Conferentie over de toekomst van Europa
5. Systematisch zorgen voor een mondelinge vertaling in de werkgroepen van de Raad en de Commissie
6. Systematisch zorgen voor een snelle schriftelijke vertaling van officiële documenten in alle talen
7. De budgettaire kosten van deze systematisering dragen om de sinds 2016 dalende trend om te keren
8. De directeuren-generaal van de EU-instellingen aanspooren om systematisch meertaligheid toe te passen
9. Brondocumenten vaker in het Frans en Duits opstellen
10. Een informele grens van 50% vaststellen van brondocumenten die in slechts één werktaal zijn opgesteld

11. De derde taal systematiseren in de EPSO toelatingsexamens
12. Erop toezien dat de beperking van het aantal aangeboden talen geen hinderpaal vormt voor de vergelijkende onderzoeken van de EU-instellingen
13. Het statutaire vereiste van talenkennis zwaarder laten wegen bij het aanstellen van hogere ambtenaren en ambtenaren uit het middenkader
14. Samenwerken met het Hof van Justitie om het onderwijs van diens personeel in het Frans te versterken
15. Oproepen tot de meertalige toepassing van verordening nr. 1/1958 voor de interne werking van het nieuwe Europees parket
16. Systematisch raadpleging van de sites van de EU-instellingen in alle officiële talen mogelijk maken
17. De E-Translation tool herzien
18. Erop toezien dat elke officiële digitale inhoud van de EU-instellingen voldoet aan een reglementaire verplichting van meertaligheid

255

AANBEVELINGEN OM DE EUROPESE MEERTALIGE

OMGEVING TE VERBETEREN:

DIVERSITEIT EN BURGERSCHAP

19. Opnieuw de voordelen van het onderricht van het personeel van de EU-instellingen in vreemde talen en in het bijzonder het Frans, bevestigen
20. De mobiliteit van de Europese ambtenaren binnen de lidstaten bevorderen
21. Opnieuw het belang voor de lidstaten bevestigen om

te investeren in vreemdetalenonderwijs vanaf de vroegste kinderjaren

22. De aanbeveling van de Raad van 22 mei 2019 over het verplicht leren van twee levende talen op school bevorderen
23. Een zichtbaar evenement creëren tijdens het Franse Voorzitterschap van de Raad van de Europese Unie ter gelegenheid van het 35-jarig bestaan van Erasmus+
24. De belemmeringen voor de ratificatie van het Handvest voor regionale talen of talen van minderheden wegnemen
25. Invulling geven aan de steunverbintenissen voor de partnertaal zoals vastgelegd in het Frans-Duitse Verdrag van Aken
26. Bij het maatschappelijk middenveld in de lidstaten zichtbaarheid geven aan de Europese Talendag

STRESZCZENIE RAPORTU I ZALECEŃ (PL)

Wielojęzyczność w Instytucjach europejskich jest zasadą uznaną przez prawo Unii europejskiej. Jest ona wyrazem jej językowej różnorodności - codziennej rzeczywistości społecznej Unii europejskiej. Podczas gdy Francja jest jednym z Państw członkowskich Unii, które uczyniły z wielojęzyczności priorytet polityczny, to inne państwa są wyczułone na tę kwestię, zazwyczaj z perspektywy obrony własnego języka. Dowody są jednak jednoznaczne: dominacja języka angielskiego wzrastała wraz z rozszerzaniem się Unii. Nie chodzi o zastąpienie de facto jednojęzyczności języka angielskiego inną jednojęzycznością zdominowaną przez język francuski. Jest to kwestia ponownego odkrycia drogi do różnorodności językowej w Instytucjach europejskich, ponieważ stanowi ona zasadniczy element obywatelstwa europejskiego.

257

W tym celu, Grupa robocza, która przygotowała niniejszy raport przeprowadziła prace ilościowe i jakościowe. Dzięki gromadzeniu danych, niekiedy bezpośrednio od Instytucji europejskich, ustaliła fakty i opracowała wyniki statystyczne dotyczące używania języków. Uzupełnieniem tych prac były prawie cotygodniowe spotkania Grupy w okresie od kwietnia

do czerwca 2021 r. Następnie przeprowadzono przesłuchania, które pozwoliły na uzupełnienie analizy poprzez porównanie jej z rzeczywistością, w której funkcjonują podmioty w Instytucjach europejskich.

W niniejszym raporcie Grupa przekonuje, że nie jest jeszcze za późno na ożywienie wielojęzyczności w Instytucjach europejskich. Na wszystkich poziomach potwierdza się zanik praktyki wielojęzyczności na rzecz «umiędzynarodowionego» języka angielskiego. Czynniki wyjaśniające tę sytuację to między innymi pragmatyzm, koszty różnorodności językowej, brak zachęt ze strony hierarchii i zjawisko autocenzury. Niemniej jednak znajomość języków przez pracowników Instytucji europejskich i przedstawicieli politycznych pozostaje na wysokim poziomie.

258

W czasach rosnącego populizmu, podkreślanie różnorodności językowej może zbliżyć obywateli do Instytucji europejskich, podczas gdy obecne wydarzenia pokazują, że czują się oni już od nich oddaleni. Promowanie wielojęzyczności jest tym ważniejsze, że kryzys Covid-19, w połączeniu z kryzysem gospodarczym, pogłębił utratę dynamiki wielojęzyczności, zwłaszcza poprzez mnożenie się spotkań na odległość, w przypadku których tłumaczenie ustne nie było już systematycznie zapewniane. Innym poważnym problemem jest niewystarczający szacunek dla wielojęzyczności w narzędziach komunikacyjnych Instytucji europejskich wobec obywateli. Arbitraż budżetowy, ale także odruchy technokratyczne ograniczają stosowanie różnorodności językowej (strony internetowe, ogłoszenia o przetargach, konsultacje publiczne itp.)

Na zakończenie swoich prac Grupa określiła 26 zaleceń operacyjnych. Zostaną one przekazane przez francuską

prezydencję Rady Unii Europejskiej Państwom członkowskim i Instytucjom europejskim.

ZALECENIA DOTYCZĄCE NOWEGO STARTU

WIELOJĘZYCZNOŚCI W INSTYTUCJACH EUROPEJSKICH

1. Nie traktować braku modyfikacji rozporządzenia nr 1/1958 jako alibi dla obejścia jego stosowania
2. Zwrócić się do Sekretariatu Generalnego Komisji Europejskiej o sporządzenie corocznego raportu na temat praktyki wielojęzyczności w Komisji i innych Instytucjach europejskich.
3. Wezwać do debaty na temat wielojęzyczności w Parlamencie Europejskim.
4. Prowadzić debatę na temat wielojęzyczności na Konferencji w sprawie przyszłości Europy. 259
5. Usystematyzować obecność tłumaczeń ustnych w grupach roboczych Rady i Komisji.
6. Usystematyzować szybkie tłumaczenie dokumentów urzędowych na wszystkie języki.
7. Pokryć koszty budżetowe tej systematyzacji, aby odwrócić tendencję spadkową od 2016 r.
8. Zachęcać dyrektorów generalnych Instytucji europejskich do systematycznego praktykowania wielojęzyczności.
9. Pisać więcej dokumentów źródłowych w języku francuskim i niemieckim.
10. Ustalić nieformalny limit 50% dokumentów źródłowych napisanych tylko w jednym języku roboczym.
11. Uczynić systematycznym trzeci język w konkursach wstępnych EPSO.

12. Dopilnować, aby ograniczenie liczby oferowanych języków nie stanowiło przeszkody w konkursach organizowanych przez Instytucje europejskie.
13. Zaostrzyć ustawowe wymogi znajomości języków przy mianowaniu na stanowiska kierownicze wyższego i średniego szczebla.
14. Współpracować z Trybunałem Sprawiedliwości w celu wzmocnienia szkolenia w zakresie języka francuskiego dla jego pracowników.
15. Wezwać do wielojęzycznego stosowania rozporządzenia nr 1/1958 w zakresie wewnętrznego funkcjonowania nowej Prokuratury Europejskiej.
16. Usystematyzować dostęp do stron internetowych Instytucji europejskich we wszystkich językach urzędowych.
- 260 17. Przemysśleć na nowo narzędzie do tłumaczenia elektronicznego E-Translation.
18. Dopilnować, aby wszystkie oficjalne treści cyfrowe pochodzące od Instytucji europejskich spełniały ustawowy wymóg wielojęzyczności.

ZALECENIA DOTYCZĄCE POPRAWY EUROPEJSKIEGO

ŚRODOWISKA WIELOJĘZycznego:

RÓŻNORODNOŚĆ I OBYWATELSTWO

19. Potwierdzić korzyści płynące ze szkolenia pracowników Instytucji europejskich w językach obcych, w szczególności w języku francuskim.
20. Wspierać mobilność urzędników europejskich w Państwach członkowskich.

21. Potwierdzić, jak ważne jest, by Państwa członkowskie inwestowały w naukę języków obcych od wczesnego dzieciństwa.
22. Promować zalecenia Rady z dnia 22 maja 2019 r. w sprawie obowiązkowej nauki dwóch języków nowożytnych w szkole.
23. Stworzyć widoczne wydarzenie podczas francuskiej prezydencji w Radzie Unii Europejskiej z okazji 35 rocznicy programu Erasmus+.
24. Przewycięzać przeszkody w ratyfikacji Karty języków regionalnych lub mniejszościowych.
25. Skonkretyzować zobowiązania dotyczące wsparcia języka partnera w ramach francusko-niemieckiego traktatu z Akwizgranu.
26. Zapewnić widoczność Europejskiego Dnia Języków wśród społeczeństw obywatelskich w Państwach członkowskich.

SÍNTESE DO RELATÓRIO E DAS RECOMENDAÇÕES (PT)

262 O multilinguismo nas Instituições europeias é um princípio consagrado no direito da União Europeia. É a expressão da sua diversidade linguística - realidade social quotidiana da União Europeia. A França é um dos Estados-Membros da UE que tem o multilinguismo como prioridade política, mas outros Estados também são sensíveis à questão, geralmente do ponto de vista da defesa da sua língua. Porém, o que é fato é que a dominação da língua inglesa aumentou à medida que a União se expandiu. Não se pretende substituir o monolinguismo de fato do inglês por outro monolinguismo dominado pelo francês. Trata-se de resgatar a diversidade linguística nas instituições europeias, por ser esta uma componente essencial da cidadania europeia.

Para o efeito, o Grupo de Trabalho autor deste relatório realizou um trabalho quantitativo e qualitativo. Através da recolha de dados, por vezes diretamente junto às instituições europeias, estabeleceu os fatos e elaborou resultados estatísticos sobre o uso das línguas. Este trabalho foi complementado por reuniões quase semanais dos membros do Grupo, entre abril e junho de 2021. Foram em seguida realizadas audições

para completar a análise, comparando-a com a realidade dos atores das instituições europeias.

Neste relatório, o Grupo defende que não é demasiado tarde para revitalizar o multilinguismo nas Instituições europeias. O declínio na prática do multilinguismo é confirmado a todos os níveis em favor de um inglês «internacionalizado». Entre os fatores explicativos estão o pragmatismo, os custos da diversidade linguística, a falta de incentivos por parte da hierarquia e o fenómeno de autocensura. O que não impede que o conhecimento das línguas pelo pessoal das instituições europeias e pelos representantes políticos permaneça sólido.

Ante o crescimento do populismo, pôr a tónica na diversidade linguística pode reaproximar os cidadãos das Instituições europeias, numa altura em que os acontecimentos atuais mostram que eles já se sentem distantes das mesmas. A promoção do multilinguismo é tanto mais importante quanto a crise da Covid-19, somada à crise económica, agravou o recuo do multilinguismo, nomeadamente através da multiplicação de reuniões à distância em que a interpretação deixou de ser sistematicamente assegurada. O respeito insuficiente pelo multilinguismo nos instrumentos de comunicação das Instituições europeias com os cidadãos é outra grande preocupação. As arbitragens orçamentais mas também os reflexos tecnocráticos restringem o uso da diversidade linguística (websites, concursos públicos, consultas públicas, etc.).

263

Ao cabo dos seus trabalhos, o Grupo identificou 26 recomendações operacionais. Estas serão propugnadas pela presidência francesa do Conselho da União Europeia junto aos Estados membros e às Instituições europeias.

**RECOMENDAÇÕES PARA REVITALIZAR O MULTILINGUISMO
NAS INSTITUIÇÕES EUROPEIAS**

1. Não considerar a falta de alteração do Regulamento n° 1/1958 como um alibi para contornar a sua aplicação
2. Solicitar ao Secretariado-Geral da Comissão Europeia a elaboração de um relatório anual sobre a prática do multilinguismo na Comissão e nas outras Instituições europeias.
3. Apelar a um debate sobre o multilinguismo no Parlamento Europeu
4. Levar o debate sobre o multilinguismo à Conferência sobre o futuro da Europa
5. Sistematizar a interpretação nos grupos de trabalho do Conselho e da Comissão
6. Sistematizar a rápida tradução dos documentos oficiais em todas as línguas
7. Assumir os custos orçamentais desta sistematização para inverter uma curva descendente desde 2016
8. Incentivar os Diretores-Gerais das Instituições europeias a praticarem sistematicamente o multilinguismo
9. Redigir mais em francês e alemão os documentos de origem
10. Estabelecer um limite informal de 50% dos documentos de origem escritos em apenas uma língua de trabalho
11. Sistematizar a terceira língua nos concursos de admissão do EPSO
12. Assegurar que a limitação do número de línguas propostas não seja um obstáculo nos concursos das instituições europeias

13. Tornar mais exigente o requisito estatutário de competências linguísticas para as nomeações para cargos de gestão sénior e intermédio
14. Cooperar com o Tribunal de Justiça para reforçar a formação em língua francesa do seu pessoal
15. Apelar à aplicação multilíngue do Regulamento nº 1/1958 no funcionamento interno da nova Procuradoria Europeia
16. Permitir de maneira sistemática a consulta dos sítios Web das Instituições europeias em todas as línguas oficiais
17. Repensar a ferramenta E-Translation
18. Assegurar que todos os conteúdos digitais oficiais provenientes das Instituições europeias cumprem o requisito regulamentar de multilinguismo

265

**RECOMENDAÇÕES PARA MELHORAR O AMBIENTE
MULTILÍNGUE EUROPEU: DIVERSIDADE E CIDADANIA**

19. Reafirmar os benefícios trazidos pela formação do pessoal das Instituições europeias em línguas estrangeiras, nomeadamente o francês
20. Promover a mobilidade dos funcionários europeus dentro dos Estados-Membros
21. Reafirmar a importância de os Estados-Membros investirem na aprendizagem de línguas estrangeiras desde a primeira infância
22. Promover a recomendação do Conselho de 22 de maio de 2019 sobre a aprendizagem obrigatória de duas línguas estrangeiras na escola

23. Criar um evento visível durante a Presidência francesa do Conselho da União Europeia por ocasião do 35º aniversário do Erasmus+
24. Superar os obstáculos à ratificação da Carta das línguas regionais ou minoritárias
25. Concretizar os compromissos de apoio à língua do parceiro previstos no tratado franco-alemão de Aachen
26. Conferir maior visibilidade ao Dia Europeu das Línguas entre as sociedades civis dos Estados-Membros

SINTEZA RAPORTULUI ȘI RECOMANDĂRI (RO)

Multilingvismul în cadrul Instituțiilor europene este un principiu recunoscut de dreptul Uniunii Europene. El constituie expresia diversității sale lingvistice - realitate socială cotidiană a Uniunii Europene. Franța este unul dintre statele membre ale Uniunii care consideră multilingvismul ca pe o prioritate politică, dar și alte state sunt sensibile la această chestiune, în general prin prisma apărării propriei lor limbi. Cu toate acestea, se observă un lucru de necontestat: dominația limbii engleze a crescut odată cu lărgirea Uniunii. Ideea nu este înlocuirea monolingvismului de fapt al englezei prin alt monolingvism, dominat de franceză. Ideea este să regăsim calea către diversitate lingvistică în Instituțiile europene, deoarece aceasta reprezintă o componentă esențială a cetățeniei europene.

267

În acest scop, Grupul de lucru care a stat la originea raportului de față a întreprins lucrări cantitative și calitative. Prin culegerea de date, unele chiar direct de la Instituțiile europene, el a întocmit o imagine a stării de fapt, precum și constatări statistice cu privire la utilizarea limbilor. Lucrările au fost completate prin reuniunile aproape săptămânale ale membrilor

Grupului, între aprilie și iunie 2021. Audierile care au avut loc au permis mai apoi completarea elementelor de analiză, prin confruntarea lor cu realitatea actorilor din Instituțiile europene.

În acest raport, Grupul afirmă că nu este prea târziu pentru a relansa multilingvismul în cadrul Instituțiilor europene. Diminuarea practicării multilingvismului a fost confirmată la toate nivelurile, în favoarea unei engleze „internaționale”. Printre elementele care explică acest fapt se numără pragmatismul, costurile pe care le presupune diversitatea lingvistică, lipsa stimulentei din partea ierarhiei și fenomenul de autocenzură. Cu toate acestea, cunoașterea limbilor este în continuare solidă în rândul personalului din Instituțiile europene și al reprezentanților politici.

268 **Într-un context de creștere a populismului, faptul de a pune accentul pe diversitatea lingvistică îi poate aduce mai aproape pe cetățeni de Instituțiile europene, chiar și pe cei pe care actualitatea ne arată că se simt deja îndepărtați de ele.** Promovarea multilingvismului este cu atât mai importantă cu cât criza pandemiei de Covid-19, cumulată cu criza economică, a exacerbât pierderea de viteză a multilingvismului, mai ales prin multiplicarea reuniunilor la distanță, pentru care nu s-a mai asigurat în mod sistematic interpretarea. Respectarea insuficientă a multilingvismului în cadrul instrumentelor de comunicare a Instituțiilor europene către cetățeni este încă un subiect major de preocupare. Atât arbitrajele bugetare cât și reflexele tehnocratice restrâng utilizarea diversității lingvistice (site-uri internet, licitații, consultări publice, etc.).

La încheierea lucrărilor sale, Grupul a identificat 26 de recomandări operaționale. Acestea vor fi promovate de către

președinția franceză a Consiliului Uniunii Europene în fața statelor membre și a Instituțiilor europene

RECOMANDĂRI PENTRU O RELANSARE A MULTILINGVISMULUI ÎN CADRUL INSTITUȚIILOR EUROPENE

1. Absența de modificări la regulamentul nr. 1/1958 nu trebuie să fie considerată ca un pretext pentru nerespectarea aplicării acestuia
2. Solicitarea către Secretariatul general al Comisiei Europene de a redacta un raport anual privitor la practica multilingvismului în cadrul Comisiei și al celorlalte Instituții europene.
3. Propunerea de a organiza o dezbatere pe subiectul multilingvismului în cadrul Parlamentului European
4. Promovarea multilingvismului în cadrul Conferinței privind viitorul Europei
5. Utilizarea sistematică a interpretării în cadrul grupurilor de lucru ale Consiliului și ale Comisiei
6. Sistematizarea traducerii rapide a documentelor oficiale în toate limbile
7. Asumarea costurilor bugetarea ale acestei sistematizări pentru a inversa tendința de descreștere inițiată în 2016
8. Încurajarea directorilor generali ai Instituțiilor europene să practice multilingvismul în mod sistematic
9. Redactarea mai multor documente-sursă în limbile franceză și germană
10. Stabilirea unei limite informale de cel mult 50 % dintre documentele-sursă redactate într-o singură limbă de lucru

11. Sistematizarea cerinței de a cunoaște o a treia limbă la concursurile de admitere EPSO
12. Garantarea faptului că limitarea numărului de limbi propuse nu constituie un obstacol la concursurile pentru Instituțiile europene
13. Sporirea exigenței obligativității statutare de cunoștințe lingvistice la nominalizările pe funcțiile de conducere superioare și medii
14. Cooperarea cu Curtea de Justiție în vederea consolidării studierii francezei în rândul personalului acesteia
15. Stimularea aplicării regulamentului nr. 1/1958 privitor la multilingvism pentru funcționarea internă a noului Parchet European
16. Sistematizarea consultării site-urilor Instituțiilor europene în toate limbile oficiale
17. Regândirea instrumentului E-Translation
18. Garantarea faptului că toate conținuturile digitale oficiale emise de Instituțiile europene respectă obligația regulamentară de multilingvism

270

**RECOMANDĂRI PENTRU AMELIORAREA MEDIULUI
MULTILINGV EUROPEAN: DIVERSITATE ȘI CETĂȚENIE**

19. Reafirmarea beneficiilor de pe urma studierii limbilor străine de către personalul european, îndeosebi a limbii franceze
20. Promovarea mobilității funcționarilor europeni în statele membre
21. Reafirmarea importanței pentru statele membre de a

investi în învățarea limbilor străine de la cea mai fragedă vârstă

22. Promovarea recomandărilor Consiliului din data de 22 mai 2019 privitoare la învățarea obligatorie a două limbi străine moderne pe durata școlarizării
23. Crearea unui eveniment cu vizibilitate pe perioada președinției franceze a Consiliului Uniunii Europene cu ocazia aniversării celor 35 de ani ai programului Erasmus+
24. Depășirea obstacolelor din calea ratificării Cartei limbilor regionale sau minoritare
25. Concretizarea angajamentelor de susținere a limbii partenerului prevăzute în tratatul franco-german de la Aix-La-Chapelle
26. Sporirea vizibilității Zilei europene a limbilor pentru societățile civile ale statelor membre

ZHRNUTIE SPRÁVY A ODPORÚČANÍ (SK)

272 **Viacjazyčnosť v európskych inštitúciách je princíp uznaný právom Európskej únie. Je vyjadrením jej jazykovej rozmanitosti - každodennej spoločenskej reality Európskej únie. Zatiaľ čo Francúzsko patrí medzi tie členské štáty Únie, ktoré robia z viacjazyčnosti politickú prioritu, pre iné štáty je viacjazyčnosť citlivou témou, najmä z hľadiska obrany vlastného jazyka. Nesporne však možno konštatovať : s rozšírením Únie narástla aj dominancia anglického jazyka. V skutočnosti nejde o to, aby sa monolingvizmus angličtiny nahradil iným monolingvizmom, kde by dominovala francúzština. Ide o znovunájdenie cesty k jazykovej rozmanitosti v európskych inštitúciách, pretože jazyková rozmanitosť predstavuje základnú zložku európskeho občianstva.**

Za týmto účelom viedla pracovná skupina, ktorá vypracovala túto správu, kvantitatívny a kvalitatívny výskum. Prostredníctvom zberu údajov, získaných niekedy priamo od európskych inštitúcií, predložila fakty a vyvodila štatistické závery o používaní jazykov. Výskum doplnili pracovné stretnutia členov skupiny, ktoré sa konali spravidla raz týždenne, v období od apríla do júna 2021. Počúvanie samotných aktérov

európskych inštitúcií a priama konfrontácia s ich realitou následne pomohli doplniť prvky analýzy.

Pracovná skupina v správe tvrdí, že na opätovné naštartovanie viacjazyčnosti v európskych inštitúciách nie je neskoro. Pokles uplatňovania princípu viacjazyčnosti v prospech « internacionalizovanej angličtiny » sa potvrdil na všetkých úrovniach. Medzi faktory vysvetľujúce tento jav patria pragmatizmus, náklady na jazykovú rozmanitosť, nedostatok motivovania zo strany hierarchie a fenomén autocenzúry. Napriek tomu znalosť cudzích jazykov u zamestnancov európskych inštitúcií a politických zástupcov zostáva solídna.

V čase vzostupu rôznych populizmov dôraz na jazykovú rozmanitosť napomáha priblížiť občanov k európskym inštitúciám, pričom aktuálna situácia ukazuje, že sa im už cítia byť vzdialení. Podpora viacjazyčnosti je dôležitejšia o to viac, že kríza spôsobená nákazou Covid-19 spolu s hospodárskou krízou zintenzívnili pokles dynamiky viacjazyčnosti, a to najmä nárastom pracovných porád na diaľku, na ktorých tlmočenie už nebolo systematicky zabezpečené. Ďalšou dôležitou témou je nedostatočné rešpektovanie viacjazyčnosti v komunikačných nástrojoch európskych inštitúcií smerom k občanom. Rozhodnutia týkajúce sa rozpočtu, ale aj technokratický prístup obmedzujú využitie jazykovej rozmanitosti (webové stránky, výzvy na predkladanie ponúk, verejné konzultácie atď.).

273

Na konci výskumov pracovná skupina stanovila 26 operatívnych odporúčaní. Francúzske predsedníctvo Rady Európskej únie ich predstaví členským štátom a európskym inštitúciám.

ODPORÚČANIA PRE NOVÝ ŠTART**VIACJAZYČNOSTI V EURÓPSKÝCH INŠTITÚCIÁCH**

1. Nepokladat' absenciu úpravy nariadenia č. 1/1958 za alibi na obchádzanie jeho uplatňovania
2. Požiadat' Generálny sekretariát Európskej komisie, aby vypracoval výročnú správu o dodržiavaní viacjazyčnosti v rámci Komisie a ostatných európskych inštitúcií
3. Apelovať na diskusiu o viacjazyčnosti v Európskom parlamente
4. Zaradiť diskusiu o viacjazyčnosti do Konferencie o budúcnosti Európy
5. Zaviesť systematické tlmočenie v pracovných skupinách Rady a Komisie
6. Zaviesť systematický rýchly preklad úradných dokumentov do všetkých jazykov
7. Znášať rozpočtové náklady tejto systematizácie a obrátiť ich krivku, s klesajúcou tendenciou od roku 2016, smerom nahor
8. Podnecovať generálnych riaditeľ'ov európskych inštitúcií k systematickému dodržiavaniu princípu viacjazyčnosti
9. Pôvodné dokumenty písať častejšie vo francúzštine a v nemčine
10. Stanoviť neformálny limit 50 % pôvodných dokumentov, ktoré budú napísané len v jednom pracovnom jazyku
11. Systematicky zaviesť tretí jazyk do výberových konaní EPSO
12. Dbať na to, aby obmedzenie počtu navrhovaných jazykov nebolo prekážkou vo výberových konaniach do európskych inštitúcií

13. Zvýšiť nároky štatutárnej povinnosti jazykových znalostí pri menovaní na stredné a vyššie kádrové pozície
14. Spolupracovať so Súdnyim dvorom s cieľom posilniť vzdelávanie svojich zamestnancov vo francúzskom jazyku
15. Apelovať na dodržiavanie viacjazyčnosti podľa nariadenia č. 1/1958 v internom fungovaní novej Európskej prokuratúry
16. Zaviest' systematicky možnosť prehľadávania webových stránok európskych inštitúcií vo všetkých úradných jazykoch
17. Spraviť dôkladnú revíziu nástroja E-Translation
18. Dozrieť na dodržiavanie predpísanej povinnosti viacjazyčnosti v celom oficiálnom digitálnom obsahu európskych inštitúcií

275

ODPORÚČANIA NA ZLEPŠENIE VIACJAZYČNÉHO EURÓPSKEHO PROSTREDIA: ROZMANITOSŤ A OBČIANSTVO

19. Dôrazne pripomenúť výhody plynúce zo vzdelávania zamestnancov európskych inštitúcií v oblasti cudzích jazykov, a zvlášť vo francúzštine
20. Podporovať mobilitu európskych úradníkov v rámci členských štátov
21. Zdôrazniť význam, ktorý pre členské štáty predstavuje investovanie do vzdelávania cudzích jazykov od raného detstva
22. Podporovať odporúčanie Rady z 22. mája 2019 o povinnosti výučby dvoch cudzích jazykov počas povinnej školskej dochádzky

23. Vytvorit' nejakú konkrétnu udalosť počas francúzskeho predsedníctva v Rade Európskej únie pri príležitosti 35 rokov od zavedenia programu Erasmus +
24. Prekonať prekážky ratifikácie Charty regionálnych a menšinových jazykov
25. Konkretizovať záväzky na podporu partnerského jazyka stanovené vo francúzsko-nemeckej zmluve z Aix-La-Chapelle
26. Zviditeľniť Európsky deň jazykov medzi občianskymi spoločnosťami členských štátov

SINTEZA POROČILA IN PRIPOROČILA (SL)

Večjezičnost v evropskih institucijah je načelo, ki je prepoznano v pravu Evropske unije. Je izraz jezikovne raznovrstnosti, ki je vsakdanja družbena realnost v Evropski uniji. Francije je ena od držav Evropske unije, za katero je večjezičnost politična prednostna naloga, druge države pa so na vprašanje večjezičnosti občutljive predvsem z vidika zaščite lastnih jezikov. Očitno pa je dejstvo, da se je s širitvijo Unije okrepila prevlada angleškega jezika. Ne gre za to, da bi enojezičnost angleščine nadomestili z enojezičnostjo, v kateri bi prevladovala francoščina, temveč za to, da bi ponovno ubrali pot jezikovne raznovrstnosti v Evropskih institucijah, kajti ta predstavlja temeljno sestavino evropskega državljanstva.

277

Delovna skupina je to poročilo pripravila na osnovi kvantitativnega in kvalitativnega dela. Zbrala je podatke, tudi neposredno pri Evropskih institucijah, in podala statistične ugotovitve v zvezi z uporabo jezikov. Člani skupine so delo opravili na skoraj vsakotedenskih sestankih, ki so potekali od aprila do junija 2021. Analizo do dopolnili z elementi, ki so jih pridobili na zaslišanjih, pri katerih so se soočili z realnostjo akterjev v Evropskih institucijah.

V poročilu skupina potrjuje, da ni prepozno, da bi ponovno oživili večjezičnost v Evropskih institucijah. Nazadovanje prakse večjezičnosti v korist «mednarodne» angleščine se kaže na vseh ravneh. To se pojasnjuje s pragmatizmom, stroški jezikovne raznolikosti, pomanjkanjem spodbud s strani hierarhije in samocenzuro. Kljub temu pa zaposleni v Evropskih institucijah jezike dobro obvladajo.

278 **V času vzpona populizmov poudarek na jezikovni različnosti omogoča približevanje Evropskih institucij državljanom, zlasti ker aktualni dogodki kažejo, da se državljani od njih že čutijo oddaljeni.** Spodbujanje večjezičnosti je še toliko bolj pomembno spričo krize Covida-19, ki je, v povezavi z gospodarsko krizo, pospešila nazadovanje večjezičnosti, zlasti z naraščajočim številom sestankov na daljavo, pri katerih tolmačenje ni bilo več sistematično zagotovljeno. Zaskrbljenost pa povzroča tudi nezadostno upoštevanje večjezičnosti pri orodjih, ki jih Evropske institucije uporabljajo za komunikacijo z državljani. Proračunske odločitve in pa tehnokratski refleksi omejujejo uporabo jezikovne raznolikosti (spletne strani, javni razpisi, javna posvetovanja, itd.).

Skupina je svoje delo sklenila z oblikovanjem 26 operativnih priporočil, ki jih bo francosko predsedstvo Sveta Evropske Unije zagovarjalo pri državah članicah in Evropskih institucijah.

**PRIPOROČILA ZA NOV ZAGON
VEČJEZIČNOSTI V EVROPSKIH INSTITUCIJAH**

1. Odsotnost spremembe uredbe št. 1/1958 ne sme postati izgovor za izogibanje njenemu izvajanju.
2. Od Generalnega sekretariata Evropske komisije je treba zahtevati pripravo letnega poročila o praksi večjezičnosti znotraj Komisije in drugih Evropskih institucij.
3. Pozvati je treba k razpravi o večjezičnosti v Evropskem parlamentu.
4. Razpravo o večjezičnosti je treba predložiti Konferenci o prihodnosti Evrope.
5. Tolmačenje v delovnih skupinah Sveta in Komisije mora biti sistematično zagotovljeno.
6. Hitro prevajanje uradnih dokumentov v vse jezike mora biti sistematično zagotovljeno.
7. To sistematizacijo je treba vključiti v proračunske stroške, da se zaustavi upadanje, ki ga beležimo od 2016.
8. Generalne direktorje Evropskih institucij je treba spodbujati k sistematični uporabi večjezičnosti.
9. Več izvornih dokumentov je treba pripraviti v francoščini in nemščini.
10. Treba je določiti neformalno mejo 50 odstotkov izvornih dokumentov, ki so napisani v samo enem delovnem jeziku.
11. Sistematizirati je treba uporabo tretjega jezika pri sprejemnih natečajih EPSO.
12. Pozorni moramo biti na to, da omejitev števila predlaganih jezikov ne bo ovira pri natečajih Evropskih institucij.
13. Pri imenovanju visokih in srednje visokih uradnikov je

treba strožje upoštevati obveznost jezikovnih znanj, ki izhajajo iz kadrovske predpisov.

14. S Sodiščem Evropske Unije je treba sodelovati pri izboljšanju znanja francoskega jezika zaposlenih.
15. Pozvati je treba k večjezični uporabi uredbe št. 1/1958 pri notranjem delovanju Evropskega tožilstva.
16. Sistemizirati je treba uporabo spletnih strani Evropskih institucij v vseh uradnih jezikih.
17. Preoblikovati je treba orodje E-Prevod.
18. Pozorni moramo biti na to, da vse uradne digitalne vsebine Evropskih institucij spoštujejo regulativno obveznost večjezičnosti.

PRIPOROČILA ZA IZBOLJŠANJE VEČJEZIČNEGA

280

EVROPSKEGA OKOLJA : RAZNOLIKOST IN DRŽAVLJANSTVO

19. Ponovno je treba spomniti na prednosti, ki izhajajo iz učenja jezikov, zlasti francoščine, zaposlenih v Evropskih institucijah.
20. Spodbujati je treba mobilnost evropskih uradnikov v državah članicah.
21. Ponovno je treba spomniti, kako pomembno je za države članice, da se otroci že v zgodnjem otroštvu začnejo učiti tujih jezikov.
22. Spodbujati je treba priporočilo Sveta z dne 22. maja 2019 o obveznem učenju dveh živih jezikov v času šolanja.
23. Pripraviti je treba prepoznaven dogodek za obeležitev 35. obletnice programa Erasmus + v času francoskega predsedovanja Svetu Evropske Unije.

24. Odpraviti je treba ovire, ki preprečujejo ratifikacijo Listine o regionalnih in manjšinskih jezikih.
25. Uresničiti je treba zaveze glede podpore jeziku partnerske države, ki so predvidene v francosko-nemškem sporazumu iz Aix-la-Chapelle / Aachna.
26. Zagotoviti je treba prepoznavnost Evropskega dneva jezikov v civilnih družbah držav članic.

**SAMMANFATTNING AV RAPPORTEN
OCH REKOMMENDATIONERNA (SV)**

282

Flerspråkigheten i de europeiska institutionerna är en princip som erkänts i EU-rätten. Den är ett uttryck för den språkliga mångfald som är en daglig social verklighet i Europeiska unionen. Frankrike är ett av unionens medlemsländer som utsett flerspråkighet till en politisk prioritet, och även andra länder är känsliga för frågan, vanligen med tanke på att försvara sitt eget språk. Men ett obestridligt faktum är att det engelska språkets dominans ökat i takt med att unionen utvidgats. Det handlar inte om att ersätta en konstaterad enspråkighet dominerad av engelska med en liknande situation dominerad av franska. Det handlar om att hitta tillbaka till den språkliga mångfalden i de europeiska institutionerna, för den är en viktig del av det europeiska medborgarskapet.

Arbetsgruppen bakom denna rapport har för detta ändamål utfört ett kvantitativt och kvalitativt arbete. Genom insamling av data, ibland direkt från de europeiska institutionerna, har den fastställt fakta och upprättat statistiska framställningar av språkens användning. Detta arbete har kompletterats av gruppmöten nästan varje vecka mellan april och juni 2021.

Analysfaktorerna kompletterades sedan ytterligare genom utfrågningar av aktörer i de europeiska institutionerna, för att höra hur de upplever sin verklighet.

Gruppen hävdar i rapporten att det inte är för sent att återuppliva flerspråkigheten i de europeiska institutionerna. Att flerspråkigheten har förlorat terräng bekräftas på alla nivåer och det har skett till förmån för en ”internationell” engelska. Detta beror bland annat på pragmatism, kostnaderna för en språklig mångfald, brist på incitament från ledningen och en form av självzensur. Men trots detta har personalen i de europeiska institutionerna och de politiska representanterna fortfarande solida språkkunskaper.

I en tid då populismen växer sig stark kan vi genom att lägga tonvikt på språklig diversitet föra medborgarna närmare de europeiska institutionerna samtidigt som nyheterna visar att de känner sig fjärrade från dem. Främjandet av flerspråkighet är ännu viktigare nu när Covid-19-krisen, kombinerad med den ekonomiska krisen, ytterligare har försämrat läget för flerspråkighet, bland annat genom allt flera distansmöten där tolkning inte längre ombesörjdes systematiskt. En otillräcklig efterlevnad av flerspråkighet i de europeiska institutionernas verktyg för kommunikation till medborgarna är en annan bekymmersam fråga. Både budgetbesluten och de teknokratiska tillvägagångssätten begränsar användningen av språklig diversitet (webbplatser, upphandlingar, offentliga samråd, etc.).

283

Efter sitt arbete tog gruppen fram 26 operativa rekommendationer. Dessa kommer att framföras av det franska ordförandeskapet i Europeiska unionens råd till medlemsstaterna och de europeiska institutionerna.

REKOMMENDATIONER FÖR EN NY START**FÖR FLERSPRÅKIGHETEN I DE EUROPEISKA INSTITUTIONERNA**

1. Inte anse avsaknad av modifiering av förordning nr 1/1958 som ett alibi för att kringgå dess tillämpning
2. Be **Europeiska kommissionens generalsekretariat** göra en årlig rapport om användning av flerspråkighet i kommissionen och de andra europeiska institutionerna
3. Begära en debatt om flerspråkighet i Europaparlamentet
4. Föra debatten om flerspråkighet även inom **Konferensen om Europas framtid**
5. Systematisera användningen av tolkar i rådets och kommissionens arbetsgrupper
6. Systematisera en snabb översättning av officiella dokument till alla språk
7. Acceptera budgetkostnaderna för denna systematisering för att vända kurvan som är nedåtgående sedan 2016
8. Uppmuntra generaldirektörerna för de europeiska institutionerna att systematiskt satsa på flerspråkighet
9. Oftare skriva källdokumenterna på franska och tyska
10. Fastställa en informell gräns på 50 % för källdokument skrivna på ett enda arbetsspråk
11. Systematisera det tredje språket i EPSO-inträdesprov
12. Se till att begränsningen av antalet erbjudna språk inte är ett hinder i de europeiska institutionernas prov
13. Göra de stadgeenliga skyldigheterna i fråga om språkkunskaper mer krävande vid utnämningar till chefsposter på högre eller mellannivå
14. Samarbeta med EU-domstolen för att förstärka domstolspersonalens utbildning i franska

15. Begära en flerspråkig tillämpning av förordning nr 1/1958 om den nya europeiska åklagarmyndighetens interna arbetssätt
16. Systematisera besök på de europeiska institutionernas webbplatser på alla officiella språk
17. Tänka igenom verktyget E-Translation
18. Se till att allt officiellt digitalt innehåll som kommer från de europeiska institutionerna uppfyller ett lagstadgat krav på flerspråkighet

**REKOMMENDATIONER FÖR ATT FÖRBÄTTRA
DEN EUROPEISKA FLERSPRÅKIGA MILJÖN:
DIVERSITET OCH MEDBORGARSKAP**

19. Betona de positiva resultaten av utbildningen i främmande språk och i synnerhet i franska som erbjudits personalen i de europeiska institutionerna
20. Främja de europeiska tjänstemännens rörlighet inom medlemsländerna
21. Betona vikten av att medlemsländerna satsar på undervisning i främmande språk från tidig barndom
22. Främja Rådets rekommendation av den 22 maj 2019 om obligatoriskt lärande av två levande språk under skoltiden
23. Skapa ett synligt evenemang under det franska ordförandeskapet i Europeiska unionens råd vid tidpunkten för Erasmus+ 35-års jubileum
24. Övervinna hindren för ratificering av Europarådets stadga om regionala språk och minoritetsspråk
25. Förtydliga de åtaganden att stödja partners språk som

föreskrivs i Aachen-fördraget mellan Frankrike och Tyskland

26. Ge den Europeiska språkdagen större synlighet i medlemsländernas civila samhällen

SHRnutí ZPRÁVY A DOPORUČENÍ (CS)

Mnohojazyčnost v orgánech EU je uznávanou zásadou práva Evropské unie. Vyjadřuje její jazykovou rozmanitost – a ta je uvnitř EU každodenní společenskou realitou. Francie je jedním z členských států Evropské unie, který z mnohojazyčnosti učinil politickou prioritu, další státy tuto otázku vnímají citlivě, povětšinou z hlediska obrany svého jazyka. Fakta jsou však neúprosná: nadvláda anglického jazyka se s postupem rozšiřování Unie stále zvyšovala. Nejde o to nahradit jednojazyčnost na bázi angličtiny jednojazyčností založenou na převládnutí francouzštiny. Jde o to najít cestu k jazykové různorodosti v orgánech Evropské unie, jelikož ta tvoří zásadně důležitou složku evropského občanství.

287

Za tímto účelem pracovní skupina, která stála u zrodu této zprávy, provedla kvantitativní a kvalitativní šetření. Na základě shromážděných údajů, z nichž některé vydaly samy evropské orgány, zjistila fakta a vypracovala statistické údaje o používání jazyků. Tuto práci doplnily schůze členů skupiny, která se v období od dubna do června r. 2021 scházela téměř každý týden. Tyto analytické podklady dále doplnila slyšení

zaměřená na poznání reálií aktérů působících v evropských orgánech.

V této zprávě skupina uvádí, že není příliš pozdě na to, aby se mnohojazyčnost v evropských orgánech obnovila. Ústup využívání mnohojazyčnosti byl potvrzen na všech úrovních, náhradou za ni je „internacionální“ angličtina. Vysvětluje se to pragmatismem, náklady spojenými s jazykovou rozmanitostí, nedostatkem pobídek na straně nadřízených a projevy autocenzury. Jazykové znalosti pracovníků evropských orgánů a politických představitelů zůstávají na dobré úrovni.

V době rozmáhajícího se populismu umožňuje důraz na jazykovou rozmanitost přiblížit občany evropským orgánům v okamžiku, kdy aktuální dění ukazuje, že se jim již cítí být vzdáleni. Podpora mnohojazyčnosti je o to důležitější, že krize způsobená Covidem-19 ve spojení s hospodářskou krizí prohloubila postupný úpadek mnohojazyčnosti, zejména v důsledku zvyšování počtu jednání na dálku, na nichž není systematicky zajišťováno tlumočení. Nedostatečné dodržování mnohojazyčnosti v rámci nástrojů používaných evropskými orgány ke komunikaci s občany je dalším důležitým zdrojem znepokojení. Rozpočtová rozhodnutí stejně jako technokratické reflexy omezují jazykovou rozmanitost (internetové stránky, výběrová řízení, veřejné konzultace atd.).

V závěru svých jednání určila skupina 26 doporučení pro správní praxi. Francouzské předsednictví v Radě Evropské unie je bude hájit před členskými státy a evropskými orgány.

**DOPORUČENÍ PRO OBNOVU
MNOHOJAZYČNOSTI V EVROPSKÝCH ORGÁNECH**

1. Nepokládat neexistující změnu nařízení č. 1/1958 za alibi pro obcházení jeho uplatňování.
2. Požádat Generální sekretariát Evropské komise o zpracování výroční zprávy o používání mnohojazyčnosti v rámci Komise a dalších evropských orgánů.
3. Vyzvat k diskusi o mnohojazyčnosti na půdě Evropského parlamentu.
4. Navodit debatu o mnohojazyčnosti v rámci Konference o budoucnosti Evropy.
5. Systematicky zajišťovat tlumočení na pracovních skupinách pořádaných v Radě a Komisi.
6. Systematicky zajišťovat rychlý překlad úředních dokumentů do všech jazyků.
7. Nést rozpočtové náklady spojené s tímto systematickým zajištěním tlumočení a překladů a zvrátit sestupnou tendenci, která se projevuje od r. 2016.
8. Vyzvat generální ředitele působící v evropských orgánech k systematickému využívání mnohojazyčnosti.
9. Dbát na to, aby zdrojové materiály byly častěji zpracovány ve francouzštině a němčině.
10. Stanovit neformální prahovou hodnotu 50 % pro zdrojové materiály vypracované v jediném pracovním jazyce.
11. Systematicky vyžadovat znalost třetího jazyka při výběrových řízeních pro nábor zaměstnanců zajišťovaných EPSO.
12. Dbát na to, aby omezený počet nabízených jazyků nepředstavoval překážku při provádění výběrových řízeních pro pracovníky evropských orgánů.

13. Zvýšit požadavky na povinnosti stanovené ve služebním řádu ohledně znalosti jazyků při jmenování na pozice ve vedení na vysoké a střední úrovni.
14. Spolupracovat se Soudním dvorem za účelem posílení výuky francouzštiny jeho zaměstnanců.
15. Apelovat na používání mnohojazyčnosti v nařízení č. 1/1958 o fungování interních složek nového Úřadu evropského veřejného žalobce.
16. Systematicky nabízet možnost nahlížení do internetových stránek evropských orgánů ve všech úředních jazycích.
17. Změnit koncepci nástroje E-Translation.
18. Dbát na to, aby veškerý oficiální digitální obsah vydávaný evropskými orgány splňoval předpisovou povinnost mnohojazyčnosti.

290

DOPORUČENÍ PRO ZLEPŠENÍ EVROPSKÉHO

MNOHOJAZYČNÉHO PROSTŘEDÍ:

ROZMANITOST A OBČANSTVÍ

19. Položit nový důraz na výhody spojené pro zaměstnance evropských orgánů s výukou cizích jazyků a zvláště francouzštiny.
20. Propagovat mobilitu evropských úředníků na území členských států.
21. Opakovaně zdůrazňovat význam, jaký mají pro členské státy investice do výuky cizích jazyků od útlého dětství.
22. Podporovat doporučení Rady ze dne 22. května 2019 o povinné výuce dvou živých jazyků v době školní docházky.

23. Uspořádat v době francouzského předsednictví v Radě Evropské unie významnou událost u příležitosti 35. výročí Erasmu+.

24. Překonat překážky pro ratifikaci Charty regionálních nebo menšinových jazyků.

25. Naplnit konkrétním obsahem podporu jazyka partnerské země obsaženou v Cášské smlouvě o francouzsko-německé spolupráci.

26. Zviditelnit Evropský den jazyků pro občanské společnosti v jednotlivých členských státech.

Achevé d'imprimer par xxx
14110 Condé-sur-Noireau
N° d'imprimeur : xxx
Imprimé en France



Un groupe de personnalités européennes issues de la société civile s'est réuni à la demande des secrétaires d'État français aux Affaires européennes et à la Francophonie, afin d'établir un bilan objectif de la pratique linguistique dans les institutions de l'Union européenne. Le constat est sans appel : la langue anglaise domine l'ensemble des réunions et des travaux malgré la sortie du Royaume-Uni du marché unique. Comment faire pour ne pas oublier les vingt-trois langues de l'Union européenne si importantes pour l'expression de la citoyenneté européenne ?